



Sauvegarde

ENFANCE & FAMILLE

37



Rapport d'activité

2021

Enfance et famille

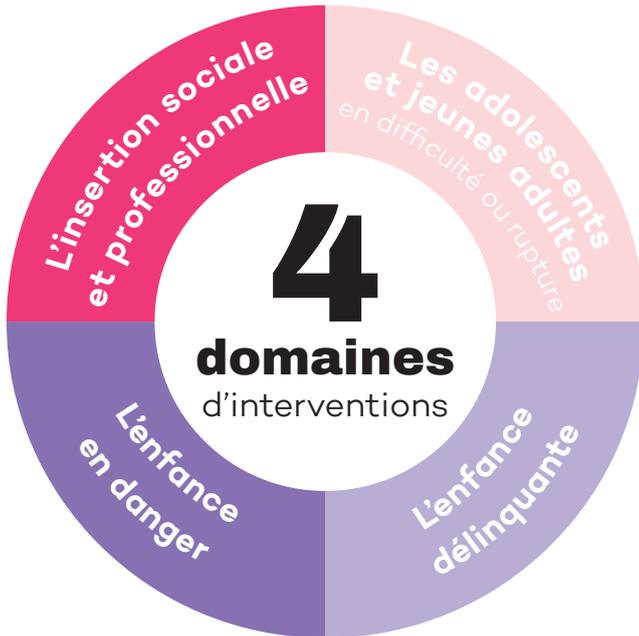
Protéger l'enfant, accompagner la famille

Sauvegarde de l'enfance 37

" Protéger l'enfant, accompagner sa famille "

La Sauvegarde 37, fondée en 1947, a pour objet la protection et l'accompagnement des enfants, adolescent et jeunes adultes en danger physique, moral ou en risque de l'être. Elle œuvre également en faveur de l'enfance délinquante.

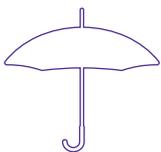
Au quotidien, les équipes, professionnels et bénévoles, protègent et accompagnent les enfants, les adolescents et les jeunes adultes en danger physique, moral ou psychologique ou en risque de l'être en considérant toujours les liens familiaux comme primordiaux.



Pour donner vie à nos principes fondamentaux, nous développons des actions qui nous permettent d'accompagner au mieux les enfants qui nous sont confiés et leurs familles. Nos établissements et services de protection de l'enfance accueillent, accompagnent des mineurs en danger, en risque de danger, ou ayant commis des actes de délinquance.

Au-delà de l'accompagnement et de l'hébergement, nos équipes de professionnels proposent aux enfants et à leur famille, un accompagnement social, psychologique et éducatif individualisé.

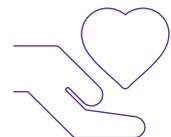
Nos missions



Protection



Éducation



Prévention



Insertion



Soutien

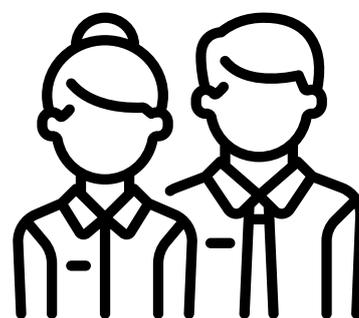
Ensemble, nous construisons un projet de vie stable, respectueux du bien-être de l'enfant, des liens qui l'unissent à sa famille. La Sauvegarde 37 agit pour l'insertion sociale et professionnelle, l'enfance en danger, l'enfance délinquante et le soutien et l'accompagnement à la parentalité.

1 308

enfants
accompagnés
chaque année
sur le département
d'Indre-et-Loire

75

ans
d'existence



328 professionnels
au 31/12/2021 :

éducateurs spécialisés,
assistants sociaux, éducateurs
jeunes enfants, moniteurs
éducateurs, conseillères en
économie sociale et familiale,
techniciens d'intervention
sociale et familiale,
psychologues, agents
d'entretien, surveillants de
nuit, agents administratifs ...

40

bénévoles

9

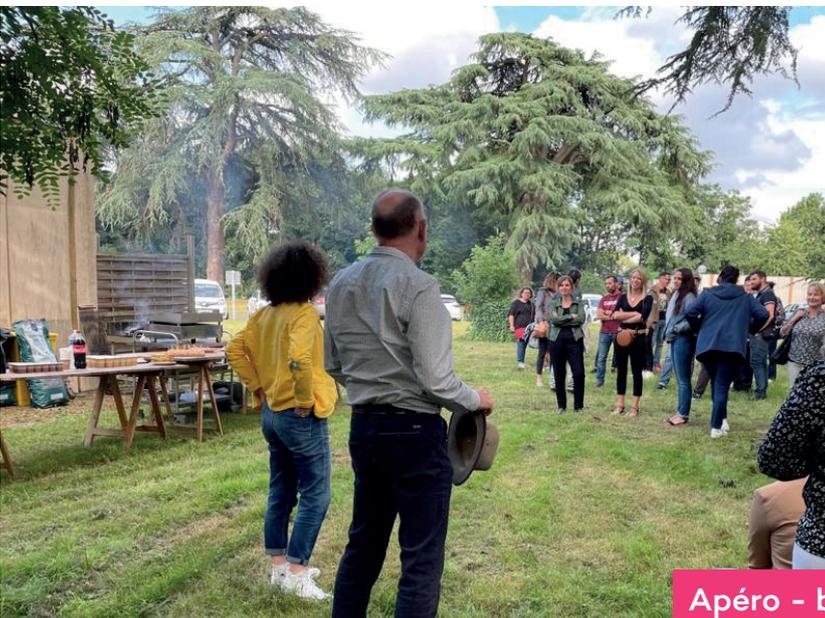
établissements
et services



Déménagement de la direction générale et des services du siège dans le nouveau bâtiment, anciennement la cuisine de l'Auberdière, rénovée.



Mise en place de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)



Apéro - barbecue associatif



Formation au référentiel d'évaluation participative en protection de l'enfance avec le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) Auvergne Rhône Alpes



Cécile DELHOMME, directrice générale de la Sauvegarde 37, interviewée sur TVT Val de Loire



Temps d'échanges et partage d'expérience avec les étudiants et futurs étudiants en travail social

 **Le mot du Président**

La Sauvegarde 37 traverse depuis plusieurs années des évènements exceptionnels qui viennent malmener son fonctionnement et les conditions de l'exercice de ses missions de protection de l'enfance, alors même que l'éducation et l'accompagnement nécessitent la stabilité et la permanence.

Cette année encore, forte de son expérience capitalisée et de l'engagement de ses professionnels, l'association a su traverser cette nouvelle période de crise sanitaire. Ce rapport d'activité le souligne : les structures de l'association, pôle hébergement, pôle milieu ouvert, services du siège ont su relever le défi. Les prises en charge et accompagnements ont été maintenus avec qualité et innovation pour répondre aux situations et contextes particuliers.

Néanmoins, il s'agit d'observer ces évènements dans la continuité. Pour notre public vulnérable, les effets de la crise traduisent des fragilités accrues, une augmentation des besoins, une diversification des réponses que le secteur doit appréhender. Pour nos professionnels, l'adaptation continue et extensive, le sentiment d'un manque de reconnaissance de la mission de protection de l'enfance engendrent un état de fatigue d'autant plus inquiétant que ce même secteur est touché par la crise des vocations et les difficultés de recrutement.

Soutenir l'engagement et les pratiques de ses équipes professionnelles, faire valoir les besoins de son public bénéficiaire est le cap que la Sauvegarde 37 tient, en tant qu'acteur départemental et partenaire des autorités et organisations du secteur. L'association a donc poursuivi des réflexions et ses développements au bénéfice de plus 1 308 enfants et familles pour cette année 2021.

Le concours de ses 300 salariés et de ses 40 bénévoles est indispensable pour garantir l'attention portée aux situations des familles et à la préservation des besoins fondamentaux des enfants et jeunes accueillis.

Pierre MABIRE
Président de la Sauvegarde 37

**Les membres du
Conseil d'Administration**

Jérôme BARBOT

Sylvie BOURBON

Olivier CANY

Martine DELIGNÉ

Bertrand DE MONTILLE

Dominique DUCOS-FONFREDE

Isabelle GERDET

Pascal ORÉAL

Gérard PERREAU

Patrice ROLAND

Martine SERRA

Didier VALLÉE

Les membres du bureau

Pierre MABIRE
Président

Monique JULLIEN
Vice-présidente

Philippe BERNARD
Vice-président

Claudy BILLON
Secrétaire

Hervé LAPEYRE
Secrétaire adjoint

Denis MERCIER
Trésorier

Jean-Pierre GRANGER
Trésorier adjoint

GLOSSAIRE

- ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- AEMO** : Action Éducative en Milieu Ouvert
- AEMO - R** : Action Éducative en Milieu Ouvert à moyens Renforcés
- AFCM** : Accueil Formation Culture pour les Migrants
- AGIRabcd** : Association Générale des Intervenants Retraités en vue d'Action de Bénévoles pour la Coopération et le Développement
- AJH** : Association Jeunesse et Habitat
- AP** : Accueil Provisoire
- AVS** : Auxiliaire de Vie Scolaire
- CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CD** : Conseil Départemental
- CESF** : Conseiller.ère en économie sociale familiale
- CFA** : Centre de Formation des Apprentis
- CFG** : Certificat de Formation Générale
- CISP** : Conseiller.ère en Insertion Sociale et Professionnelle
- CJM** : Contrat Jeune Majeur
- CMP** : Centre Médico - Psychologique
- CMPEA** : Centre Médico - Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent
- CPE** : Commission Pôle Enfance
- GPU** : Clinique Psychiatrique Universitaire
- CRIAVS** : Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles
- CSAPA** : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- DAEMNA** : Dispositif d'Accompagnement Éducatif des Mineurs Non Accompagnés
- DAS** : Dispositif d'Accompagnement Social
- DEL F** : Diplôme d'Études en Langue Française
- DiSSIP** : Dispositif de Soutien à la Scolarité et à l'Insertion Professionnelle
- DNB** : Diplôme National du Brevet
- DPPEF** : Direction de la Prévention, de la Protection de l'Enfant et de la Famille
- DPTM** : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- DU** : Diplôme Universitaire
- ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail
- ETP** : Équivalent Temps Plein
- IDE** : Infirmier Diplômé d'État
- IME** : Institut Médico Éducatif
- IRTS** : Institut Régional du Travail Social
- ITEP** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
- ITS** : Institut du Travail Social
- MAJE** : Maison d'Accueil de Jeunes Enfants
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MECS - SAPPAA** : Maison d'Enfants à Caractère Social - Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré-Autonomie
- MECS - UV** : Maison d'Enfants à Caractère Social - Unités de vie
- MJIE** : Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative
- MNA** : Mineur Non Accompagné
- PEAD** : Placement Éducatif à Domicile
- PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- SAPED** : Service d'Accompagnement de Placement à domicile
- SAPMN** : Service d'Accueil Personnalisé en Milieu Naturel
- SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
- SESAME** : Centre maternel et parental - Tours
- SIE** : Service d'Investigation Éducative
- SIEMO** : Service d'intervention en Milieu Ouvert
- SPF** : Service de Placement Familial
- TISF** : Technicien de l'intervention sociale et familiale
- UEAJ** : Unité Éducative d'Activité de Jour

SOMMAIRE

10 | ORGANIGRAMMES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

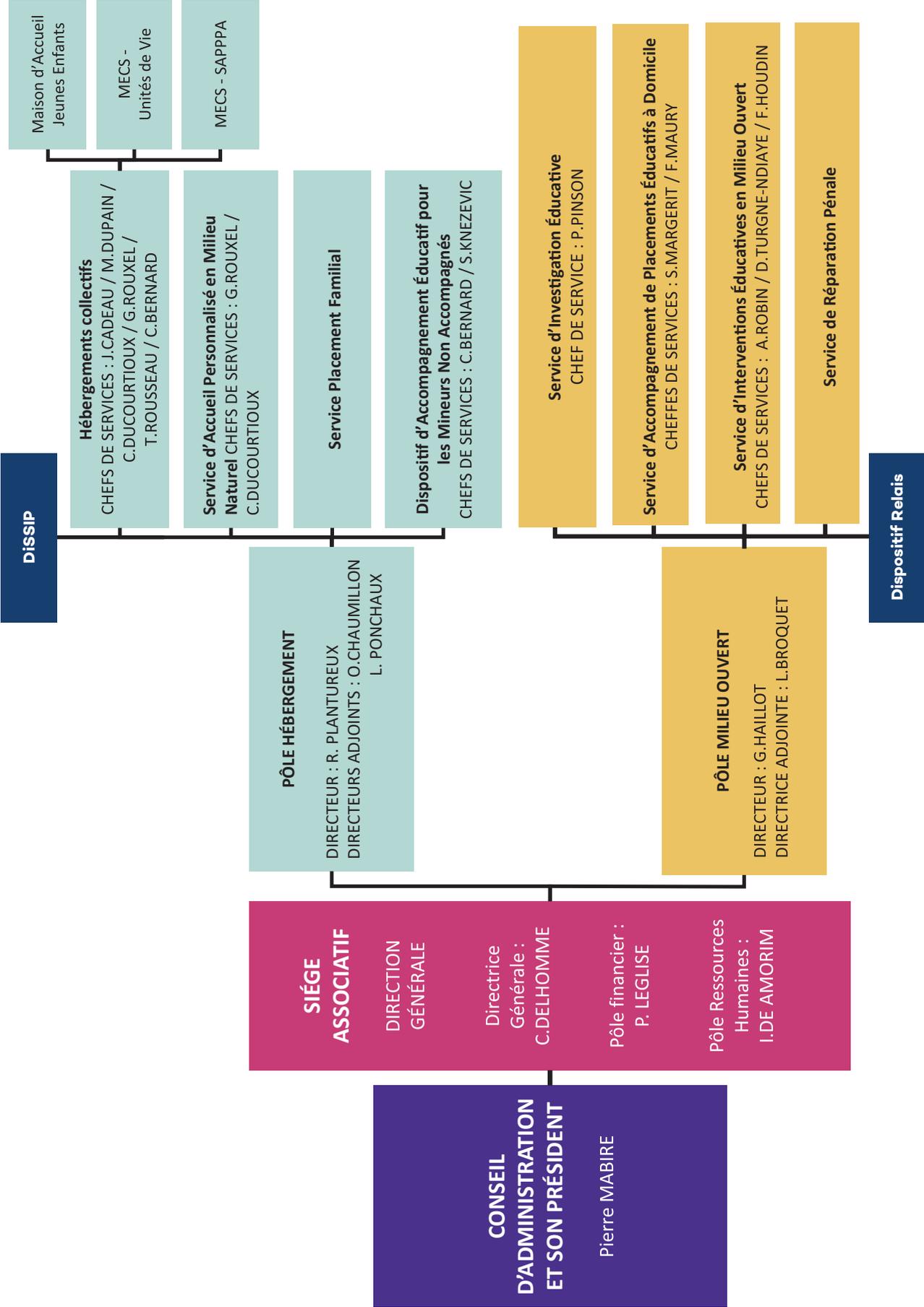
15 | PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

17 | LE PÔLE MILIEU OUVERT

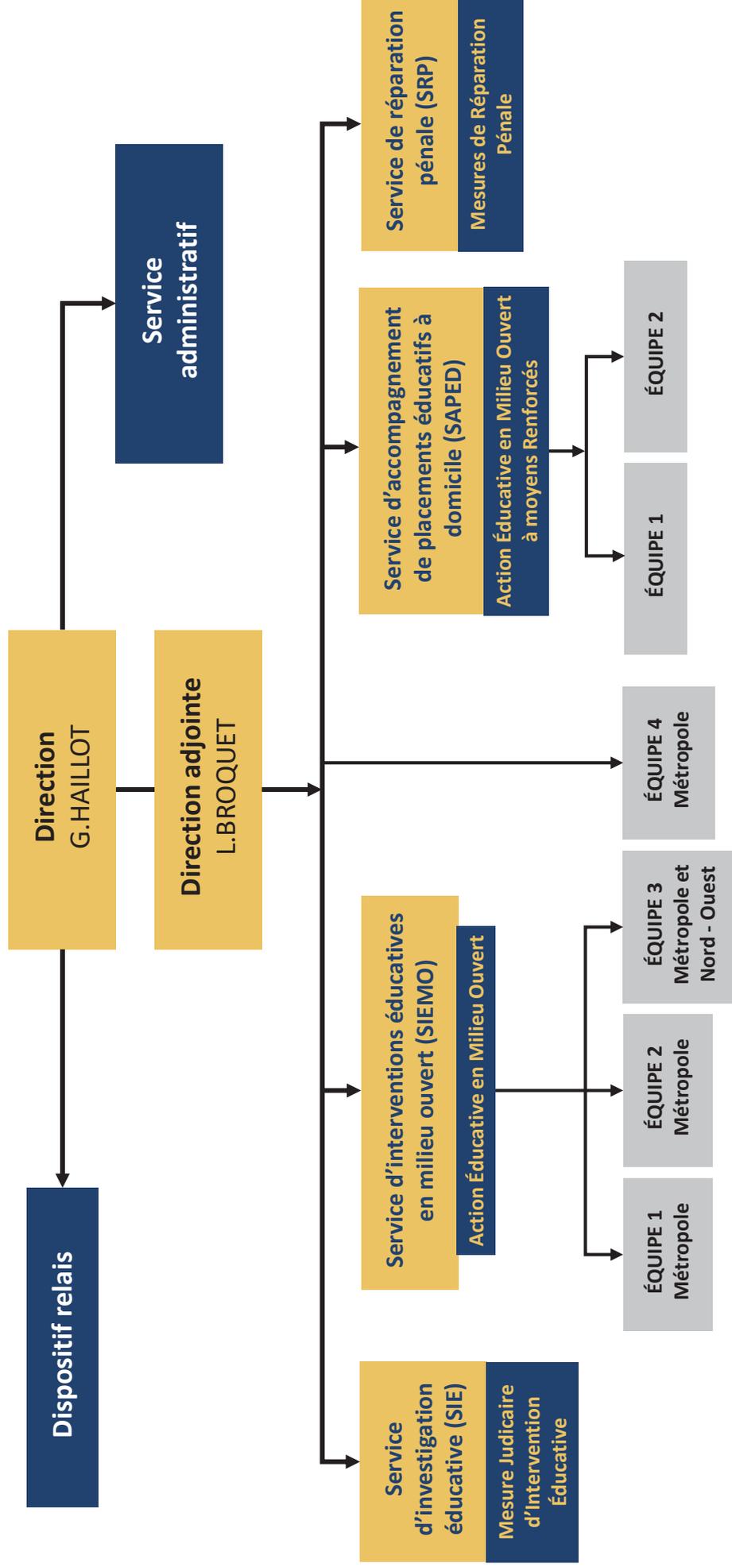
37 | LE PÔLE HÉBERGEMENT

83 | LES DONNÉES RESSOURCES HUMAINES

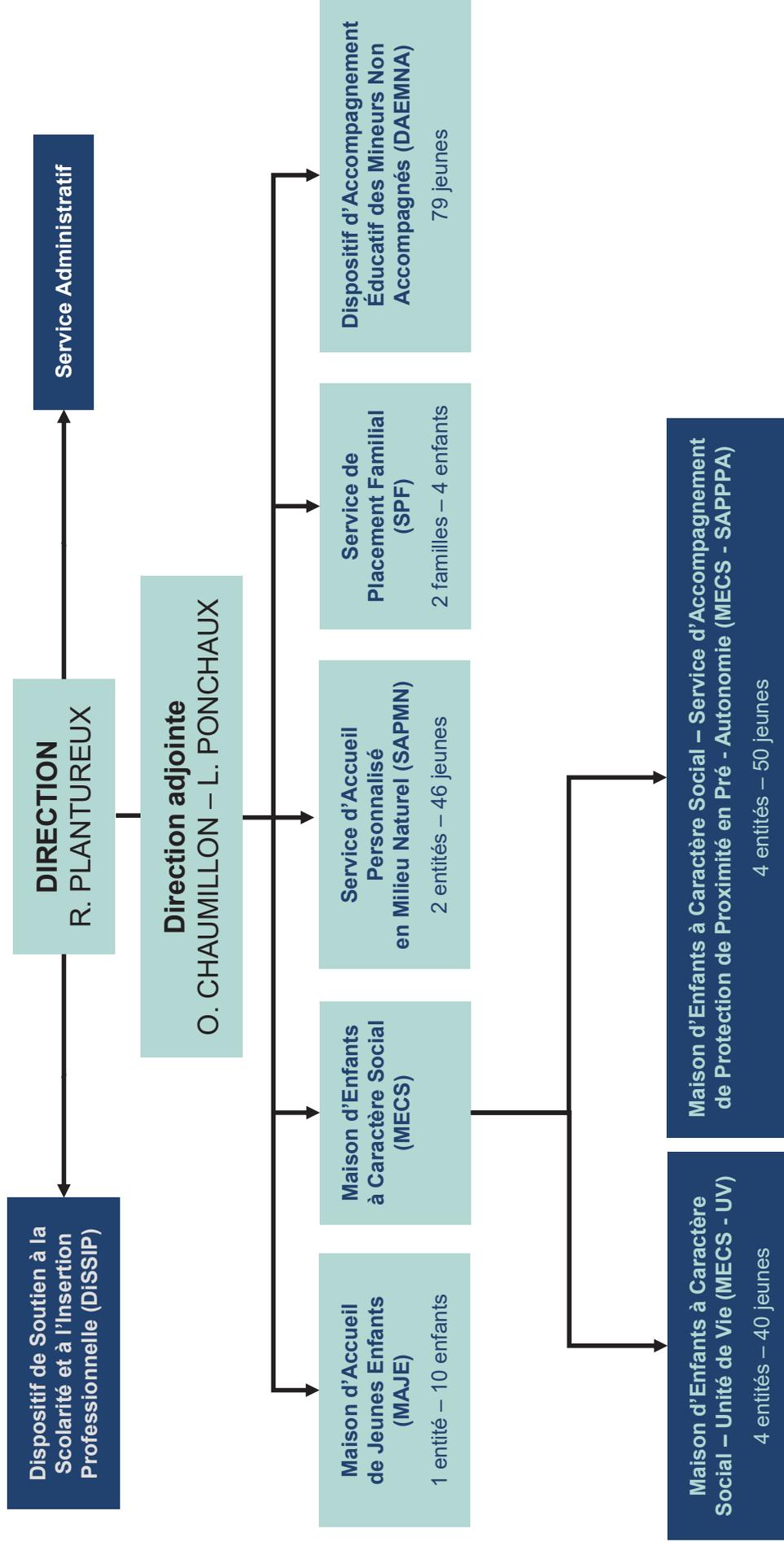
91 | RAPPORT FINANCIER



PÔLE MILIEU OUVERT



PÔLE HÉBERGEMENT



NOTRE ENGAGEMENT

**Aider chacun
à devenir acteur
de sa vie** 

Le contexte de crise sanitaire toujours présent en 2021, a eu de fortes répercussions sur les enfants et familles bénéficiaires et sur le quotidien des professionnels de l'association engagés dans leur accompagnement.

En premier lieu, il faut souligner l'augmentation du nombre d'enfants en situation de danger sur l'ensemble des structures de la Sauvegarde : du service d'investigation éducative qui les évalue au service d'accueil personnalisé en milieu naturel qui aide les jeunes à la finalisation de leur parcours en protection de l'enfance. Seul le dispositif d'accompagnement des mineurs non accompagnés a connu une baisse de ses effectifs en raison du contexte international.

Cet accroissement rejoint les données nationales. La hausse régulière des mineurs pris en charge en protection de l'enfance depuis 2011, s'est accentuée sur ces deux années marquées par la pandémie. En effet, l'impact de cette dernière en matière de santé, scolarité, socialisation et conditions socio-économiques est d'autant plus important pour les membres les plus précaires et les plus vulnérables de la société, dont les enfants en danger et leurs familles sont partie constitutive. L'organisation mondiale de la santé alerte sur les effets à moyen terme de la pandémie pour ces populations déjà fragilisées.

Cette situation a complexifié l'intervention des professionnels. Leur mobilisation, leur investissement et leur créativité ont été sollicités pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants, faire face aux fermetures de classes et aux dispositifs de droit commun, aux cours en distanciel, aux confinements des cas positifs, aux angoisses des jeunes et de leurs familles.

À l'instar de l'année précédente, l'ensemble des établissements et services a fonctionné en présentiel pour répondre à l'obligation de continuité de la mission de service public de

protection de l'enfance, sans moyen matériel, financier ou économique complémentaire. De surcroît, la nécessité d'effectifs salariaux supplémentaires pour faire face à l'augmentation des besoins s'est trouvée confrontée à l'absence de candidatures, notre secteur devenant peu ou pas attractif du fait de la rémunération, des conditions de travail et certainement plus généralement de la reconnaissance des métiers du social.

Malgré ces temps complexes, la Sauvegarde 37 cherche à maintenir une dynamique et un développement positif dans l'intérêt de son public et avec la contribution de l'ensemble des acteurs bénévoles et salariés.

Les effectifs salariaux sont en évolution de 213,78 ETP (323 postes) au 31.12.2020 à 231,09 ETP au 31.12.2021 pour une capacité de l'offre de 1 126 places en 2020 à 1 308 places en 2021.

Sur un plan global

- > Les travaux des nouveaux bâtiments du siège ont été finalisés et ceux relatifs au « château » se poursuivent malgré les retards liés à la pénurie de certains matériaux.
- > Le numérique s'est déployé tant concernant la couverture de réseau que pour l'acquisition de matériels et de logiciels métiers aux fins d'optimiser et de sécuriser le travail quotidien.
- > La communication interne et externe est renforcée aux fins de croisement des connaissances et compétences internes et de promotion des actions et des finalités du secteur.
- > La conduite de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences suit sa feuille de route avec ses actions relatives à l'accompagnement des fins de carrières, la prise en compte de la pénibilité de certaines professions, l'information-formation sur l'évolution du secteur.

> La formation des professionnels est maintenue en priorité forte avec un financement de 125 928 € pour 176 salariés formés dans l'année.

> Les partenariats sont activés sur les domaines de l'activité gestionnaire et les finalités solidaires et citoyenne de l'association.

Concernant les établissements et services des pôles

> Le développement des activités du pôle hébergement et du milieu ouvert, la création du service de réparation pénale contribue à la prise en compte des nouveaux besoins du secteur.

> Le recrutement d'une coordinatrice-référente santé participe à l'amélioration de la considération de la santé des enfants placés.

> L'introduction par la formation du référentiel d'évaluation participative des situations de dangers contribue à la professionnalisation et l'objectivation des actions.

> Les expérimentations de terrain inter-secteurs visent à répondre aux situations de publics relevant de différents champs du social et du médico-social.

> L'ouverture aux intervenants extérieurs (médiation animale, art-thérapie, musicothérapie, socio-esthétique, etc.) enrichit les approches de la relation éducative.

> Les rencontres inter services et inter-pôles associatifs permettent une meilleure connaissance et une transversalité des pratiques.

Au niveau financier la situation reste fragile. Si l'association présente un résultat administratif positif de 75 597 €, son résultat comptable est déficitaire de -241 489 €.

Perspectives 2022

Les travaux, projets initiés depuis 4 ans sont à projeter sur le moyen et le long terme, qu'il s'agisse de l'amélioration continue de nos prestations ou de la révision et de l'optimisation de nos fonctionnements.

Néanmoins, des objectifs prioritaires sont fixés pour 2022 :

> La finalisation de la révision du projet associatif retardé par les événements des trois dernières années,

> L'association et la participation des familles et enfants bénéficiaires aux différents niveaux associatifs,

> La mise en place du référentiel d'évaluation participative des situations de danger sur l'ensemble des équipes pluri professionnelles,

> La poursuite de l'amélioration de politique ressources humaines de l'organisation,

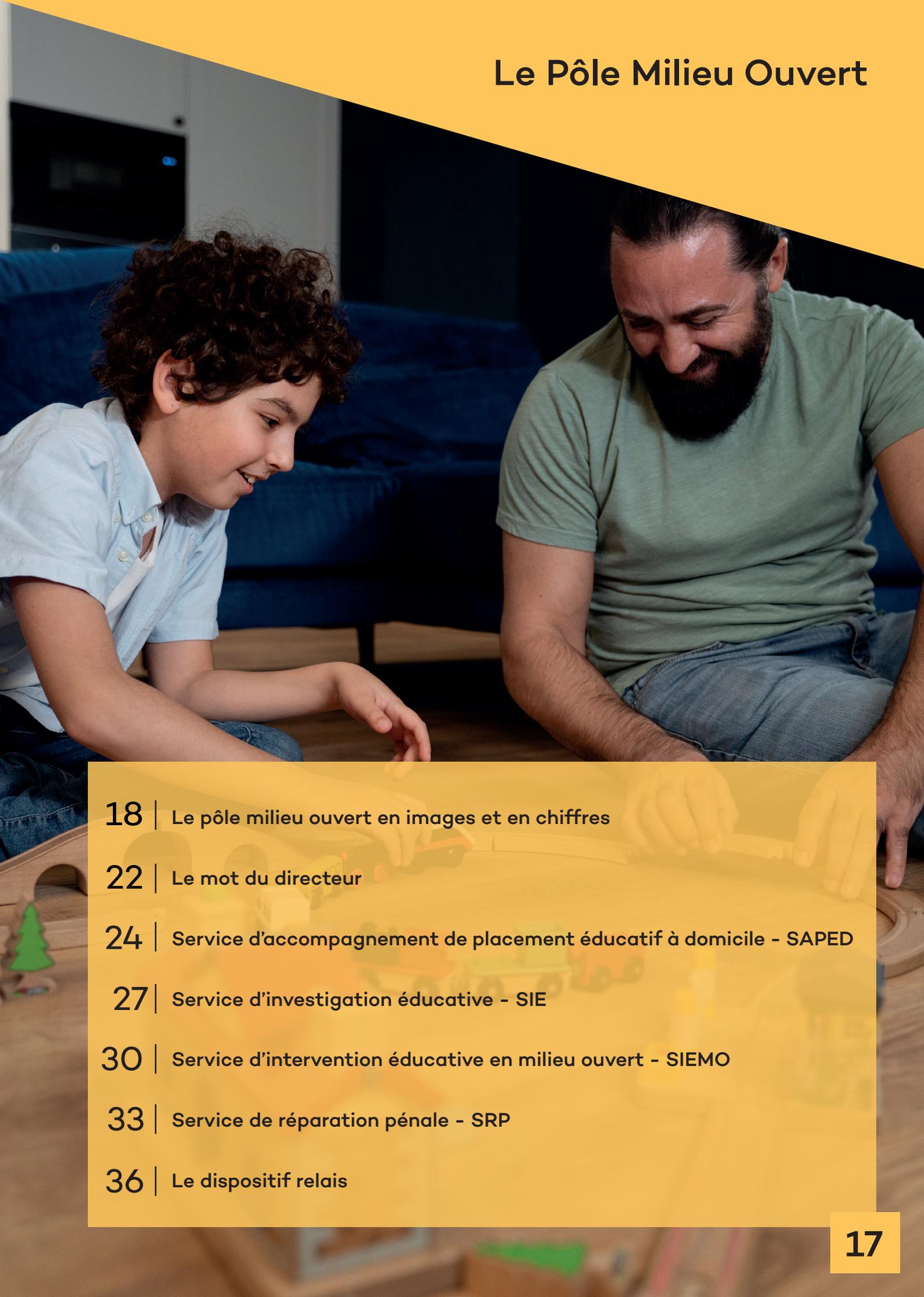
> L'entrée dans la démarche de révision du contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens avec le Conseil départemental d'Indre et Loire,

> L'équilibre de l'activité, en particulier pour les places réservées aux départements partenaires hors Indre et Loire pour les structures du pôle hébergement.

Ce rapport, construit par l'ensemble des cadres hiérarchiques de la Sauvegarde 37 met en valeur l'innovation, le professionnalisme des structures des pôles, du siège au service de notre mission commune de protection de l'enfance et de promotion de la famille.

Cécile DELHOMME

Directrice Générale



18 | Le pôle milieu ouvert en images et en chiffres

22 | Le mot du directeur

24 | Service d'accompagnement de placement éducatif à domicile - SAPED

27 | Service d'investigation éducative - SIE

30 | Service d'intervention éducative en milieu ouvert - SIEMO

33 | Service de réparation pénale - SRP

36 | Le dispositif relais



Installation des services de milieu ouvert dans les locaux nouvellement libérés par les services du siège.



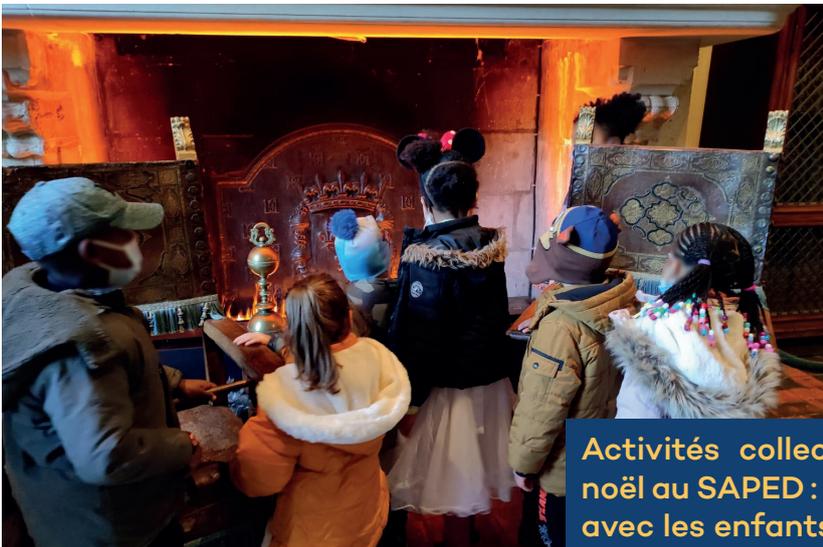
Création du service de réparation pénale suite à l'appel à projet conjoint de la préfecture d'Indre-et-Loire et de la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry



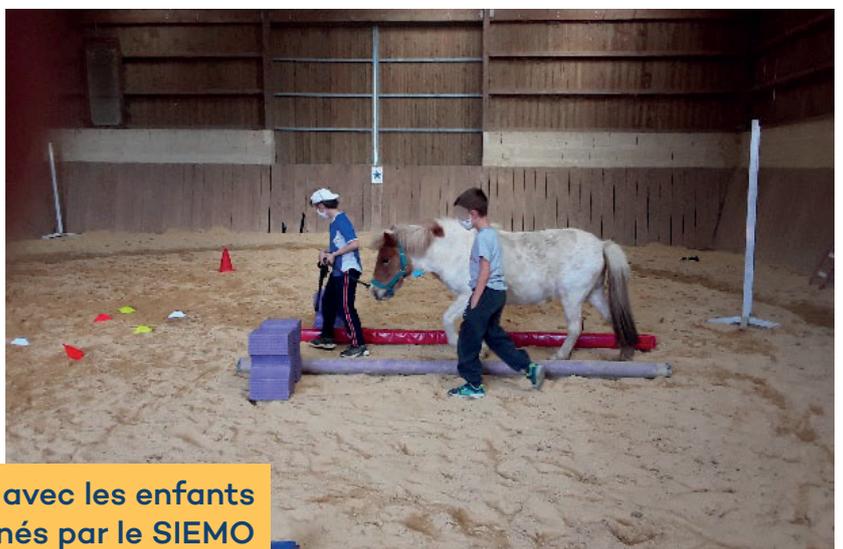
Accueil des État généraux de la justice



Participation des professionnels du milieu ouvert au colloque FN3S à Quimper



Activités collectives pendant les vacances de Noël au SAPED : sortie au château de Chenonceau avec les enfants



Médiation animale avec les enfants accompagnés par le SIEMO

LE PÔLE MILIEU OUVERT EN CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2021

240

mesures d'AEMO

206

mesures d'AEMO-R

200

actes de MRP

68

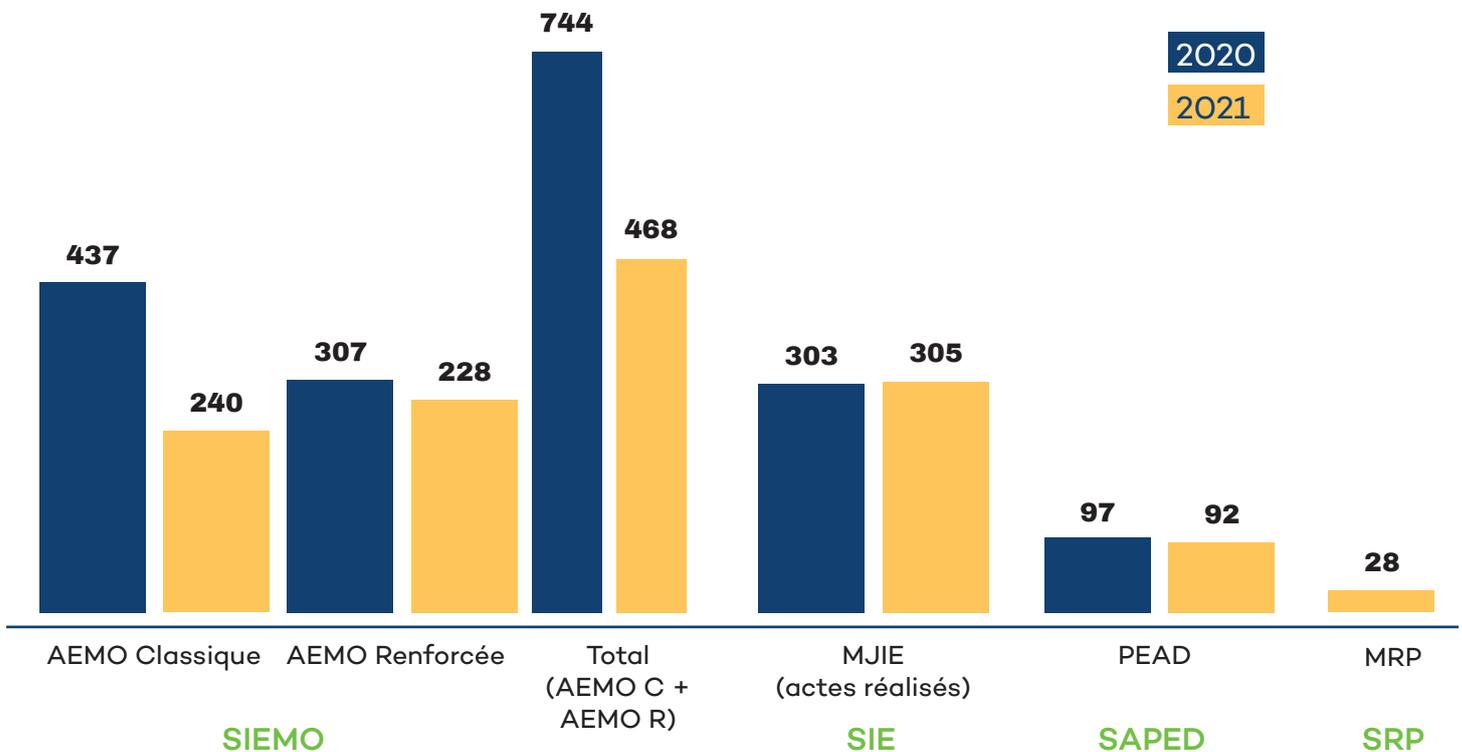
accompagnements PEAD

300

actes de MJIE

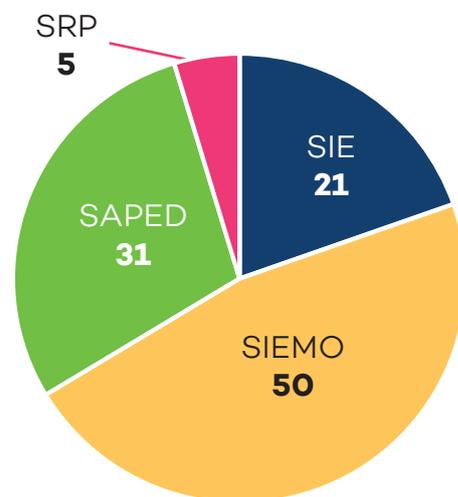
4 services composent le pôle milieu ouvert

SIE - SAPED - SIEMO - SRP



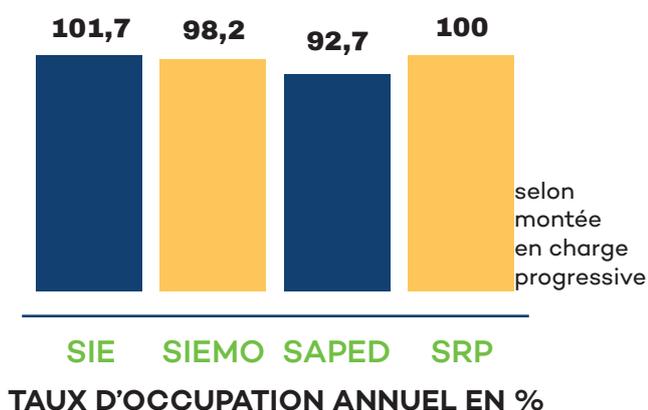
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT

Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateur jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale, psychologues...



RÉPARTITION PAR SERVICE DES 107 SALARIÉS (au 31/12/2020)

* dont 25 salariés multi-établissements (comptés autant de fois que de répartition ETP (107-25 = 82 salariés pour le pôle Milieu Ouvert)



TAUX D'OCCUPATION ANNUEL EN %



Accompagnement des enfants/ jeunes de 0 à 18 ans



Prix de journée ou prix de la mesure

Mesure d'AEMO Classique

11 €

Mesure d'AEMO Renforcée

20 €

Acte de MRP

875 €

PEAD

55,48 €

Acte de MJIE :

2 649,89 €

LE MOT DU DIRECTEUR

Si l'année 2021 reste encore marquée par l'impact de la crise sanitaire du Covid-19, la poursuite d'un travail aménagé par le respect de consignes sanitaires et l'adaptabilité des professionnels du pôle milieu ouvert sont restés les ingrédients essentiels pour l'exercice des missions qui nous sont confiées.

Avec une activité pleine sur l'ensemble des services, cette crise sanitaire a fait apparaître ou a à minima mis en exergue une autre difficile réalité qu'est le manque d'attractivité de notre secteur. En effet, avec de nombreux remplacements à pourvoir en lien avec les arrêts maladies, il n'a jamais été aussi difficile de recruter du personnel qualifié et intéressé par le travail en protection de l'enfance. Cette difficulté concerne tant les cadres que les travailleurs sociaux et le personnel administratif.

Par ailleurs, au regard de l'augmentation globale de l'activité du pôle depuis plusieurs années, la création d'un poste de direction adjointe a été décidée pour renforcer l'équipe cadres. Mme Broquet, ayant précédemment exercé des fonctions de cheffe de service éducatif au pôle hébergement a été nommée sur ce poste depuis le 21 mai 2021.

Toujours dans un contexte d'augmentation d'activité, et suite au déménagement des services du siège, le pôle milieu ouvert a pu étendre ses espaces de travail. : le SAPED n'a pas bougé, le SIEMO et les services administratifs occupent désormais l'ensemble du bâtiment principal et le SIE partage l'ancien siège avec le SRP et le pôle hébergement.

Activité des services et résultats financiers

Face à des besoins grandissants sur le territoire et l'existence d'une importante liste d'attente, les moyens supplémentaires alloués au service d'investigation éducative (SIE) en 2020 ont été maintenus. Sur l'année 2021, c'est donc 305 actes qui ont été réalisés sur 300 prévus.

Cette activité augmentée a entraîné la nécessaire réorganisation de l'équipe, avec la nomination d'un coordinateur d'équipe et le recrutement en CDD de personnels supplémentaires (travailleur social, psychologue, secrétaire).

Tout comme pour le SIE, le service d'intervention éducative en milieu ouvert (SIEMO) a vu son activité augmentée par l'octroi de moyens supplémentaires permettant de mettre

en œuvre les mesures placées sur liste d'attente. Cette décision prise à compter du deuxième trimestre de l'année par le Conseil départemental a par ailleurs permis le rééquilibrage de l'activité complète du service, au plus près des besoins réels des territoires sur lesquels nous intervenons. Ainsi, nous sommes aujourd'hui habilités pour l'exercice continu de 240 AEMO classiques, 206 AEMO à moyen renforcés, et 18 AEMO en délégation de compétence. Sur cette nouvelle année, et en appliquant une mince fongibilité entre AEMOR et AEMO, le taux d'occupation de ce service est supérieur à 98%.

Au service d'accompagnement des placements éducatifs à domicile (SAPED), l'activité est fixée à 68 accompagnements en continu. Un accompagnement comprend un à deux enfants d'une même fratrie. Ainsi, et avec un taux d'occupation moyen de 92,7 %, c'est jusqu'à 97 enfants qui ont été accompagnés par l'équipe. Le travail engagé avec la DPPEF et l'ASE sur la fluidification des procédures d'accueil via notre participation à la commission de régulation du territoire centre métropole permet de maintenir une activité constante et soutenue sur l'ensemble de l'année.

Enfin, et suite à la parution d'un appel à projet conjoint de la préfecture d'Indre et Loire et de la DTPJJ, la Sauvegarde 37 a été autorisée à créer un service de réparation pénale. La capacité de ce service est fixée à 200 actes par an pour des adolescents de 13 à 18 ans, faisant l'objet d'une mesure de réparation pénale prescrite dans le cadre de l'alternative aux poursuites judiciaires par le Parquet. Ce service rattaché au pôle milieu ouvert a démarré son activité en octobre 2021 et a accueilli les premiers bénéficiaires en novembre. Une montée en charge progressive a été actée, à raison de l'accueil et l'accompagnement de 17 jeunes par mois.

Sur le plan budgétaire, et avec une maîtrise importante des dépenses, le pôle milieu ouvert clôture l'année sur un équilibre positif. Il sera proposé à nos autorités financières d'affecter principalement ces excédents en investissement pour la rénovation de nos bâtiments vieillissants, qui présentent d'importants problèmes de régulation thermique.

Perspectives 2022

Sur l'ensemble des services, des écarts sont aujourd'hui mesurables entre ce qui figure dans les projets de service et l'exercice réel des mesures : de nouveaux projets ont vu le jour, les modes d'intervention ont été adaptés à de nouvelles attentes des familles ou des prescripteurs, et des préconisations ont été faites dans le cadre de l'évaluation interne ou externe.

Ainsi, il est prévu sur cette nouvelle année que des comités de pilotage puissent se réunir afin d'envisager l'évaluation et l'adaptation des projets des services. Il s'agira évidemment de tenir compte de l'évolution des politiques publiques du secteur, mais aussi des orientations politiques et stratégiques de l'association.

Toujours dans l'intérêt d'une démarche visant l'amélioration de la qualité de nos prestations, la réécriture des projets du pôle s'inscrira dans le développement et le renforcement de la participation des enfants et des familles. Force est de constater que vingt ans après sa consécration juridique, et si la littérature professionnelle est riche sur cette question, les clefs de sa mise en place concrète en protection de l'enfance restent à construire et à éprouver.

L'envisager comme un des outils de l'accompagnement en protection de l'enfance, c'est revenir sur tout un contexte historique défavorable à la place du parent en protection de l'enfance. C'est également proposer de transformer un outil juridique instauré par le législateur aux fins de responsabilisation du parent, en un moyen d'émancipation.

Par ailleurs, sur une grande partie de cette nouvelle année, le comité de cadres travaillera au du déploiement du référentiel de l'évaluation participative en protection de l'enfance envisagé pour 2022 sur l'ensemble de l'association. Élaboré par le CREA Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un programme de recherche soutenu par l'ONPE, ce référentiel basé sur une approche écosystémique répond à l'enjeu d'une évaluation rigoureuse et centrée sur les besoins de l'enfant et sur l'observation de son développement

Enfin, et comme chaque année, nous continuerons à développer notre partenariat sur le territoire et au-delà, par notre participation à différents congrès et colloques (CNAEMO, FN3S, etc.)

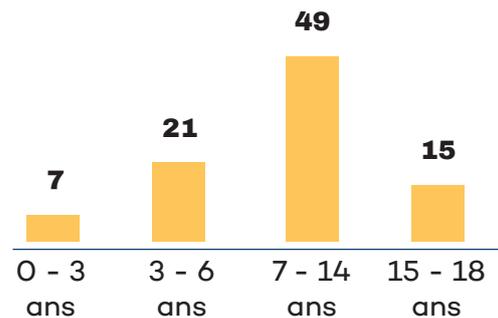
Guillaume HAILLOT

Directeur du Pôle Milieu Ouvert

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE PLACEMENT ÉDUCATIF À DOMICILE - SAPED

Qu'est ce que le SAPED ?

Le dispositif de placement éducatif à domicile (PEAD) est exercé par le service d'accompagnement de placement éducatif à domicile (SAPED) qui répond à une mesure de placement d'un enfant. Elle peut être soit administrative (décidée par l'aide sociale à l'enfance) soit judiciaire (prononcée par le juge des enfants), et autorise la mise en œuvre de l'hébergement de l'enfant au domicile parental.



EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE

66 accompagnements en 2021
représentant **92** enfants

Composition de l'équipe du SAPED :

2 ETP de cheffes de service

8,80 ETP de travailleurs sociaux référents (6 éducateurs spécialisés, 2 assistants sociaux, 1 éducatrice de jeunes enfants),

5,70 ETP de travailleurs sociaux co-référents (3 moniteurs éducateurs, 2 TISF et 2 CESF),

0,10 ETP d'IDE en tant que référente santé

0,5 ETP de psychologues (2 psychologues).

En 2021, une troisième vague du coronavirus Covid-19 a touché la France, en raison notamment de l'apparition de nombreux variants du virus. Celle-ci a généré la mise en place de nouvelles restrictions ainsi que des arrêts de travail conséquents liés à la pandémie.

Le SAPED a été impacté par des difficultés de recrutement importantes, ce qui a généré un surcroît d'activité pour les professionnels en exercice. Les recrutements dans le secteur de la protection de l'enfance ont été particulièrement difficiles durant cette période.

En 2021, les professionnels du SAPED ont pu constater qu'un nombre important d'enfants était en décrochage scolaire. Ces derniers ont éprouvé la discontinuité de la prise en charge scolaire, liée aux protocoles successifs et variables. De plus, certaines familles étant dans une situation de précarité, elles n'ont pas pu répondre aux attentes de l'Éducation nationale, n'ayant pas les outils informatiques nécessaires.

L'isolement créé par cette pandémie a renforcé pour certains jeunes des troubles déjà présents de phobie sociale notamment.

L'ouverture sur l'extérieur, un axe prioritaire de notre service, a été fortement mis à mal à cette période. Certaines structures avec lesquelles nous travaillons régulièrement ont dû se conformer aux différents protocoles, et n'acceptaient plus les enfants (club sportifs / CLSH/ les séjours / médiathèques / bibliothèques...).

Si certaines familles avaient amorcé une ouverture sur l'extérieur, pour autant, l'obligation du pass vaccinal a entravé l'accompagnement de certaines d'entre elles.

Les nouveautés au SAPED en 2021

En 2021, le projet sur la mise en œuvre des visites médiatisées a été finalisé et validé. Une formation pour un grand nombre de professionnels des équipes du SAPED a été organisée au sein du pôle milieu ouvert.

Le travail de construction de ce projet a abouti à la détermination spécifique de deux travailleurs sociaux des équipes du SAPED : un éducateur spécialisé (qui a suivi une formation universitaire de « médiation familiale » en 2021) et une technicienne d'intervention sociale et familiale qui prennent en charge les visites médiatisées en plus de leur plan de charge habituel.

Les visites médiatisées organisées dans le cadre de la mesure de PEAD sont mises en œuvre dès lors que le pôle enfance ou qu'un

tiers spécialisé (Médiation et Parentalité 37) ne les exercent pas. Elles ne se substituent pas aux prescriptions du juge aux affaires familiales. Elles sont exercées par le service le temps de la mesure et uniquement auprès des enfants concernés par la mesure de PEAD. Aujourd'hui, elles concernent une petite dizaine de familles. Les visites médiatisées se déroulent actuellement en salle famille, qui est plutôt adaptée mais très utilisée. Néanmoins, un lieu plus spécifique est réfléchi en interne et s'inscrira dans les perspectives de 2022.

En 2021, la convention sur « le repli », ainsi que les nouveaux outils ont été validés. Ce protocole permet désormais au pôle milieu ouvert et au pôle hébergement d'avoir un cadre commun sur lequel s'appuyer.

L'agrément d'une assistante familiale pour le placement familial de la Sauvegarde 37 concernant le repli des enfants de moins de 3 ans est en cours en 2021. Des rencontres et des échanges entre les professionnels des deux pôles ont été envisagés pour évoquer la question des « replis ». Une rencontre a été organisée avec l'équipe des Renardières avec une cheffe de service et un référent du SAPED. Cet échange a été constructif et a permis une meilleure connaissance réciproque. Ces temps de présentation et d'échanges doivent être étendus à l'ensemble des services internes à la Sauvegarde 37.

Le SAPED a aussi la volonté de faire le lien avec l'ensemble des services, en interne, au niveau du pôle milieu ouvert et du pôle hébergement, et en externe avec nos partenaires. En effet, de notre point de vue, il est nécessaire de communiquer avec l'ensemble des structures, et de présenter les missions et le fonctionnement du SAPED.

En 2021, des rencontres et des visio dans le cadre de l'écriture du référentiel départemental PEAD ont eu lieu. Ces échanges ont permis d'harmoniser les pratiques, et d'avoir un support, un cadre pour l'ensemble des services de PEAD. Ce référentiel a été finalisé et validé en 2021.

Le SAPED avait pour projet de produire un livret d'accueil à destination des enfants de 0 à 12 ans. De fait, un groupe de professionnels a travaillé sur la mise en œuvre d'un livret adapté en 2021, avec des illustrations pour les enfants, afin de présenter la mesure de PEAD. Nous avons également fait appel à des prestataires extérieurs pour travailler différemment avec les enfants et / ou les familles. Un art thérapeute intervient sur 2 séquences par semaine sur l'ensemble des

enfants accompagnés par le pôle milieu ouvert. Les enfants ou adolescents bénéficient de 6 séances éventuellement reconductibles.

Plus spécifiquement au SAPED, la mise en œuvre de la médiation animale avec une professionnelle extérieure a eu lieu en septembre 2021. Cette expérimentation avec aussi bien des petits, mais aussi des préados, et adolescents en présence parfois du parent est très porteuse dans le travail éducatif.

Une socio - esthéticienne intervient également auprès notamment des mères ou des jeunes filles qui ont une forte mésestime d'elle-même. La professionnelle intervient à notre demande, pour une séance au service, éventuellement renouvelable.

Les prestataires extérieurs offrent une plus - value au travail éducatif mené au SAPED. Ceux-ci sont sollicités après évaluation de notre équipe pluri-professionnelle pour travailler certains axes spécifiques. Les retours des prestataires vers l'équipe de travailleurs sociaux s'effectuent par écrit ou par oral. Ces informations apparaissent dans le bilan de la mesure.

En parallèle, sont menées de nombreuses activités collectives au service qui s'adressent aux adolescents, aux parents avec leurs enfants, aux enfants. Des groupes déjà constitués peuvent se retrouver autour de « jeux scéniques », ou en sortie de type « randonnées » ou culturelles. Des ateliers cuisine sont menés autour de la diversité culturelle ou simplement sur la confection d'un repas ou d'un goûter. Des espaces parents - enfants sont créés pour travailler la relation du parent avec son ou ses enfants.

L'idée maitresse des activités collectives s'appuie sur la possibilité de recréer pour la famille des activités similaires à leur domicile, sans notre intervention, pour continuer à nourrir leur lien.

Les perspectives au SAPED en 2022

Nous aurons à traiter sur l'année 2022 des questions autour de ce qui est déposé par les familles avec l'ensemble des prestataires. Des protocoles permettront de définir précisément le cadre de leurs interventions.

Le SAPED envisage en 2022 d'engager un travail de réflexion et d'élaboration pour la mise en œuvre du projet de service. Un groupe de COPIL sera constitué pour l'élaboration de ce projet. Des temps de réflexion avec l'ensemble des professionnels alimenteront le COPIL pour aboutir à l'évaluation du projet de service du SAPED et à des ajustements.

L'intervention de la référente santé nécessite d'être ajustée et travaillée au regard de notre mission. Néanmoins en 2021, elle a pu être en lien avec les services hospitaliers dans certaines situations.

Les rôles et places des psychologues du service évoluent. Chacune rencontre davantage les enfants, ou parfois les parents. Cette évolution de la posture nécessite d'être travaillée au cours de l'année 2022 et sera déclinée dans notre projet de service.

Les professionnels du SAPED vont continuer en 2022 à réfléchir à de nouveaux supports, à de nouveaux outils afin d'accompagner au mieux les familles.

Un lieu pour les visites médiatisées, spécifique au SAPED, pourra être envisagé : une éco-structure de type tiny house sera retenue. Un petit groupe de travail déterminant les besoins de ce lieu de rencontre parent - enfant sera mis en place, en tenant compte du budget alloué.

Un travail autour de « vacances en famille » en présence de travailleurs sociaux du SAPED sera réfléchi. Il s'agira de créer pour les familles des opportunités à proximité de leur domicile avec le support de la découverte de leur environnement.

En 2021, le SAPED a été amené à nouveau à mettre en place différents « replis ». La majorité des enfants accueillis dans ce cadre ont fait l'objet par la suite de mesure d'éloignement.

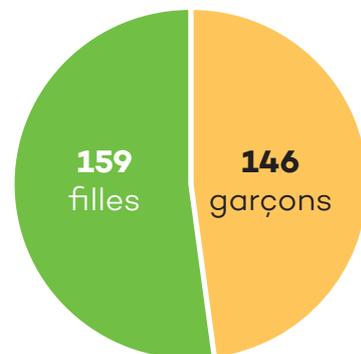
Le travail sur la question des « replis » doit se poursuivre. En effet, il apparaît indispensable de prévoir des rencontres entre les professionnels du SAPED et les professionnels du pôle hébergement.

Flavie MAURY et Sylvie MARGERIT
Cheffes de Service

SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE- SIE

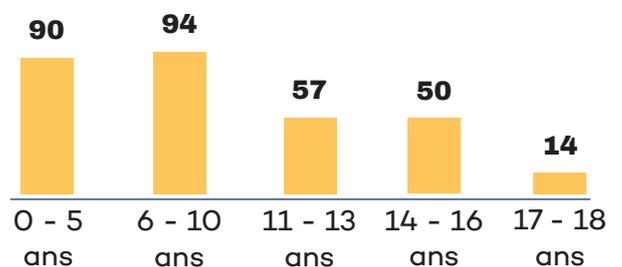
Qu'est ce que le SIE ?

Ce service exerce des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) sur décision du juge des enfants. Les professionnels évaluent la situation de l'enfant dans son environnement, le ou les danger(s) encouru(s) et proposent toute mesure de protection nécessaire à l'intérêt de l'enfant.

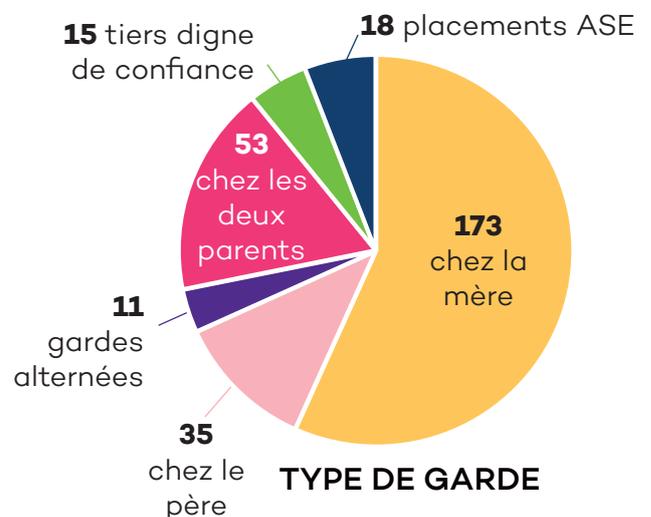


RÉPARTITION PAR SEXE DES 305 MESURES EXERCÉES EN 2021

Lieu de résidence des enfants / jeunes	
Agglo Tours	179
Hors Agglo	126



EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



TYPE DE GARDE

12% des parents sont en situation de pauvreté

L'activité du service pour l'année 2021 a été maintenue par la Direction territoriale de la PJJ à la réalisation de MJIE pour 300 mineurs, avec les moyens associés. Au final, le service aura été légèrement au-delà de cette capacité avec 305 actes, malgré une activité contrôlée.

Malgré tout, une liste d'attente en continu a perduré tout au long de l'année oscillant entre 20 et 80 mineurs, pour une prise en charge en moyenne de 150 mineurs.

Cette liste d'attente engendre pour l'équipe de devoir prendre en compte les demandes des partenaires et des parents lorsque l'évolution de la situation des mineurs le nécessite, en plus des mesures en cours. À certaines périodes, les mesures ont été mises en œuvre 3 mois après la décision du magistrat.

Concernant la vie de l'équipe, les moyens alloués exceptionnels (temps de travailleur social, psychologue et de secrétariat) en 2020 concernant l'évolution de l'activité de 276 actes à 300, ont été reconduits. Le poste de coordinateur à temps partiel (0.30 ETP) a lui aussi été reconduit, montrant la nécessité de repenser en profondeur l'organisation du service, du fait de la pérennisation envisagée de l'activité à 300 mineurs.

Annoncée comme une perspective pour l'année 2021, le service a pu recruter une infirmière diplômée d'État, à mi-temps. Cela a été combiné avec des moyens octroyés par le Conseil départemental sur les services du pôle hébergement ainsi que sur le PEAD du pôle milieu ouvert, permettant un recrutement à plein temps d'une professionnelle.

Cette professionnelle intervient comme membre de l'équipe pluri professionnelle participant à la mission judiciaire d'investigation éducative, laquelle vise à :

> évaluer l'hypothèse, la réalité d'une situation de danger plus spécifiquement en ce qui concerne la santé, encourue par l'enfant et les capacités de mobilisation des parents dans leur fonction éducative,

> apporter une compréhension sous l'angle plus particulièrement médical, de la problématique familiale actuelle en la mettant en lien avec l'histoire personnelle de chacun.

Participer à l'observation, la formation des hypothèses et à leur vérification à partir des échanges avec les membres de la famille et des rencontres entre les professionnels de l'équipe en charge de la mesure.

La note de la DPJJ du 23 mars 2015 relative à la MJIE réaffirme la nécessité d'une approche interdisciplinaire de la situation du jeune et de sa famille, par « l'apport de compétences diversifiées », telles que celles d'un professionnel de santé.

À ce titre et plus spécifiquement, l'intervention d'un infirmier vise à permettre une meilleure compréhension des situations familiales en présence d'enfant(s) en bas âge (0 à 3 ans) et / ou comportant une problématique de santé. Elle permet d'enrichir les questionnements et hypothèses diagnostics sur les situations, en croisant les analyses éducatives, psychologiques et paramédicales. Ainsi, l'infirmier permet de nourrir l'évaluation par une approche paramédicale, en :

> établissant un diagnostic de situation sur l'état de santé et de développement de(s) l'enfant(s),

> repérant les facteurs conditionnant la santé, la maladie, le bien-être ou le mal-être chez l'enfant,

> discernant les ressources et capacités cognitives, motrices, affectives de l'enfant,

> identifiant les anomalies en vue de dépister des déficiences, des inadaptations ou des handicaps,

> identifiant les besoins spécifiques de communication et de relation de l'enfant et de l'adolescent aux différents stades de son développement,

> identifiant et analysant les signes et symptômes liées aux pathologies de l'enfance et à leur évolution,

> repérant les éventuels symptômes de douleur chez l'enfant et posant un diagnostic infirmier,

> détectant les situations à risque et les signes de violence ou de maltraitance mettant en cause la sécurité de l'enfant.

L'infirmier aide à la compréhension de la situation tout au long de l'exercice de la mesure en enrichissant les échanges éducatifs afin de permettre une vision globale de la situation de l'enfant dans sa famille. Dans la co-construction de la mesure avec le psychologue et le travailleur social à partir d'éléments cliniques recueillis par l'équipe, l'infirmier avance des questionnements, confronte ses interprétations avec celles des autres professionnels pour viser à la création commune de nouvelles hypothèses concernant la problématique familiale et la situation de danger.

Pour cela, il s'appuie à la fois sur un travail en partenariat avec les différents intervenants médicaux autour du jeune (médecins généralistes, CMP, services spécifiques de suivi du CHRU de Tours, services PMI...), mais également sur ses propres observations lors des visites réalisées au domicile ou au service avec la famille. L'infirmier peut également être amené à vérifier les carnets de santé (suivis obligatoires, courbes taille/poids, suivi de vaccination...).

Il convient de préciser que le SIE a été doublement évalué cette année, tout d'abord en avril-mai dans le cadre de l'évaluation externe, puis en novembre lors du contrôle de fonctionnement école de la PJJ. Ces regards extérieurs portés sur l'organisation et le fonctionnement du service au sein du pôle milieu ouvert, ont souligné la qualité de la prestation rendue, tout en donnant des pistes d'amélioration autour de la question du partenariat dont plus particulièrement avec les services du Conseil départemental, la mise en œuvre de supports de participation des usagers ou encore la nécessité de remettre à jour le projet de service. Ce dernier point planifié pour septembre 2021, a finalement été reporté à janvier 2022, sur l'ensemble du premier semestre au moins.

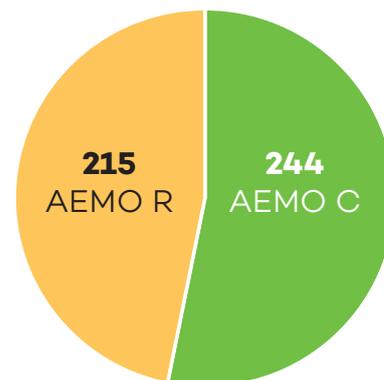
Les perspectives de l'année 2022, au-delà bien sûr d'assurer en priorité sa mission judiciaire d'investigation, s'annoncent sous plusieurs angles diversifiés :

- > la réécriture du projet de service, ainsi que des fiches relatives à la fonction des membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- > poursuivre la réorganisation du service.
- > si le contexte sanitaire le permet, d'envisager de nouveau des temps de rencontre et de travail commun avec divers partenaires (une réunion avec la CRIP 37 est dès à présent fixée pour septembre prochain).

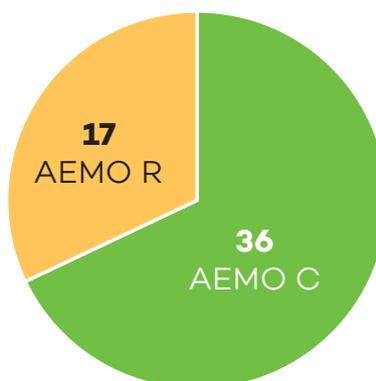
Pierric PINSON
Chef de service

Qu'est ce que le SIEMO ?

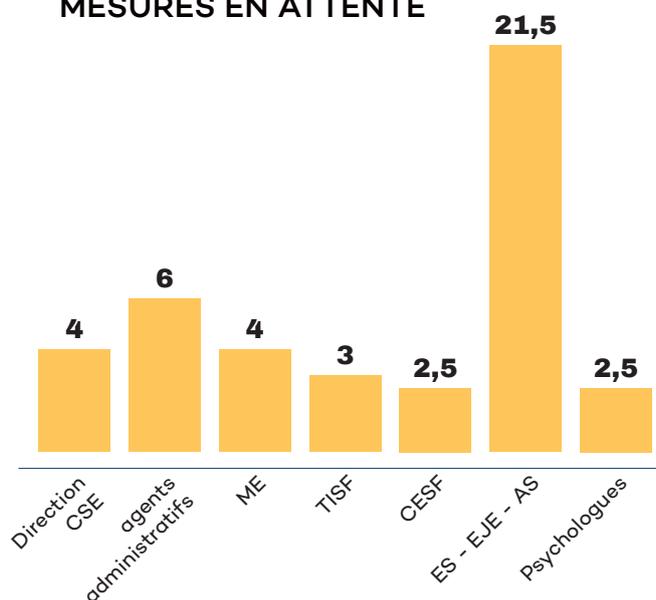
Lorsque les parents font face à des difficultés éducatives et/ou qu'un enfant est en danger ou en risque de l'être, le juge des enfants peut instaurer une mesure d'AEMO. Cet accompagnement de la famille et de l'enfant a une durée et une fréquence d'intervention préalablement fixées par le juge des enfants. Ainsi, elle peut être ordonnée pour une période allant de 6 mois à 2 ans, renouvelable, et elle peut être assortie de moyens renforcés pour une intervention plus intensive.



MOYENNE ANNUELLE DES MESURES EXERCÉES



MOYENNE ANNUELLE DES MESURES EN ATTENTE



RÉPARTITION ARRONDIE DES ETP INTERVENANT POUR LE SERVICE

Comme en 2020, l'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire du coronavirus. Ce contexte a nécessité l'ajustement permanent pour maintenir l'exercice des missions de service public.

Concernant l'activité du SIEMO, celle-ci était calculée sur un exercice de 312 AEMO classiques et 134 AEMO renforcées pour le Conseil départemental d'Indre et Loire, auxquelles s'ajoutaient 18 AEMO sur désignation directe de magistrats d'autres départements. Toutefois les besoins observés sur le territoire étant largement supérieurs au regard des mesures prescrites, le SIEMO a été autorisé à pratiquer une fongibilité de ces mesures.

Par ailleurs, au regard de l'augmentation du nombre de prescriptions de mesures d'AEMO renforcées et d'une liste d'attente croissante, le Conseil départemental a validé l'augmentation temporaire d'activité à hauteur de 36 mesures d'AEMO renforcées. Ces moyens ont permis la constitution d'une quatrième équipe de 4,20 ETP.

Ainsi, depuis le mois d'avril 2021, l'activité est calculée sur un exercice de 240 AEMO classiques et 206 AEMO renforcées avec un maintien du volume de 18 AEMO dans le cadre de désignations directes par les magistrats d'autres départements.

Néanmoins, tout au long de l'année 2021, nous avons pu observer de manière récurrente un délai de mise en œuvre de plusieurs mois au regard du nombre de mesures prescrites. Si l'activité des services AEMO a toujours été fluctuante, nous pouvons émettre plusieurs hypothèses pour expliquer l'importance de cette liste d'attente : hausse des prescriptions de MJIE qui concluent très souvent à une préconisation d'AEMO, dégradation des situations familiales et complexité des problématiques qui nécessitent des moyens renforcés.

Des problématiques parfois majorées par un délai de mise en œuvre

La récurrence du délai de mise en œuvre met le service en tension, tant par le fait que les enfants restent en danger et les familles en difficulté, que par un niveau de danger qui s'en trouve le plus souvent accentué. Une telle réalité complexifie l'adhésion des familles à l'intervention judiciaire.

Dans ces conditions, tisser un lien de confiance avec les espaces familiaux devient une réelle gageure, dans des contextes très dégradés, au sein desquels le regard social et judiciaire est souvent vécu à travers des postures de méfiance et de résistance.

Les conflits parentaux, les problématiques

liées à l'addiction, les difficultés financières, le mal logement, pour ne citer que ces aspects, sont autant de freins à l'exercice d'une parentalité aussi sereine que possible.

Dans ce contexte contraint, la dimension managériale du rôle des cadres est primordiale pour accompagner les professionnels, dès leur embauche concernant les missions spécifiques de l'AEMO, puis « au fil de l'eau » pour leur permettre une intervention efficiente dans des situations complexes (recherche de « leviers », de modalités « sur mesure », travail sur les postures éducatives et gestion de l'aspect émotionnel).

Comme pour l'année 2020, il est important de saluer pour l'année 2021, l'engagement, les capacités d'adaptation et la créativité de l'ensemble des professionnels qui ont souvent dû être ingénieux dans leurs modes d'interventions au bénéfice des enfants et des familles.

En l'occurrence, la pluri professionnalité prend tout son sens dans l'accompagnement déployé en faveur des familles, dans un souci permanent d'étayage, de conseils, afin, autant que faire se peut, de les amener à trouver leurs propres solutions.

L'assouplissement des mesures sanitaires à la période estivale 2021, a permis de reprendre l'organisation des actions collectives. Ces actions (randonnées, visites culturelles, jeu de piste, etc...) sont notamment un observatoire pertinent des liens sociaux et familiaux. Ces modalités d'intervention spécifiques, sont pensées comme supports au travail engagé avec les familles, à partir des besoins identifiés.

En 2021, l'intervention de l'art-thérapeute s'est poursuivie dans le cadre de vacances, à raison de 3 à 4 enfants, reçus individuellement, par périodes de 6 séances hebdomadaires renouvelables une fois. Ces séances d'art-thérapie s'inscrivent dans le déroulement de la mesure comme une modalité spécifique auprès d'enfants ne bénéficiant pas de soins, ceux-ci étant en attente ou ne recueillant pas l'adhésion des parents. Ainsi, cette intervention ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun et apparaît comme une plus-value de l'accompagnement du SIEMO.

Les séances se déroulent les mercredis et jeudis dans la caravane de « l'Art qui roule ». Son cadre contenant, singulier, suscite immédiatement la curiosité et favorise l'échange. La pratique artistique personnelle de l'intervenant est la magie clownesque.

Cette discipline facilite la relation et permet souvent de créer le lien nécessaire à la continuité de l'accompagnement. Il convient de se montrer créatif dans la proposition des médias et souvent de les singulariser. Si le modelage, la peinture le dessin et l'écriture ont donc évidemment leur place dans la caravane, il en est de même pour le cirque, l'assemblage-récup, les marionnettes... L'atelier devient alors un lieu d'expression, parfois de régression ou de transgression ; il se fait surtout espace de mouvement, de création et de jeu en faveur des jeunes bénéficiaires.

Dynamique de réflexion et construction de savoirs

Tout au long de l'année, les professionnels ont eu la possibilité de participer à de nombreux colloques, temps de formation, assises CNAEMO et FN3S afin de nourrir la réflexion autour de leurs pratiques. En effet, il apparaît primordial de pouvoir faire vivre ce mouvement de mise en questionnements permanents, nécessaire à la mobilisation de nos ressources en vue d'une adaptabilité, d'une ingéniosité, de nos pratiques inscrites entre travail prescrit et travail réel dans le cadre de l'accompagnement des mineurs et de leur famille.

Dans cette dynamique institutionnelle, le groupe de travail initié en 2018 sur la thématique des conflits parentaux / familiaux a repris cette année, animé par un chef de service. La formation collective, envisagée en 2020, et reportée du fait de la crise sanitaire, a eu lieu en octobre et décembre 2021, sur 4 journées au total, pour 12 salariés du SIEMO. Cette formation « Lecture systémique des conflits familiaux », animée et construite par FORSYFA à partir des travaux engagés par le groupe, est venue enrichir les professionnels d'une approche spécifique permettant de penser et de mettre au travail ces situations, avec un focus sur les postures professionnelles, les techniques d'entretien et l'apport d'outils supports à la communication intrafamiliale. Cette formation a aussi été fédératrice pour les participants autour d'une volonté commune de poursuivre une réflexion partagée et l'expérimentation de ces outils afin d'adapter nos interventions au plus près des besoins des familles par des pratiques innovantes.

Ainsi, le groupe de travail se poursuit par des partages d'expériences et de réflexions, nourries notamment par l'approche systémique, avec en perspective la volonté de développer, dans une démarche de co-construction, des modalités spécifiques à ces

situations de conflits parentaux / familiaux pour l'ensemble du SIEMO.

Pour conclure

Il est important de rappeler que notre mission judiciaire vise prioritairement la protection des enfants. Or nous constatons depuis plusieurs années une augmentation constante des mesures d'AEMO possiblement liée à une dégradation globale des situations familiales (logement, budget, emploi...).

La mesure d'AEMO a bien pour finalité de réduire, si ce n'est d'éradiquer, les éléments de danger en accompagnant les parents dans leur fonction éducative. Cet objectif implique de tisser un lien avec la famille, de donner du sens et d'investir cette mesure d'aide, dans le souci de permettre aux parents d'accéder à leurs représentations, à celles de leurs enfants, de la relation nouée avec eux, mais également de favoriser une dynamique de changement et de valoriser leurs responsabilités parentales..

Au regard du contexte spécifique de cette année, les professionnels du SIEMO se sont mobilisés et sont restés investis, témoignant d'imagination, de réactivité pour répondre au mieux à la mission de la protection de l'enfant.

Il est à noter une volonté du département et des associations de clarifier l'exercice du travail en AEMO et AEMO-R via l'élaboration d'un référentiel. Cette réflexion a été engagée mais le contexte sanitaire est notamment venu impacter la poursuite de cette réflexion. Notre service a sollicité la reprise de ces groupes de travail afin de clarifier les attentes du département concernant particulièrement les astreintes éducatives et l'amplitude horaire des interventions, en adéquation avec l'expérimentation en cours depuis le redéploiement territorial des appels à projet de 2018.

Dans le cadre des interventions du SIEMO, les professionnels visent à responsabiliser les parents dans l'exercice de leur autorité parentale. Pour cela, ils veillent à aller à la rencontre de la famille, à entrer en relation/ en lien en respectant leur temporalité nécessaire au changement. Cette juste approche de la famille conjugue adaptation, modulation et personnalisation des actions (singularité des situations). Elles sont articulées à la dimension des actions pluri professionnelle et peut dès lors offrir le « possible, le faisable et l'acceptable » aux familles, nécessaires pour leur garantir un accompagnement utile et opérant .

Franck HOUDIN, Alain ROBIN,

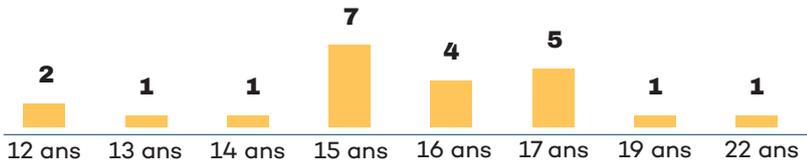
Delphine TURGNE-NDIAYE, Lydia BROQUET

**Avec la contribution de M. MOQUAIS,
art thérapeute**

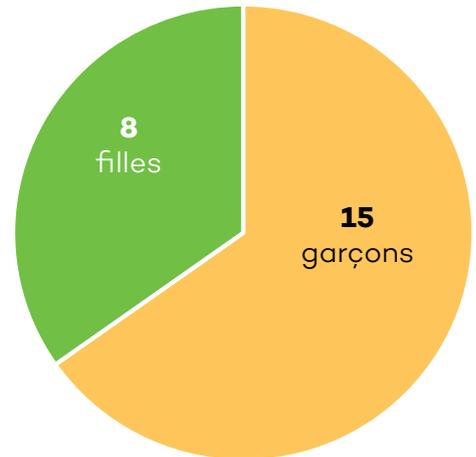
SERVICE DE REPARATION PENALE - SRP

Qu'est ce que le SRP ?

Ce service exerce des Mesures de Réparation Pénale (MRP). Sur décision du magistrat, la réparation pénale prononcée à l'égard d'un mineur auteur d'une infraction pénale permet, au travers d'activités et/ou de réparation auprès de la victime ou la collectivité, de mettre le jeune à l'épreuve tout en lui faisant prendre conscience de son acte.



RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE
DES 23 JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2021



RÉPARTITION PAR SEXE

TYPES DE DÉLITS

Harcèlement Vol

Usurpation d'identité

Recel de bien Menace de mort

Dégradation du bien d'autrui

Consommation de stupéfiant

Dégradations par incendie

Agression sexuelle Chantage

Port d'arme blanche

Violence à l'encontre d'une personne chargée de mission de service public

Le service de réparation pénale s'inscrit dans la vocation, les missions et l'environnement de l'association : œuvrer dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et contribuer à l'enrichissement de réponses diversifiées sur le territoire Touraine-Berry en poursuivant son inscription dans la complémentarité SP/SAH.

Aux fins de réaliser sa mission, le SRP retient le principe cardinal du travail en partenariat, pour unir les compétences, mutualiser les moyens et mettre en cohérence les actions dans une logique d'amélioration de la qualité des prestations. Dans ces finalités, les relations partenariales sont permanentes et multiples conjuguant des réponses spécifiques individuelles et collectives.

Cette mesure a comme intention la prise en compte des besoins spécifiques de chaque jeune, au regard de son parcours, de sa situation actuelle, de ses attentes, la finalité étant bien de poser le jeune en tant qu'acteur à part entière de son projet de réparation, de l'aider à le construire et à le réaliser, de lui permettre de mettre du sens sur les répercussions de ses actions et de le conduire à une prise de conscience.

Le SRP s'inscrit donc pleinement dans le dispositif de milieu ouvert SP/SAH relevant de la Direction interrégionale PJJ Grand-Centre et, dans sa déclinaison opérationnelle, de la Direction territoriale PJJ Touraine-Berry.

Le SRP s'intègre dans ce maillage territorial en enrichissant la complémentarité entre le secteur public et associatif habilité en matière d'offres éducatives et de réponses pénales rapides et de proximité, auprès des mineurs auteurs de premières infractions pénales et/ou de faible gravité.

Le service de réparation pénale a ouvert le 4 octobre 2021. Deux travailleurs sociaux, ainsi qu'un temps partiel pour le service administratif ont été recrutés. Le service est sous la direction directe de Mme Broquet et M. Haillot.

En attente des premières mesures, les 2 travailleurs sociaux ont œuvré à développer des partenariats sur l'ensemble du territoire d'Indre et Loire pour la mise en œuvre des activités de réparation, mais se sont aussi grandement investis dans le développement des outils de suivi adaptés à leurs missions au pénal.

Sous la coordination de la DTPJJ, il a été organisé une rencontre avec les substituts du procureur à la Maison de la justice et du droit. Ce temps a permis de présenter le projet de ce nouveau service mais aussi de s'accorder sur les procédures d'admission des jeunes.

Le service a reçu ses 2 premières mesures fin octobre.

Le 14 octobre 2021, M. Rousseau vice - procureur et M. Lebouc, Directeur territorial Touraine-Berry sont venus à la rencontre de l'équipe du nouveau service de réparation pénale de la Sauvegarde 37. Créé dans la continuité de la circulaire de politique pénale générale du 1er octobre 2020 qui vise à renforcer le traitement éducatif de la délinquance du quotidien et à rendre plus accessible la justice de proximité, le SRP 37 permettra d'offrir un panel de réponses éducatives élargies face à l'activité très importante de la juridiction en matière de rappels à la Loi. Un protocole d'intervention

a été signé prévoyant l'exercice de 200 réparations pénales par an. Ce dernier favorise l'attribution des mesures ordonnées dans le cadre des alternatives aux poursuites au SRP. Ce protocole formalise également différents temps de concertation afin, notamment, de piloter la complémentarité, la concertation et l'échange des pratiques entre le service public et le SAH. Grâce à cette création, la juridiction d'Indre et Loire bénéficie désormais d'une offre éducative enrichie pour répondre aux adolescents en conflit avec la Loi.

Au cours du mois de novembre, le service s'est coordonné avec le parquet afin de clarifier la procédure de récupération et de retour des dossiers au tribunal.

Les 2 travailleurs sociaux ont continué le développement des partenariats pour la mise en œuvre des activités de réparation.

Une journée « portes ouvertes » du SRP intra associative s'est déroulée le 23 novembre à des fins de rencontre des professionnels, de présentation de la mesure et des outils. À cet effet, le service a pu emprunter à la DTPJJ l'exposition « 13 - 18 - questions de justice » qui est un outil pédagogique phare dans la mise en œuvre d'activités de réparation collective. Le service a prévu de se doter de cette exposition en 2022.

De plus, pour répondre à un objectif de déploiement d'une justice de proximité, le SRP prévoit des actions conjointes avec le pôle hébergement à destination des jeunes accueillis, des mineurs confiés à la Sauvegarde 37 ou bénéficiaires du dispositif relais pour mener à bien des actions de prévention, d'autant que certains ne sont pas intégrés dans les cursus classiques de l'Éducation nationale et ne peuvent bénéficier de sensibilisation concrète.

S'inscrivant dans une politique concrète d'information et de prévention, cette exposition est composée d'une partie didactique permettant d'illustrer des thèmes relatifs aux droits et devoirs : filiation, nom, nationalité, protection, instruction, expression, défense, justice adaptée, infractions (contraventions, délits, crimes), procédure judiciaire relative à l'enfance délinquante, les tribunaux et cours d'assises pour les mineurs, l'incarcération des mineurs, etc... et d'une partie interactive qui permet aux jeunes de s'impliquer par le biais d'un jeu de fiches reproduisant certaines situations.

Un point aussi sur l'équipe élargie qui permet le bon fonctionnement du service avec notamment le recrutement d'une gestionnaire de dossier qui assure la réception de la mesure et constitue les dossiers des mineurs. Ce travail se décompose selon différentes étapes organisées chronologiquement : - réception du procès-verbal de RP, enregistrement dans le tableau du courrier, - scannage et enregistrement des éléments du dossier pénal, - constitution et remise du dossier au travailleur social : impression des documents de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, document individuel de prise en charge (DIPC), - envoi des courriers de rendez-vous à la famille, envoi d'une information aux victimes.

Les diverses origines des passages à l'acte de délinquance

Ces jeunes sont dans une période de construction identitaire que constitue l'adolescence, qui affecte leur développement corporel, mental, relationnel, affectif et social.

Durant cette période de changement, la vie psychique est mobilisée par l'élaboration de ces transformations qui peuvent emprunter différentes voies d'expression : somatique, dépressive et violente pouvant aboutir à une grande diversité de mises en acte. Les délits commis traduisent parfois les difficultés psychologiques de certains jeunes dans une période délicate de construction personnelle. Ils peuvent alors être un marqueur de cette difficulté, pouvant avoir son origine dans la vie familiale, dans la difficulté à trouver sa place, etc.

Dans ces situations, la mesure peut permettre d'aborder des malaises profonds que vivent certains jeunes dans leur vie personnelle et de chercher à y apporter un début de réponse. Les actes commis peuvent traduire des mécanismes de groupe qui poussent à des attitudes irresponsables dans un sentiment d'anonymat et qui sont souvent le reflet des envies de consommation qui caractérisent l'époque. De plus, ils peuvent symboliser une difficulté de perception, de compréhension de la loi et des conséquences de leurs actes

L'implication des familles

Les parents, acteurs principaux de la vie de l'enfant, sont sollicités en premier lieu afin d'une part d'évaluer leur capacité à transmettre le respect de la loi, leur rapport à l'autorité, leur compréhension de l'acte posé, leur ressenti et l'impact du pénal et d'autre part d'apporter un éclairage sur la situation familiale.

Pour ce faire, les travailleurs sociaux interrogent les réponses que les parents ont apportées à leur enfant, les sanctions posées et le sens qu'ils donnent à la sanction. Il s'agit, tout au long de la mesure de réparation pénale, d'explorer avec eux la façon dont ils comprennent la décision judiciaire et comment ils se situent vis-à-vis de l'infraction reprochée.

Perspectives

L'année 2022, permettra de continuer le déploiement des actions partenariales à des fins de mise en œuvre des activités de réparation, de développer des actions communes avec le STEMO afin de proposer de la flexibilité et ainsi accroître des possibilités d'intervention en direction des jeunes dans l'animation de réparations collectives. Partenariat qui se veut aussi dans une visée de partage de connaissances et de réflexions sur les pratiques entre les différents professionnels.

Le service continuera à créer du lien avec les associations du territoire pour co-construire les activités de réparation pénale et diversifier les accueils. L'objectif serait de fidéliser annuellement les partenaires bénévoles existants en les invitant une fois par an autour d'une réflexion concernant la réparation pénale.

Ce travail avec les différents partenaires vise à engager et personnaliser les activités dans le but de répondre au mieux aux besoins spécifiques du jeune en prenant en compte son environnement géographique et social, son âge, sa problématique, son délit, son projet professionnel etc.

Dans le cadre du développement de ce nouveau service, une attention sera portée sur la valorisation des compétences des professionnels. En effet, il apparaît primordial de se former aux nouvelles problématiques d'usagers auxquelles nous devons faire face. Cela demande à ce que les professionnels puissent être dans une dynamique constante d'acquisition de nouvelles compétences par l'intermédiaire de formations continues autour de thématiques telles que les addictions, le phénomène de la radicalisation mais aussi sur le plan législatif avec le déploiement du CJPM.

De plus, une réflexion sera menée sur la possibilité d'accueillir une personne en service civique.

Mme BROQUET - Directrice Adjointe du Pôle Milieu Ouvert
Avec la contribution de Mme CORNET et M. MALHERBE, Travailleur.euses sociaux.ales du service.

LE DISPOSITIF RELAIS

Qu'est ce que le Dispositif relais ?

Le Dispositif relais est destiné aux jeunes pris dans un processus de rejet de l'institution scolaire et qui ont perdu les règles de base qui organisaient leur présence et leur activité au collège. La prise en charge vise à intégrer durablement ces élèves dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle, en les engageant simultanément dans un parcours de resocialisation. La mise en œuvre de ce dispositif s'appuie sur un partenariat entre l'Inspection Académique, la Protection judiciaire de la jeunesse, les collectivités territoriales (le Conseil départemental, les communes de la Métropole), le tissu associatif de proximité et les familles.



L'organisation générale des dispositifs relais est présenté dans le bulletin officiel N°8 du 25 février 2021.

« Les dispositifs relais (classes, ateliers et internats) proposent un accueil temporaire adapté à des élèves en marginalisation scolaire et sociale afin de les préparer à la poursuite d'un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en s'attachant à privilégier un objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. »

En Indre-et-Loire, cette structure de l'Éducation nationale existe depuis 1996. Une convention lie plusieurs partenaires qui en plus des dotations en personnels par l'Éducation nationale, permettent le fonctionnement du dispositif :

- **La Sauvegarde 37**, partenaire historique, détache un poste d'éducatrice spécialisée, fournit une voiture et loue les locaux. Le conseil départemental lors du comité de pilotage valide ces engagements. Un

cadre de la Sauvegarde participe aux commissions d'admission (4 à 5 par année scolaire).

- **L'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)** met à disposition un psychologue qui conduit le groupe d'analyse de pratiques professionnelles toutes les semaines. Un lien privilégié pour tenter de favoriser la mise en place de bilans pour certains élèves.
- **L'État** (le Fonds interministériel de prévention de la délinquance - FIPD et le Commissariat général à l'égalité des territoires - GET), **le département et Tours Métropole Val-de-Loire** financent le dispositif. La Protection judiciaire de la jeunesse est signataire de la convention.

Florence AGBADOU- GARREAU

**Éducatrice spécialisée
du Dispositif Relais 37**

- 
- 38** | Le pôle hébergement en images et en chiffres
- 42** | Le mot du directeur
- 45** | Maison d'accueil de jeunes enfants
- 48** | Maison d'enfants à caractère social - unité de vie
L'unité éducative de « l'Epan »
L'unité éducative des « Renardières »
L'unité éducative « Calder »
L'unité éducative « Ernst »
- 59** | Service d'accompagnement de protection de proximité en pré-autonomie
L'unité éducative de la « Chaumette »
L'unité éducative de la « Bouchardière »
L'unité éducative « Franc Palais »
L'unité éducative « Bel Air »
- 71** | Service d'accompagnement personnalisé en milieu naturel
L'unité éducative « Rivoli » & l'unité éducative « Jolivet »
- 74** | Service de placement familial
- 77** | Dispositif d'accompagnement éducatif des mineurs non-Aaccompagnés
- 80** | Dispositif de soutien à la scolarité et à l'insertion professionnelle



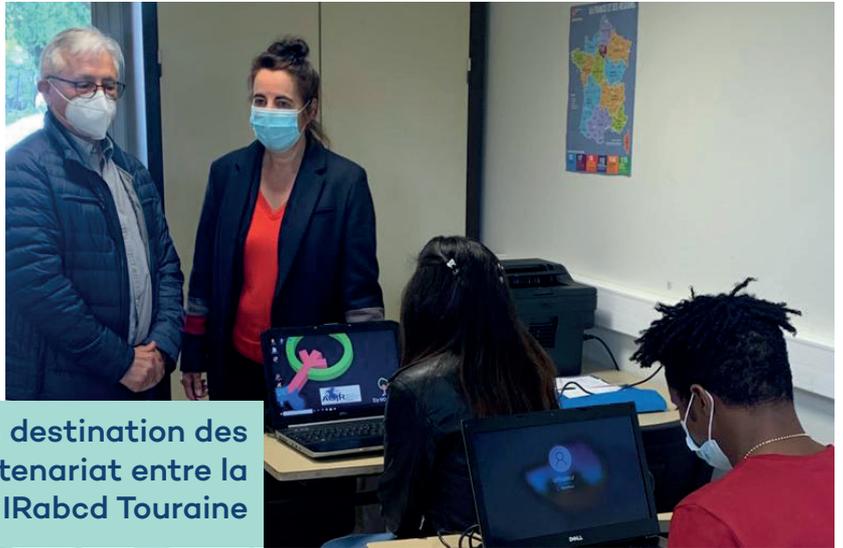
Signature d'une convention avec le département du Loir-et-Cher concernant 15 places d'hébergement.



Fête de l'été du pôle hébergement



Création d'un jardin naturel à la Chaumette en collaboration avec la Fondation Georges Truffaut et le CPIE Touraine Val de Loire



Don de 12 ordinateurs à destination des jeunes grâce au partenariat entre la Fondation Orange et AGIRabcd Touraine



Sécurisation du jardin autour de la MAJE avec la pose d'une barrière



Atelier sur les risques routiers avec la police municipale pour les jeunes des Renardières

LE PÔLE HÉBERGEMENT EN CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2021

260

places d'hébergement

79

places destinées aux jeunes provenant des départements extérieurs

6

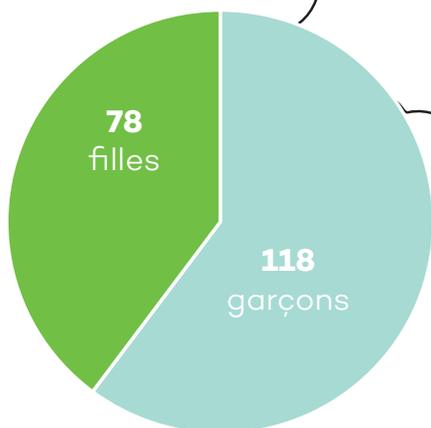
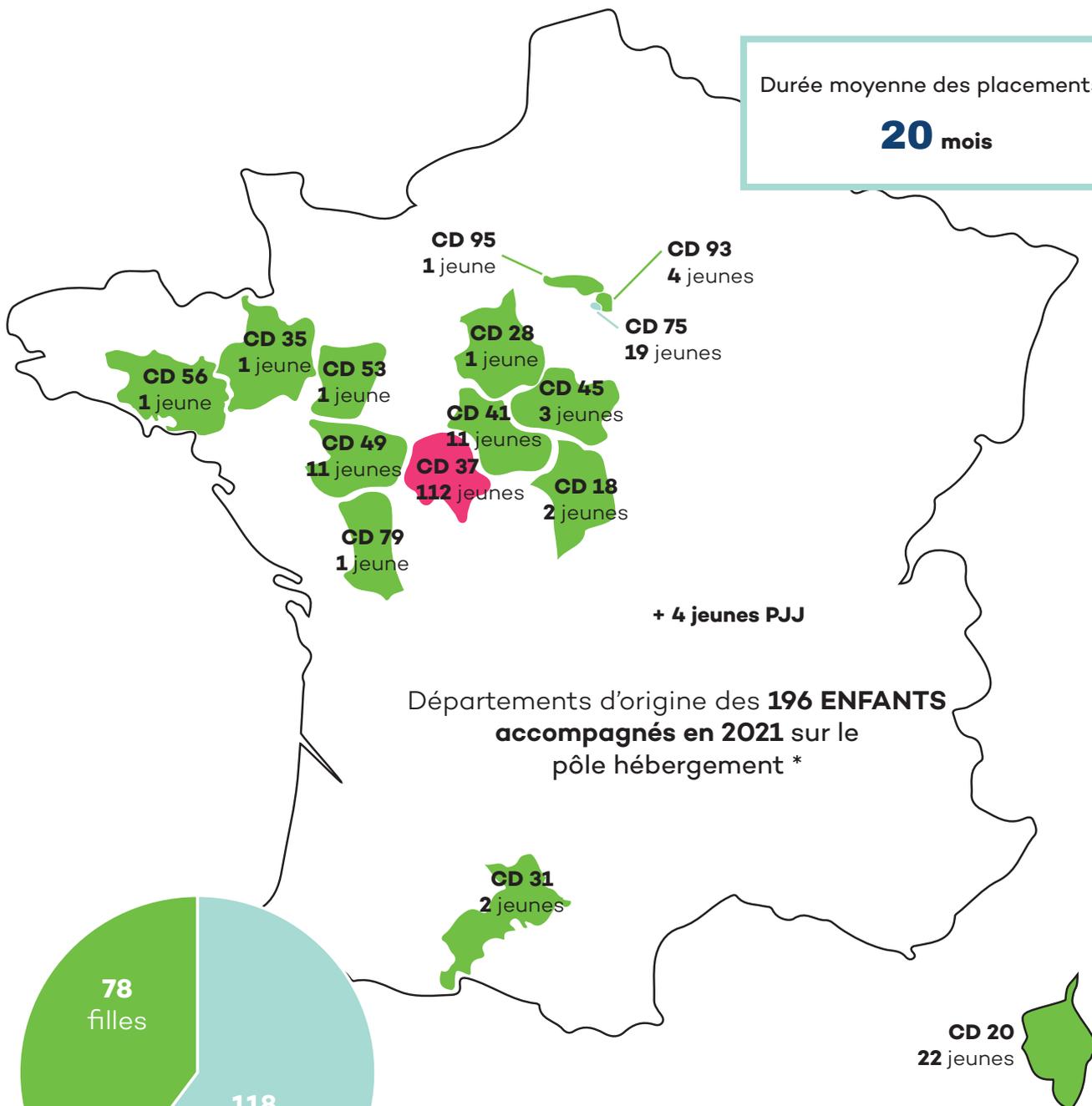
modalités d'accompagnement

7

unités d'hébergement collectif

Durée moyenne des placements :

20 mois



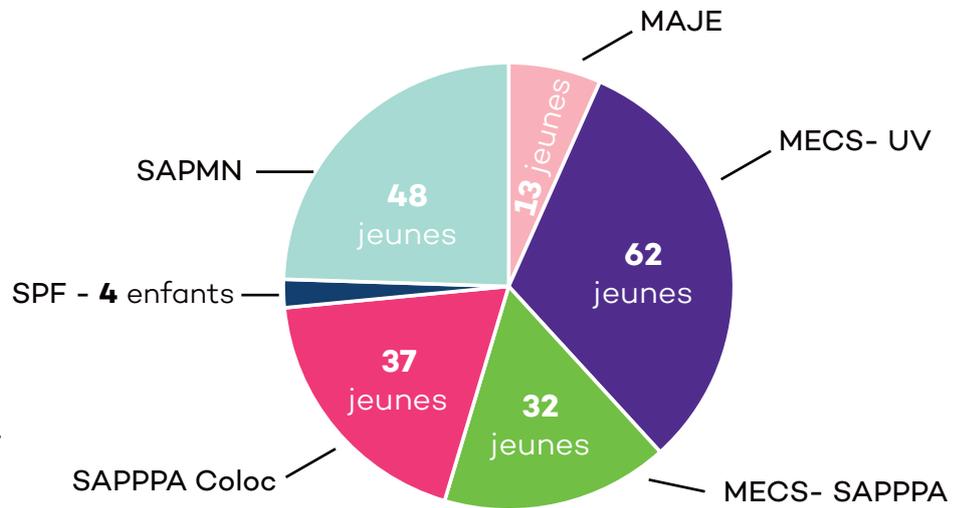
RÉPARTITION PAR SEXE *

* Ces chiffres ne prennent pas en compte le DAEMNA. Le dispositif est présenté séparément.



200 professionnels au 31/12/2021 :

éducateurs spécialisés,
assistants sociaux, éducateur
jeunes enfants, moniteurs
éducateurs, conseillères en
économie sociale et familiale,
techniciens d'intervention
sociale et familiale,
psychologues.

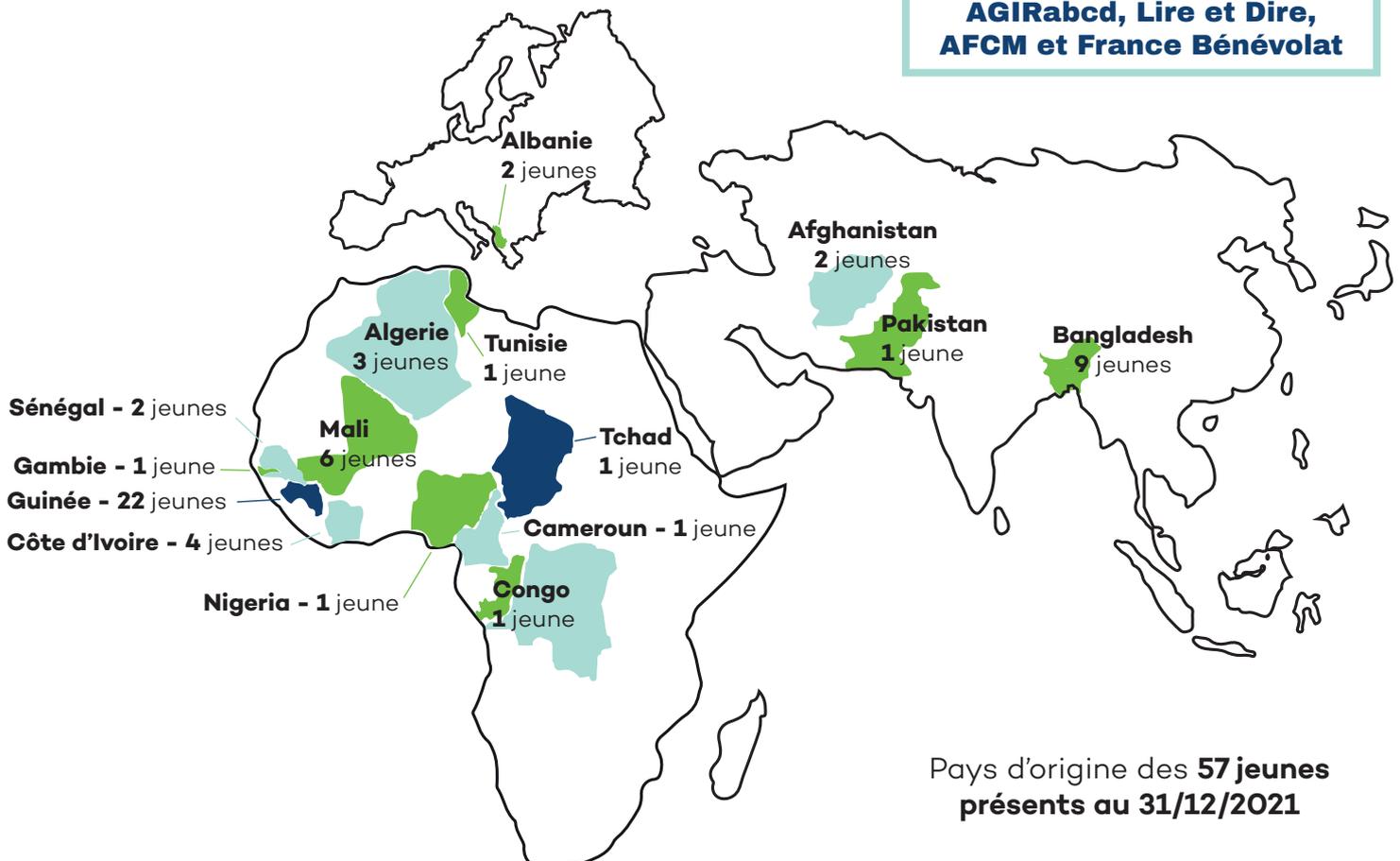


**RÉPARTITION PAR SERVICE
des 196 jeunes accueillis au 31/12/2021 ***

Dispositif d'accompagnement éducatif des mineurs non - accompagnés

33 jeunes en apprentissage
6 jeunes scolarisés

4 partenaires associatifs dans les
domaines du soutien scolaire et de
l'apprentissage du français :
**AGIRabcd, Lire et Dire,
AFCM et France Bénévolat**



LE MOT DU DIRECTEUR

L'année 2021 a de nouveau été fortement impactée par la crise sanitaire liée à la Covid 19. Cette situation a nécessité des adaptations permanentes pour assurer la continuité de l'activité dans toutes les unités de vie et les services du pôle hébergement. En effet, les équipes ont œuvré à garantir la sécurité, la santé, la scolarité, les emplois d'apprentissage et le bien-être des enfants / jeunes tout au long de cette année. En comparaison avec 2020, l'impact a été moins important tant sur l'activité que pour l'organisation et les accompagnements éducatifs.

Ainsi, peu d'unités de vie ont vécu des périodes de confinement. Chacun a pu rencontrer ses frères et sœurs, et ses parents sans trop d'interruptions. Chaque unité de vie collective a organisé des séjours éducatifs et des sorties à la journée. L'intervention éducative dans les appartements n'a pas été perturbée.

En parallèle, divers travaux ont été réalisés tels que :

- > l'évaluation interne de tous les établissements et services ;
- > la réalisation et la communication d'un plan d'actions 2022 – 2026 ;
- > la mise à jour des livrets d'accueil et la création pour les nouvelles modalités en lien avec la chargée de communication ;
- > la mise en œuvre d'un comité de suivi des projets d'établissements ;
- > le renouvellement de la modalité expérimentale du DAS pour une année ;
- > la finalisation de l'installation informatique et internet dans tous les appartements ;
- > la finalisation de la mise en œuvre du dossier unique informatisé de l'utilisateur.

Dans le plan d'actions fixé, nous n'avons pas réalisé l'évaluation externe du DAEMNA au 2^{ème} semestre. La direction de l'aide sociale à l'enfance nous a indiqué que cette démarche n'était pas nécessaire pour présenter le dossier d'autorisation de fonctionnement du DAEMNA en mai 2022. Nous réaliserons une démarche d'autoévaluation en début d'année 2022 en fonction des éléments transmis par l'ASE.

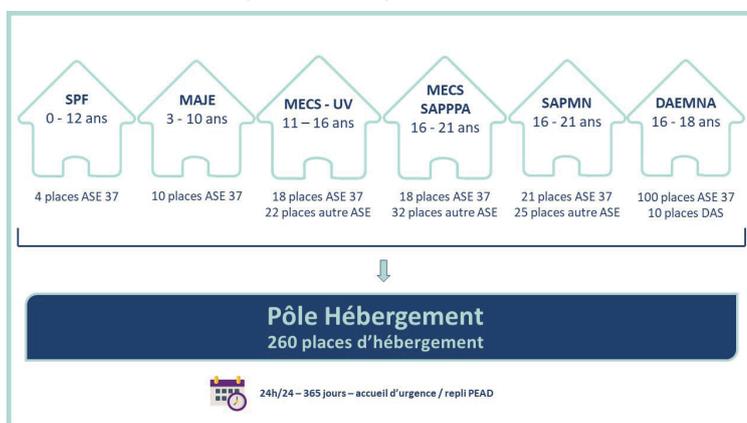
L'activité du Pôle

L'activité des unités de vie et services du pôle

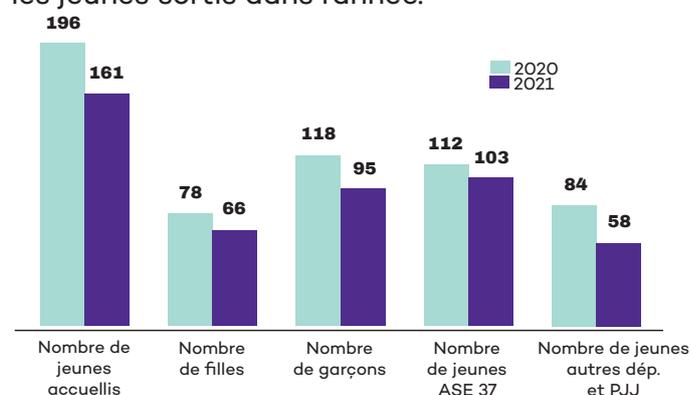
hébergement s'appuie sur la capacité d'accueil autorisée dans les différentes modalités pour l'accueil d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 21 ans.

Ainsi, 150 places d'accueil sont réparties entre le département d'Indre-et-Loire (71 places) et les autres départements et la protection judiciaire de la jeunesse (79 places). À ces places s'ajoutent 110 places d'accueil pour l'accueil de mineurs migrants et de majeurs en fin de mesure de protection.

Le pôle hébergement est ainsi réparti en 6 modalités d'accueil permettant d'accueillir jusque 260 enfants et jeunes dont 181 places réservées pour le département 37.

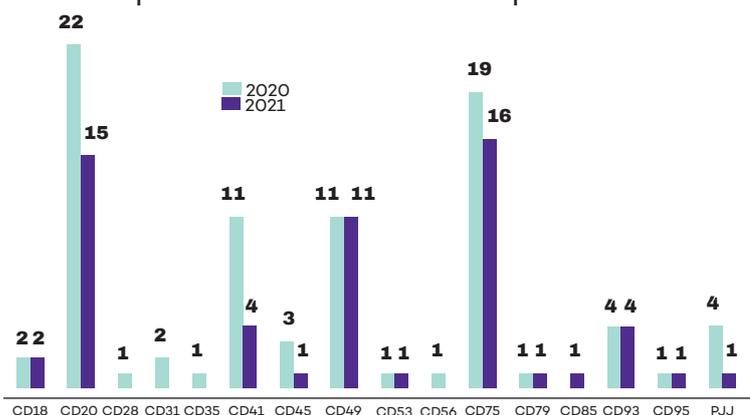


En dehors de l'activité du DAEMNA, 196 enfants et jeunes ont été accompagnés en 2021 contre 161 en 2020. Ceci représente 112 jeunes de l'ASE 37 et 84 jeunes des autres départements et de la PJJ. Cette augmentation du nombre de jeunes accueillis correspond au nombre de places du pôle. Cette donnée est à mettre en corrélation avec la durée des placements qui est de 21 mois en moyenne pour les enfants et les jeunes sortis dans l'année.



Aussi, sur ces 161 jeunes accueillis, 39,8 % sont des filles et 60,2 % des garçons. La proportion du nombre de filles et de garçons se stabilise sur ces 2 années de référence.

Concernant l'activité des départements extérieurs celle-ci a largement augmenté. Il est difficile d'analyser une comparaison avec 2020 car la montée en charge des activités n'avait pas pu se réaliser normalement du fait de la situation sanitaire. Par ailleurs, cette augmentation constatée ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés des 79 places. Seul le SAPMN réalise son activité. Ce service a également accueilli les 4 jeunes confiés par la PJJ au pôle. L'établissement MECS UV et SAPPAA a réalisé de la suractivité pour le département d'Indre-et-Loire. Le SPF, la MAJE et le DAEMNA réalisent leur activité uniquement en direction du département.

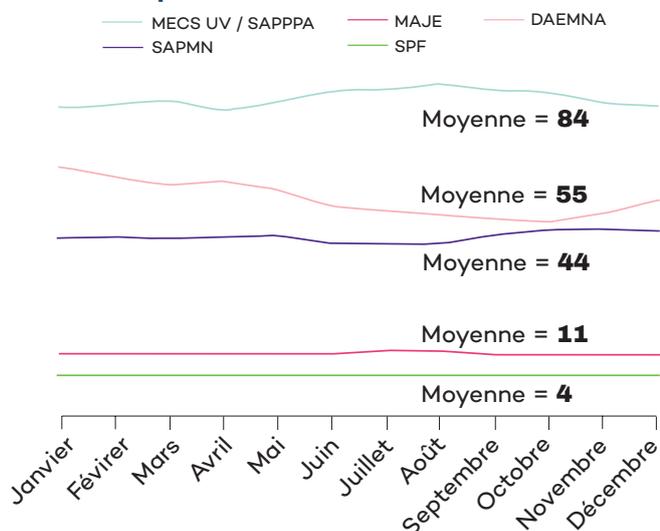


ACCUEILS DES AUTRES DÉPARTEMENTS ET PJJ

Nous observons que nous travaillons principalement avec 4 départements (CD20, CD41, CD49, CD75). L'activité avec ces départements représente 63 accueils en 2021 soit presque 73% de l'activité avec les autres financeurs.

Nous devons ainsi poursuivre et augmenter notre travail de partenariat avec les départements extérieurs.

L'activité par modalité



Pour l'activité hors DAEMNA, les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre ont eu une forte activité avec la moyenne la plus élevée de l'année en octobre avec 145,2 enfants et jeunes

accueillis. Ces 5 mois de l'année doivent nous servir de référence comme objectif à atteindre de manière régulière toute l'année.

Concernant l'activité globale du pôle, elle a été très dépendante de l'activité du DAEMNA qui a vécu une année particulière. Ainsi, c'est en janvier que le nombre total moyen d'enfants et de jeunes accueillis a été le plus élevé avec plus de 202 jeunes accueillis.

> Le service de placement familial (SPF) a accueilli toute l'année 4 enfants chez les 2 assistants familiaux. Le taux d'occupation des places est de 100% en 2021.

Après plus de 16 mois de fonctionnement du service, nous analysons la possibilité de doubler le nombre de places par le recrutement possible en 2022 de deux assistants familiaux. Cette possibilité discutée avec les services de l'ASE permettrait, fin 2022, d'accueillir pour le département 8 enfants et d'offrir une possibilité de repli PEAD pour un enfant de la naissance à 3 ans.

> La maison d'accueil pour jeunes enfants (MAJE) a eu une activité pleine toute l'année. En 2021, la MAJE a réalisé 3589 journées contre 3650 projetées soit 98,3 % d'occupation des 10 places financées. Durant l'année, la MAJE a effectué 127 journées de repli PEAD contre 150 en 2020.

L'activité de la MAJE toute cette année démontre qu'elle répond aux besoins des jeunes et que son organisation permet un bon fonctionnement de l'activité.

> Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont composées de deux modalités : les 4 unités de vie (UV) Calder, Epan, Ernst et les Renardières, et les services de pré autonomie (SAPPAA) Bouchardière, Chaumette, Bel air et Franc palais. Cet établissement représente 90 places d'accueil.

En 2022, les MECS UV et SAPPAA ont réalisé 100 % d'activité des 36 places réservées pour le CD 37. Pour les départements extérieurs, 17 345 journées étaient projetées et 14 205 ont été réalisées soit une différence de 3140 journées.

3042 journées de suractivité pour le CD 37 ont été effectuées toute l'année soit une occupation proche des objectifs : - 98 journées.

117 journées de repli PEAD ont été faites en 2021.

L'activité 2021 est proche de l'équilibre mais inférieure aux objectifs. Le déficit financier de cet établissement est à mettre en parallèle des

98 journées manquantes au prix de journée de 185€ et face à la différence de 15€ de prix de journée pour la suractivité CD37 des 3140 journées réalisées.

Nous avons procédé à la demande d'habilitation de 5 places pour la PJJ pour cet établissement.

> Le service d'accompagnement personnalisé en milieu naturel (SAPMN) a réalisé en 2022, 7370 journées des 7665 projetées soit plus de 96 %. L'activité de l'année s'est répartie ainsi :

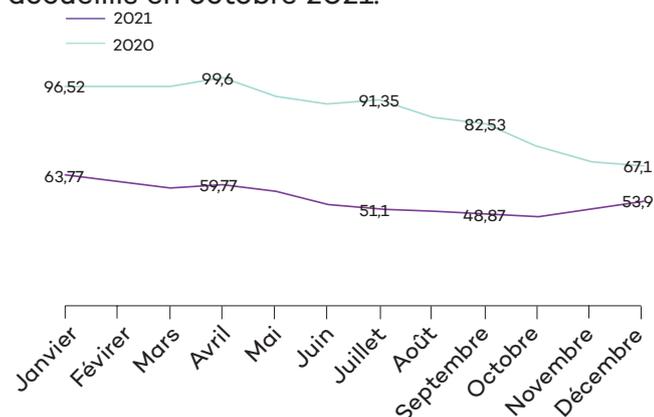
> 6 787 journées des 7014 réservées ASE 37 (96,8 % d'occupation)

> Pour les places départements extérieurs, l'objectif annuel avec un taux d'occupation de 90 % des 26 places est fixé à 8213 journées à réaliser. Ainsi en 2021, 7883 journées ont été effectuées pour les départements extérieurs et la PJJ et 427 journées de suractivité pour le CD 37 (au 1er semestre) soit 8310 journées.

Deux places sont disponibles pour le CD 37 fin décembre.

Nous avons procédé à la demande d'habilitation de 5 places pour la PJJ pour cet établissement.

> Le dispositif d'accompagnement éducatif pour mineurs non accompagnés (DAEMNA) a réalisé une activité en baisse continue depuis août 2020. Cette chute d'activité est descendue jusque seulement 48 jeunes accueillis en octobre 2021.



Le DAEMNA a vu sa capacité d'autorisation de fonctionnement diminuée fin avril 2021. Ainsi, la capacité d'accueil est de 79 places. Cependant, l'activité est restée toute la fin d'année en dessous du volume de places. L'organisation du service à moins de 50% de sa capacité initiale a dépassé sa limite de fonctionnement située vers 60 jeunes au minimum. En fin d'année, les arrivées de MNA en Indre-et-Loire semblent stabiliser le nombre de jeunes accueillis entre 55 et 60 jeunes.

Cette année, nous avons obtenu l'accord pour renouveler de manière expérimentale

le dispositif d'accompagnement social (DAS) permettant d'accompagner tous les jeunes majeurs finalisant leurs démarches administratives pour l'obtention d'un logement. Le DAS a été accepté et a rempli ses objectifs. Son renouvellement est demandé pour 2022.

Objectifs 2022

En préalable des projections et objectifs 2022, je souhaite souligner l'engagement des professionnels qui ont dû protéger et se protéger du virus pour assurer la continuité de la mission. Aussi, comme dans tout le secteur, nous sommes confrontés à des difficultés de recrutement de personnel. Ceci rend plus difficile l'organisation des unités de vie collectives où la continuité de service a été assurée toute l'année.

Les perspectives de travail pour 2022 sont toutes aussi importantes que celles de 2021.

Les principales actions à mener se présentent ainsi :

> pour le DAEMNA : renouveler la modalité expérimentale de l'accompagnement social des majeurs, procéder à l'autoévaluation du dispositif et transmettre des propositions pour la pérennisation du service ;

> poursuivre les travaux du projet de pôle et de réalisation des projets d'établissements et de services ;

> développer la démarche ESOPE d'évaluation des compétences parentales, s'appuyer sur les projets de parentalité ;

> finaliser le code de procédures du pôle et prévoir sa mise à jour régulière ;

> améliorer la participation des jeunes et des familles ;

> développer les partenariats avec les acteurs de santé en lien avec la référente santé ;

> protéger chacun contre le virus et les effets de la pandémie ;

> finaliser les recrutements des postes vacants en CDI ;

> former et accompagner les professionnels face aux situations de violence de certains jeunes.

Richard PLANTUREUX

Directeur du Pôle Hébergement

Qu'est-ce qu'une MAJE ?

Les jeunes de 3 à 10 ans, présentant une altération grave de leur état somatique, psychique et de leur développement, bénéficient d'un accompagnement éducatif renforcé, sécurisant et stimulant dans une unité de vie collective spécifique.



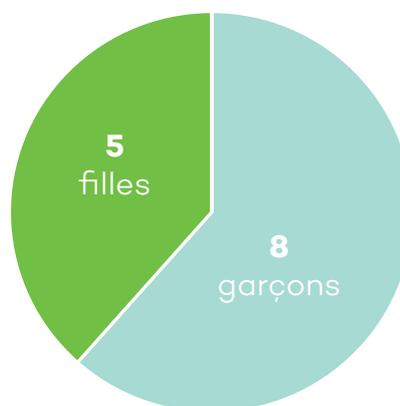
13

jeunes accompagnés
(agés de 5 à 11 ans)

dont :

13

enfants au titre de
l'assistance éducative



RÉPARTITION PAR SEXE

JEUNES SORTIS

- 1** enfant réorienté vers l'unité Ernst.
- 1** enfant réorienté vers l'unité des Renardières.
- 1** enfant réorienté vers l'unité Calder.
- 1** enfant réorienté vers une autre structure de protection de l'enfance.

Durée moyenne du placement des enfants suivis :

20 mois

« L'éducatif créatif reste invisible, noyé dans l'apparente banalité d'actes qui souvent ressemblent à ceux de tous les jours ».

F. HEBERT.

La MAJE Debré occupe une place singulière au sein du pôle hébergement, elle est la seule permettant l'accueil, au sein d'un collectif, de dix jeunes enfants.

La recomposition de l'équipe éducative

Cette année, une recomposition franche de l'équipe éducative s'est opérée. L'équipe s'est stabilisée en septembre 2021, grâce à la mobilisation de chacun. Aujourd'hui, l'ensemble de l'équipe est en CDI, permettant d'assurer à l'enfant et sa famille une permanence du lien. De nouveau, l'équipe éducative a accompagné des professionnels en formation et fait valoir sa compétence de « site qualifiant ».

Les mouvements des enfants accueillis

L'équipe éducative a, au total, accompagné douze enfants, hors repli PEAD. Ainsi, des orientations à l'interne se sont réalisées pour deux enfants en raison de leur autonomie suffisante pour intégrer une unité de vie, dans le respect de leurs projets individualisés. Une enfant a bénéficié d'une orientation au sein de l'unité de vie des Renardières afin de favoriser un rapprochement fratrie. Le second a bénéficié d'une orientation au sein de l'unité de vie Ernst. Alors, deux enfants ont été accueillis au sein de la MAJE ; une première enfant, âgée de cinq ans et bénéficiant d'un premier placement en institution puisque la situation dépendait préalablement du service du PEAD. Le second enfant, âgé de sept ans est accueilli suite à un parcours de plusieurs années en famille d'accueil. Au-delà des procédures déjà existantes et opérantes, la question de l'orientation de l'enfant en interne, s'inscrivant dans une certaine « logique de parcours » doit régulièrement être remise en sens et s'inscrire au centre des réflexions et préoccupations dans un souci de répondre, de manière individualisée, aux projets des enfants, de la sécurisation de leurs parcours en s'inscrivant dans une démarche « bientraitante » et « cohérente », tout en tenant compte du « principe de réalité ». Il s'agit, en effet, de permettre une fluidité du processus d'orientation évitant le risque d'effets de ruptures et de défaut de transmission d'informations. Il apparaît également primordial de préciser le travail de soutien à la parentalité réalisé par la MAJE (spécifique au regard de l'âge des enfants) et celui réalisé par les unités de vie afin qu'une cohérence demeure et se renforce à

cet endroit ; il s'agit ensuite de considérer nécessaire la participation active du parent dans le processus d'orientation de son enfant, et de tenir compte, avec la même intensité, de la dimension fratrie. Ainsi, un groupe de travail s'est constitué entre la MAJE Debré et l'U.V des Renardières. Des propositions d'actions concrètes ont été posées, permettant de les expérimenter à chacun des passages réalisés. Un travail conjoint s'est aussi poursuivi avec nos collègues du PEAD. En effet, la MAJE disposant de deux places dites de « repli », cinq enfants en ont bénéficié durant l'année, dont deux fratries. Ces accueils, pour la majorité, ont dépassé les quinze jours prévus dans le cadre des replis. Seul un enfant fut réorienté à l'issue de cette période. Pour les autres, une fratrie de deux enfants, est restée temporairement durant soixante-dix-huit jours et l'autre fratrie, de deux également, cinquante-deux.

Les projets marquants de l'année

L'année fut marquée par des projets importants. L'un des premiers fut la refonte du livret d'accueil : l'un des outils de la loi 2002 - 2. Il convenait de repenser cet outil afin de l'adapter aux différentes transformations des modalités d'accompagnement, faisant suite à la réorganisation de l'offre en protection de l'enfance sur le département. Aussi, l'année fut marquée par l'approfondissement massif du travail de soutien à la parentalité - de la participation du parent à la mise en œuvre d'actions concrètes - en s'appuyant notamment sur les travaux de Catherine Sellenet. Ainsi, l'équipe éducative, ayant bénéficié de la formation visant à renforcer l'évaluation des compétences parentales, est repartie des outils existants (D.I.P.C, les outils du projet personnalisé) et a proposé des outils complémentaires, expérimentaux. Sont alors apparus deux nouveaux outils ; un premier étant une fiche d'accompagnement parental ; le second, un livret d'accompagnement parental. Le premier, a pour objet de décliner de manière opérationnelle les axes de travail avec les parents indiqués dans l'ordonnance de placement, ou le contrat d'accueil provisoire, ainsi que lors de la formalisation du DIPC. Cette fiche se veut précise sur le travail engagé, et à engager, conjointement avec la famille et l'équipe éducative, dans l'intérêt de l'enfant. Le deuxième outil permet de mener, avec les parents, une évaluation selon des critères précis sur trois thématiques : la capacité de mentalisation des parents ; la prise en compte des besoins de l'enfant par le parent ; la capacité à poser un cadre. Une

fois ces évaluations menées et conclusions réalisées, des objectifs précis sont rédigés. Cette démarche est participative et nécessite l'adhésion du parent et sa réalisation dans un climat dit de confiance.

Le travail en partenariat et en réseau

Cette année, l'équipe éducative a poursuivi et développé son travail en réseau et partenariat. Les liens étroits entretenus avec nos partenaires habituels se sont maintenus (CMP, lieux de scolarité - avec l'appui essentiel du DISSIP - centres de loisirs, crèches municipales...). Dans une volonté de faire vivre le maillage territorial, et au bénéfice des enfants et familles accompagnés, les professionnels ont pu rencontrer, notamment, un représentant de l'UNICEF, la directrice et médecin cheffe de la protection maternelle infantile, un intervenant de la FRAPS, l'association Médiation et Parentalité 37. Ces rencontres, au-delà des réflexions riches permises lors de chacune, permettent de rencontrer les acteurs intervenants, ou pouvant intervenir dans et pour l'intérêt des enfants et de leurs familles. À l'issue des rencontres, la mise à profit des compétences des intervenants s'est réalisée. À titre d'exemple, la rencontre avec l'UNICEF a permis d'organiser des séances auprès des enfants sur des thématiques diverses : sensibilisation à la CIDE ; l'école, à quoi ça sert ? Aussi, un partenariat s'est construit pour deux enfants de l'unité avec le dispositif du Bon Endroit de l'APAJH afin d'offrir, de manière ponctuelle, des temps de répit aux enfants le nécessitant dans un environnement contenant et avec un accompagnement duel. Conjointement avec le DiSSIP, un enfant a bénéficié d'un accompagnement au sein de l'espace ressource thérapeutique de Semblançay.

Les temps forts proposés aux enfants

Deux séjours éducatifs se sont réalisés durant la période d'été ; le premier, dans le Morbihan ; le second, dans le Loiret. Une sortie au Puy du Fou s'est aussi réalisée. Pour la période des fêtes de fin d'année, l'ensemble des enfants et de l'équipe s'est retrouvé autour d'un repas au restaurant, dans l'attente du passage du Père Noël, arrivé en calèche. Aussi, à cette même période, pour les enfants ne pouvant bénéficier de la proximité de leur famille, une journée à Disney Land Paris s'est organisée. Tout au long de l'année, les enfants ont pu bénéficier de médiation animale et de musicothérapie. En effet, un partenariat est à l'œuvre avec Mme Lemoigne, intervenante en médiation animale et avec M. Chauvin, intervenant en musique.

Les apports sont notables et permettent de soutenir une dynamique collective et de renforcer les compétences et appétences individuelles. Enfin, un partenariat avec l'opéra de Tours a permis aux enfants de bénéficier d'une visite guidée.

La formation des professionnels

Afin de permettre une actualisation des pratiques permettant de répondre aux plus près des besoins du public accueilli, les professionnels de la MAJE ont pu être présents lors des temps de formation suivants : ESOPPE – guide d'évaluation des compétences parentales ; la réforme de la Protection de l'Enfance ; initiation au self défense ; le coordonnateur ; le CRIAVS ; le centre de psychotrauma. Aussi, une collègue formatrice spécialisée, et nouvellement recrutée en CDI au sein de l'unité, s'est vue permettre l'accès à la VAE EJE. Enfin, s'inscrivant dans une démarche de formation continue, l'équipe éducative de la MAJE alimente un classeur de références théoriques communes permettant d'alimenter la pratique par des théories et de pouvoir en partager les réflexions et analyses.

Conclusion et ouverture

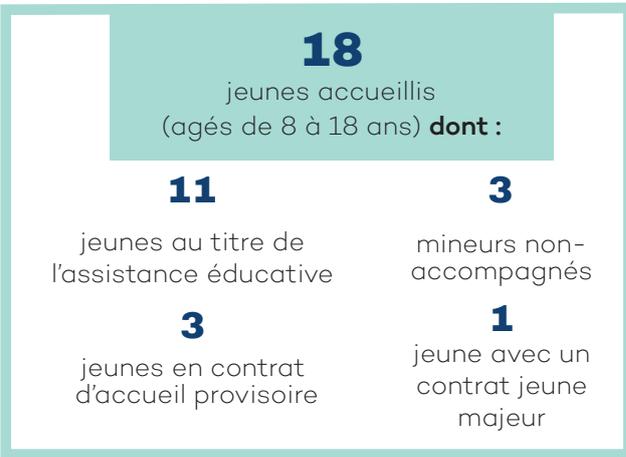
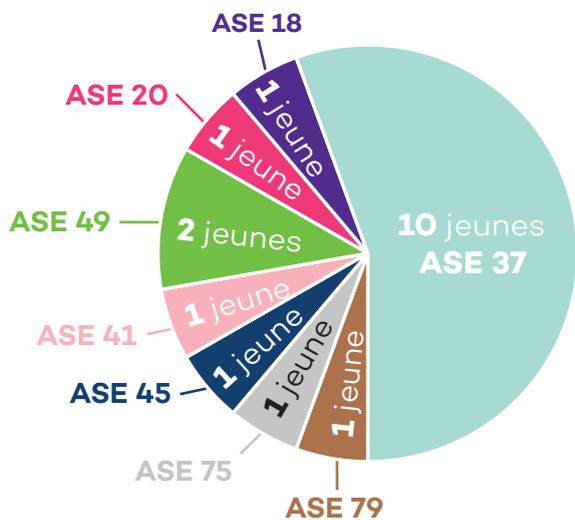
Pour l'année 2022, la volonté est de poursuivre le développement des dynamiques engagées. Des travaux sont d'ores et déjà en cours afin d'approfondir le travail de soutien à la parentalité. Un projet de « vacances partagées » entre l'enfant et son parent, en présence d'un éducateur, est en cours de construction, pour une mise en œuvre concrète prochainement. Il apparaît nécessaire de disposer de suffisamment d'observation du système familial pour mener une évaluation des compétences de qualité. Les temps partagés entre l'enfant et son parent, ainsi que la création de souvenirs communs, sont à soutenir et développer, tout comme la création d'un lien de confiance entre l'éducateur, l'enfant et le parent, qui apparaît être un préalable à une démarche d'accompagnement soutenue. Concernant ce soutien à la parentalité, et la logique participative qui en découle, les enfants et les professionnels proposeront la première version du journal à destination des parents afin de les informer des dynamiques en cours. Enfin, depuis la rentrée 2022, un travail s'est engagé sur la refonte du projet de l'unité.

Théodore ROUSSEAU,

**pour l'équipe élargie de la MAJE Debré
(collègues éducateurs, maitresses de maison,
surveillants de nuit, psychologue).**

Qu'est ce qu'une MECS - UV ?

Pour les enfants de 11 à 18 ans, présentant une maturité psychique, affective et une autonomie en construction du fait des difficultés liées au parcours, est proposé un accompagnement éducatif permanent individualisé, dans une approche collective.



JEUNES SORTIS

- 7** jeunes ont été orientés vers d'autres structures du pôle hébergement.
- 2** jeunes ont été orientés vers d'autres structures de protection de l'enfance.
- 1** jeune a été orienté en séjour de rupture.

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :
18 mois



RÉPARTITION PAR SEXE

L'unité de vie de l'Epan est une maison individuelle immergée dans un quartier résidentiel. La configuration des locaux s'articule autour d'un espace collectif central, qui distribue deux ailes : une pour les filles et une pour les garçons.

L'équipe éducative et pluriprofessionnelle a comme mission :

- > assurer un suivi individualisé global de l'enfant sur le support quotidien du collectif,
- > soutenir la scolarité, la formation professionnelle, l'ouverture sociale et culturelle,
- > garantir les suivis de santé psychique, psychologique, de médecine générale ou spécialisée,
- > accompagner la parentalité, le maintien des liens familiaux,
- > accompagner les jeunes accueillis vers l'autonomie fonctionnelle et affective en adéquation avec leurs compétences et potentiels.

Mais aussi d'accompagner dans leur processus de professionnalisation des étudiants en travail social notamment des éducateurs spécialisés et moniteurs - éducateurs.

La relation mise au cœur de l'accompagnement permet aux éducateurs d'être tiers, de se situer comme médiateur entre le jeune et son environnement, entre un « ici et maintenant » et « un devenir » ainsi qu'avec ce qui l'entoure (lois, codes et attentes socioculturelles).

La vie en collectivité doit permettre l'apprentissage du « vivre ensemble », et d'assurer une fonction de cadre auprès de chaque jeune. Pour ce faire, l'équipe éducative s'attache à créer une dynamique dans laquelle chacun peut se sentir soutenu, reconnu et valorisé à sa place d'adolescent.

Si la vie en collectivité n'est pas toujours évidente à l'adolescence, le groupe revêt néanmoins une importance capitale dans la construction identitaire. Dans l'accompagnement de ces adolescents, l'équipe éducative prend appui sur un vécu quotidien partagé, ceci dans l'objectif d'une prise de conscience de leurs difficultés et de leurs potentialités.

Ainsi, l'équipe éducative, en se basant sur le collectif, travaille sur la reconstruction de repères structurants et d'un étayage psychique nécessaire à leur épanouissement afin qu'ils puissent s'engager et s'investir dans leur projet vers une autonomie.

La pandémie de Covid-19 est venue encore cette année, impacter les organisations et l'accompagnement des jeunes. L'équipe éducative a su faire preuve d'une grande mobilisation pour assurer et mettre en œuvre les besoins d'accompagnements adaptés et soutenus (MDPH, suivis médicaux, psy etc...) dont les jeunes ont eu besoin et qui sont déjà tellement difficiles à mettre en œuvre.

Cette année l'équipe éducative a beaucoup évolué avec un turn - over important (éducateurs, maîtresse de maison, surveillant de nuit, ect.). Nous sommes actuellement confrontés comme beaucoup d'autres institutions à un manque d'attractivité des métiers de l'accompagnement et dont la conséquence principale est une difficulté à recruter des travailleurs sociaux et donc à pérenniser l'équipe éducative. Cette situation inédite est venue empêcher la mise en place de projet collectif faute de stabilité de l'équipe éducative. Elle a également généré de l'insécurité auprès des jeunes se manifestant par des dynamiques de groupe souvent sous tension. De plus, la verticalité du groupe en termes d'âge d'une part et d'hétérogénéité des profils accueillis d'autre part, a demandé de la part de l'équipe éducative un investissement important et beaucoup de souplesse pour faire vivre au mieux les projets individuels de chacun. En effet, les interactions entre de jeunes enfants et des jeunes adolescents en pleine crise pubertaire et associées à des problématiques de conduites à risque ou des troubles du comportement ont amené une réflexion autour de l'évolution du projet de service souhaité.

Ainsi, des choix de réorientation ou de fin de prise en charge ont donc été décidés pour permettre d'accompagner chaque jeune dans un projet de vie plus adapté et permettre ainsi la vie en collectivité.

Perspectives

La priorité actuelle est la reconstruction et la pérennisation de l'équipe éducative afin que cette dernière puisse avoir les moyens d'accompagner les jeunes qui nous sont confiés dans leurs projets respectifs :

- > initier un accompagnement autour des émotions autour d'ateliers spécifiques comme la médiation animale,
- > favoriser la mise en place de projets collaboratifs associant les jeunes afin de créer une dynamique de groupe positive (séjour éducatif, projet d'aménagement du jardin, etc..),

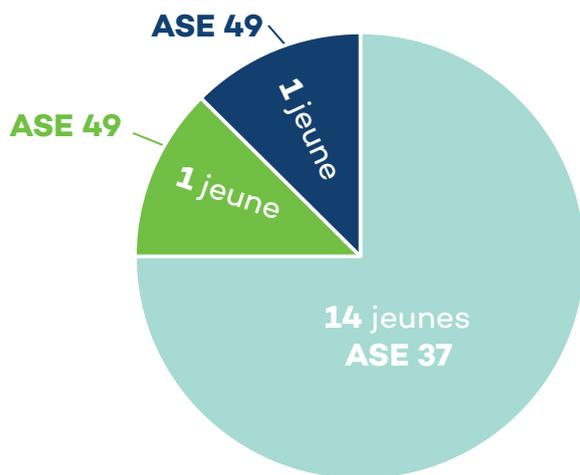
> mise en place d'un conseil de jeunes régulier afin de créer un espace de dialogue avec l'équipe éducative,

> permettre aux jeunes de s'approprier leur lieu de placement en réaménageant différemment certains espaces collectifs, en rafraichissant progressivement les chambres.

Maxime DUPAIN

Chef de service éducatif

L'UNITÉ ÉDUCATIVE DES « RENARDIÈRES »



ORIGINE DES MESURES

16

jeunes accompagnés
(âgés de 10 à 17 ans)

dont :

12

jeunes au titre de
l'assistance éducative

2

jeunes au titre d'un
accueil provisoire

2

mineurs non-
accompagnés

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

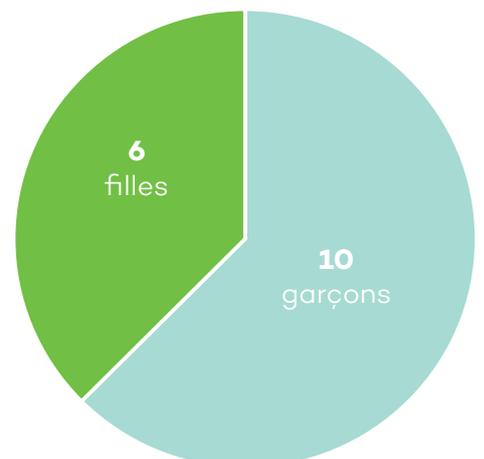
9 mois

JEUNES SORTIS

5 jeunes ont été orientés vers une autre structure du pôle hébergement.

2 jeunes ont été orientés vers une autre structure de protection de l'enfance.

1 jeune est rentré dans sa famille avec une mesure de PEAD.



RÉPARTITION PAR SEXE

« La protection de l'enfance est trop importante et justifie une attention sans faille, une qualité d'écoute et d'analyse, un sens de l'humain et une forte capacité d'adaptation. C'est aussi cela qui fait la noblesse de ce travail et de ceux qui s'y engagent avec passion ». Didier Dubasque.

La recomposition de l'équipe éducative

Durant l'année 2021, l'équipe éducative des Renardières fut recomposée de moitié. Stable entre janvier et septembre 2021, trois départs d'éducatrices se sont opérés à la rentrée scolaire 2021. Un premier en raison d'un recrutement en CDI au sein de la MAJE ; deux autres en raison d'une fin de contrat en CDD. Alors, l'équipe éducative s'est recomposée en septembre 2021 et a su, grâce à l'engagement de chacun, se stabiliser rapidement et l'est restée tout au long de l'année civile, dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille.

Les mouvements des enfants accueillis

L'équipe éducative accompagne dix jeunes âgés de 11 à 16 ans. La transversalité des âges est défendue par l'équipe éducative des Renardières puisqu'elle permet, entre autres concepts, la pair-aidance.

Au cours de l'année 2021, seize jeunes ont été accompagnés. L'équipe a accompagné six jeunes dans le cadre de leur orientation, sur mesure. Pour deux d'entre eux, une orientation vers un SAPPAA collectif fut travaillée et mise en œuvre. Pour un autre jeune, une orientation vers un SAPPAA colocation s'est réalisée, quand pour un autre, ce fut pour une autre unité de vie. L'équipe éducative des Renardières a aussi accompagné un jeune dans le cadre d'un retour avec PEAD chez sa mère. Puis, une jeune a bénéficié, au regard de ses difficultés, d'une orientation vers un dispositif permettant de répondre à l'ensemble de ses besoins.

Alors, l'équipe éducative a réalisé au cours de l'année, sept accueils. Parmi ces jeunes, deux sont arrivés dans le cadre d'un accueil d'urgence avant que leur séjour soit pérennisé. Pour trois autres, il s'est agi de réorientation à l'interne du pôle hébergement avec l'orientation d'une enfant accueillie préalablement sur la MAJE, d'un garçon accompagné auparavant par l'unité de vie Calder et pour le dernier, par l'unité de vie de l'Epan. Enfin, deux accueils ont été réalisés pour des enfants préalablement accueillis au domicile, et hors département, pour la première, et au sein de l'IDEF pour le second. Au sein de l'unité, une place d'accueil d'urgence est identifiée. Quatre accueils en urgence se sont réalisés durant l'année. L'accueil

d'urgence, dans le CASF est limité à 72h. Force est de constater que les accueils ne respectent que peu cette durée. Parmi ces quatre accueils, un accueil a duré six mois ; un autre quinze jours et pour les deux derniers, l'accueil d'urgence s'est pérennisé dans l'intérêt des jeunes. Alors, bien que le volume des accueils ne soit pas important, la place d'urgence fut occupée une majeure partie de l'année. La limite de ces dépassements étant qu'aucun autre accueil en urgence ne peut se réaliser, faute de place.

Les projets marquants de l'année

L'équipe éducative s'est montrée force de proposition et innovante. Tel que peut l'indiquer Jean-Pierre Boutinet « la figure du projet est devenue depuis plusieurs décennies un incontournable pour penser l'action sociale ». Pour commencer, des enfants de la MAJE ayant été accueillis au sein des Renardières, une réflexion s'est menée, entre les deux unités, sur la sécurisation des passages des jeunes enfants vers une unité de vie. La méthodologie d'accompagnement de l'orientation diffère en fonction des situations d'enfants et doit demeurer différente en fonction de leurs besoins. Toutefois, il apparaît certains préalables indispensables aux orientations des plus jeunes enfants ; il est nécessaire de pouvoir les accompagner dans leurs représentations et projections, tout comme leurs familles. Une procédure opérationnelle est alors venue compléter celle déjà en œuvre au sein du pôle. En lien avec ces orientations et afin de garantir le meilleur accueil aux jeunes, certains outils émanant de la loi 2002-2 ont été retravaillés ; ainsi, un livret d'accueil actualisé est désormais proposé aux jeunes accueillis.

Toujours dans la logique de permettre une continuité dans le parcours des jeunes, l'équipe éducative fut à l'initiative d'une réflexion visant à considérer nécessaire l'évaluation précise de l'autonomie des jeunes accueillis afin d'affiner nos préconisations d'orientation vers les dispositifs internes, à partir de 16 ans ; à cet effet, la création d'un « appartement test » s'est réalisée. Cette modalité permet, sur un temps donné et selon des modalités précises, la mise en situation d'autonomie concrète d'un jeune afin d'objectiver et d'évaluer spécifiquement l'orientation possible et les besoins d'accompagnement pour parvenir à cet objectif de manière plus sereine et sécurisée. Un projet, s'appuyant sur les éléments théoriques présentés lors de la formation ESOPPE, visant à former à un guide d'évaluation des compétences parentales, s'est mené. Ainsi, afin de situer son action, dans l'intérêt de

l'enfant, et dans la reconnaissance du parent comme acteur central du système, des outils ont été créés pour favoriser l'émergence d'une évaluation précise des compétences parentales, permettant de définir des objectifs d'accompagnement adaptés aux besoins ; c'est bien une démarche de participation accrue des parents qui s'est engagée. Concrètement, deux outils expérimentaux furent développés. Le premier, un livret d'accompagnement parental présentant des grilles d'évaluation des compétences parentales, axées sur trois thématiques : la capacité de mentalisation des parents ; l'évaluation de la pose d'un cadre ; la prise en compte des besoins de l'enfant par le parent. Le second, une fiche d'accompagnement parental ; cette fiche est une annexe au DIPC ; lorsque ce dernier fixe des objectifs généraux, la fiche expérimentale fixe des objectifs opérationnels, s'appuyant sur les évaluations menées, invitant à une objectivité plus forte des évolutions et du travail à mener avec la famille.

Le travail en partenariat et en réseau

Dans la continuité de la dynamique installée en 2020, de nombreuses rencontres partenariales se sont déroulées tout au long de l'année 2021 au sein des réunions d'équipe. Des rencontres se sont réalisées avec des services internes de la Sauvegarde 37 comme le SAPPPA collectif Bouchardière, le service du PEAD ou le SAPPPA colocation Bel Air. Puis, des rencontres avec des acteurs extérieurs se sont réalisées, avec notamment les interventions d'un avocat au barreau de Tours, du CRIAVS, d'une responsable de pôle enfance, du Bureau information jeunesse, d'un intervenant de l'association HEBE sur la question du numérique, de représentants de l'IME de Luynes, de la FRAPS, de l'UNICEF, de la Maison des adolescents ou encore du CSAPA. Ces interventions permettent une connaissance plus fine du maillage territorial et favorisent les liens entre chacun.

L'équipe éducative des Renardières a aussi pu participer à la journée départementale des Droits de l'Enfant sur la thématique du numérique.

Les temps forts proposés aux enfants

En 2021, différentes activités, sorties et interventions ont été proposées aux enfants accueillis au sein de la structure. Ainsi, notre partenariat avec Anne-Lise Lemoigne, intervenante en médiation animale, s'est poursuivi. Afin de sécuriser les jeunes lors de leurs sorties à vélo, une sensibilisation à son usage en milieu urbain s'est réalisée

par la police municipale. Un partenariat s'est mis en place avec l'association HEBE afin de proposer aux jeunes différentes séances de sensibilisation autour de la question du numérique. Donnant suite à nos rencontres partenariales, l'UNICEF a proposé aux enfants et jeunes des interventions autour de différentes thématiques, notamment sur la Convention internationale des droits de l'enfant. Un partenariat avec l'opéra de Tours a aussi permis aux enfants de bénéficier d'une visite guidée. L'équipe éducative a aussi proposé des activités de loisirs aux jeunes accueillis. Une journée à Paris a permis aux enfants de visiter les monuments incontournables et de bénéficier d'une visite du Parc des Princes. Une journée au Futuroscope s'est aussi réalisée ainsi qu'un séjour éducatif à Royan.

La formation des professionnels

L'équipe éducative a pu bénéficier de divers temps de formation (ESOPPE, Réforme de la protection de l'enfance, self-défense, Fondamentaux du droit des étrangers, système prostitutionnel, coordonnateur, CRIAVS...). L'apport de ces formations est indiscutable et permet une actualisation des pratiques permanente. En parallèle, un classeur de références théoriques communes s'est créé afin de croiser les regards pour une même lecture et ainsi favoriser des allers retours constants entre la pratique de terrain, la théorie et la réglementation.

Conclusion et ouverture

Pour l'année 2022, le renforcement de la dynamique installée est souhaité. À cet effet, les rencontres partenariales vont se poursuivre, et pour certaines, sont déjà programmées comme avec la protection maternelle infantile, la brigade des mineurs ou encore l'UDAF. Le travail engagé autour de la parentalité va s'approfondir avec un projet de vacances partagées qui pourrait voir le jour prochainement afin de permettre à l'enfant, son parent, et en présence d'un éducateur, de bénéficier de deux jours ensemble « hors les murs » et ainsi favoriser le développement du lien, tout en permettant de mener une évaluation précise de celui-ci. Aussi, les travaux autour de l'élaboration du projet de service sont déjà engagés et vont se poursuivre.

Théodore ROUSSEAU,

pour l'équipe élargie de l'Unité de Vie des Renardières (collègues éducateurs, maitresses de maison, surveillants de nuit, psychologue).

L'UNITÉ ÉDUCATIVE « CALDER »



15

jeunes accompagnés
(agés de 8 à 18 ans)

dont :

13

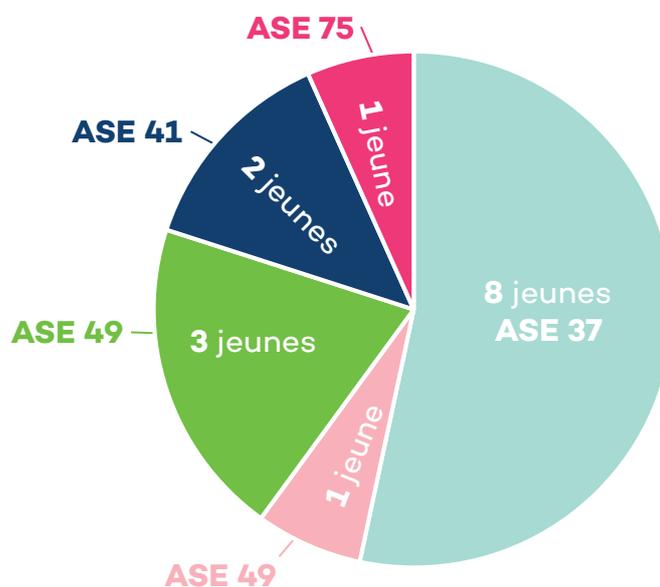
jeunes au titre de
l'assistance éducative

1

jeune avec un
contrat jeune majeur

1

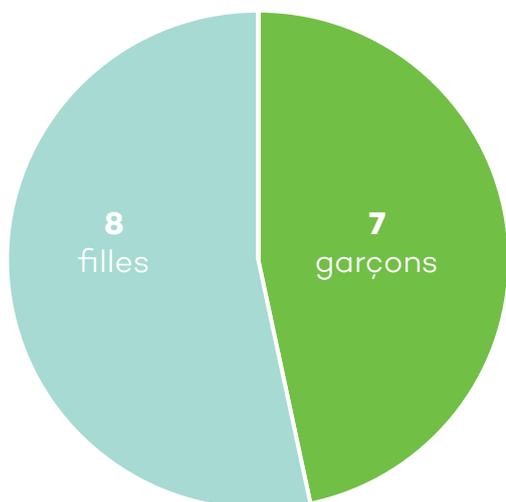
mineur non-
accompagnés



ORIGINE DES MESURES

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

19 mois



RÉPARTITION PAR SEXE

JEUNES SORTIS

6 jeunes ont été orientés vers une autre structure
du pôle hébergement.

2 jeunes sont rentrés dans leur famille avec une
mesure milieu ouvert.

L'UNITÉ ÉDUCATIVE « ERNST »



19

jeunes accompagnés
(agés de 11 à 17 ans)
dont :

13

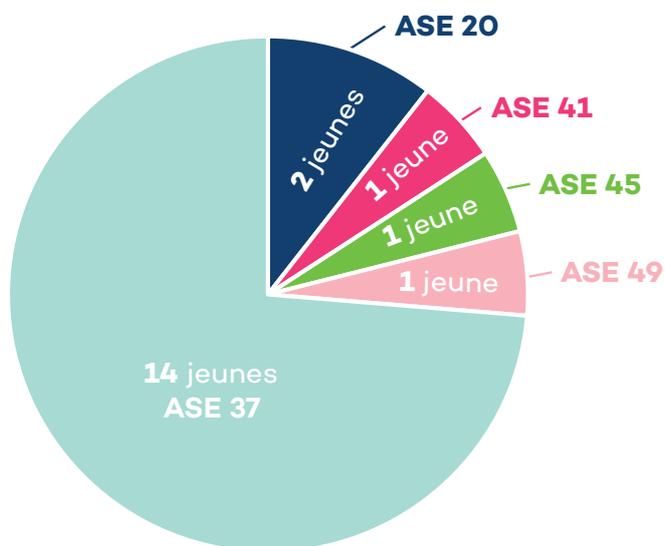
jeunes au titre de
l'assistance éducative

2

jeunes avec un
contrat jeune majeur

4

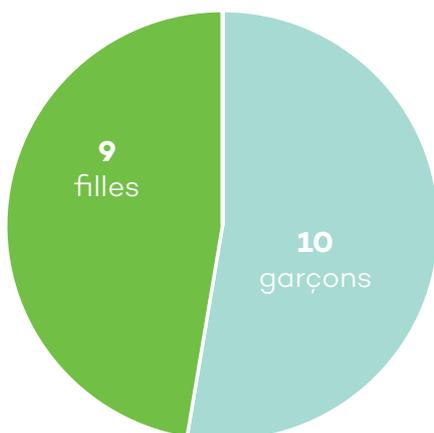
mineurs non-
accompagnés



ORIGINE DES MESURES

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

8 mois



RÉPARTITION PAR SEXE

JEUNES SORTIS

7 jeunes ont été orientés vers une autre structure
du pôle hébergement.

3 jeunes sont rentrés dans leur famille avec une
mesure de PEAD.

2 jeunes ont été orientés dans une autre structure
de protection de l'enfance.

« Rien n'est absolu. Tout est changement, Tout est mouvement, Tout est révolution. » -
Frida Kahlo

L'année 2020 a été une année marquée par le changement.

En 2021, il a s'agit de poursuivre cet accompagnement aux changements afin de définir l'identité de l'identité. L'année 2021 a également été synonyme de nombreux mouvements dans les effectifs de jeunes avec l'accueil de situations complexes.

Un effectif de jeunes en mouvement

Unité de Vie Calder

L'unité de vie Calder accueille des adolescents âgés de 11 à 16 ans.

L'unité de vie a une capacité d'accueil de 10 jeunes et 2 places supplémentaires destinées à l'accueil de jeunes dans le cadre de repli PEAD.

En 2021, les effectifs sont les suivants : 5 entrées et 8 sorties.

Sur les 8 sorties :

- > 3 jeunes ont été orientés vers un SAPPPA,
- > 2 jeunes sont retournés au domicile avec une mesure AEMO ou AED,
- > 1 jeune a été orienté vers le DAEMNA,
- > 2 jeunes ont été orientés vers une autre unité de vie.

Unité de vie Ernst

L'unité de vie Ernst accueille des adolescents âgés de 11 à 16 ans.

L'unité de vie a une capacité d'accueil de 10 jeunes et 2 places supplémentaires destinées à l'accueil de jeunes dans le cadre de repli PEAD.

En 2021, l'effectif des jeunes a connu de grands mouvements : 10 entrées et 12 sorties. Ce nombre important de sorties est à mettre en lien avec l'âge des jeunes accueillis qui historiquement étaient plus âgés.

Sur les 12 sorties :

- > 4 jeunes ont été orientés vers un SAPPPA,
- > 3 jeunes sont retournés au domicile avec une mesure de PEAD,
- > 2 jeunes ont été orientés vers le DAEMNA,
- > 1 jeune a été réorienté sur son département d'origine,
- > 1 jeune a été orienté vers une autre UV,

> 1 jeune a été orienté vers une autre structure.

Ces mouvements impliquent une adaptabilité permanente de la part de l'équipe éducative. Il s'agit également de repenser régulièrement les outils, les activités et l'organisation quotidienne.

Des accueils de jeunes en « situation complexe »

L'année 2021 a été également marquée par l'accueil de jeunes en « situation complexe ». Il s'agit de jeunes désorientés.ées, perdus. es, en grande souffrance, remettant en cause le placement et plus largement la place de l'adulte. Ces jeunes à la « limite des institutions », dont les caractéristiques et les besoins spécifiques relèvent en général de plusieurs modes de prise en charge (sanitaire, sociale, médicosociale, judiciaire) mettent à l'épreuve, voire en échec la modalité de prise en charge, les équipes éducatives et les autres jeunes accueillis.

Il a s'agit pour chacune de ces admissions, d'accueillir les manifestations violentes de leur souffrance, la transgression, la répétition des mises en danger. Les équipes éducatives ont été confrontées aux fugues, à la prostitution, aux consommations mais également à la violence verbale et physique. Les équipes éducatives ont pu éprouver un sentiment d'impuissance face aux automutilations, fugues et autres passages à l'acte destructeurs ou auto destructeurs.

Il a s'agit de se questionner, de se remettre en question et d'être force de proposition pour offrir à ces jeunes une prise en charge « sur mesure » répondant à leur problématique individuelle dans un collectif. Pour se faire il a été nécessaire de favoriser l'innovation, la créativité.

L'accueil de ces jeunes en « situation complexe » a conduit à la mise en place de nouveaux partenariats : commissariat de Tours, séjours de ressources. Ces nouveaux partenariats se sont construits parfois au gré des besoins particuliers, de l'évolution des problématiques, dans un processus d'observation, d'évaluation, d'élaboration, d'action ou d'expérimentation des projets, que ce soit des jeunes ou de service.

Unité de vie Calder

L'unité de vie Calder accueille depuis août 2021, un jeune âgé de 9 ans et qui était préalablement accueilli sur la MAJE. Au vu des passages à l'acte au sein de son unité, il a été acté que ce jeune garçon soit accueilli sur

l'unité de vie dans l'attente de sa réorientation. Un travail étroit de collaboration s'est alors mis en place avec l'équipe éducative de la MAJE. L'accueil de ce jeune garçon a de fait obligé à repenser l'accompagnement au vu du projet initial de l'Unité (de 11 à 16 ans).

La complexité des accueils de jeunes dans le cadre de repli PEAD

« Le placement éducatif à domicile (PEAD) est une modalité particulière d'une mesure de placement autorisant la mise en œuvre d'hébergements de l'enfant au domicile, pouvant aller jusqu'à un rythme quotidien. Ainsi, l'enfant confié à l'ASE continue de vivre dans son milieu de vie habituel et peut à tout moment, en cas de danger immédiat, bénéficier d'un accueil sur une structure de protection de l'enfance. »

Depuis Mars 2020, deux places réservées à l'accueil de jeunes dans le cadre d'une solution de repli PEAD sont mises en place au sein de l'unité de vie Ernst. Il s'agit d'une « solution à mettre en œuvre dès lors que le mineur ne peut rester à son domicile (pour des raisons de danger immédiat) et après évaluation des solutions familiales et amicales ».

Ces jeunes sont donc accueillis pour un délai de 15 jours maximum durant lesquels l'équipe éducative du SAPED évalue la situation et la possibilité ou non d'un retour au domicile.

Actuellement, lorsqu'un jeune est admis dans le cadre d'un repli PEAD, le projet lui est présenté ainsi : l'accueil ne durera que 15 jours. Durant ces 2 semaines, il sera accueilli dans l'unité mais la mesure continuera d'être exercée par l'équipe éducative du PEAD.

Or la complexité des profils, l'importance des difficultés familiales, l'impossibilité de la mise en place d'une audience dans les 15 jours empêchent le respect du délai de 15 jours du repli. En effet, il est à noter qu'en 2021 en moyenne un repli durait 78 jours.

Cette réalité a des conséquences importantes sur l'accompagnement et la prise en charge du jeune, tout comme sur le travail des équipes éducatives.

À l'issue du repli prolongé si un placement hors domicile est acté lors de l'audience, bien souvent l'accueil se poursuit sur l'unité et ce même si le projet de l'unité ne correspond pas au profil du jeune. En effet, le manque de places dans les structures de protection de l'enfance du département d'Indre et Loire conduit l'ASE à acter la poursuite de l'accueil dans les unités de vie jusqu'à ce qu'une place

soit disponible sur une autre structure.

Cette réalité induit un certain nombre de difficultés dans la poursuite de l'accompagnement. Les éducateurs des unités de vie qui, dans le cadre d'un repli assuraient uniquement le quotidien, deviennent alors les référents éducatifs en charge de la mesure au détriment des éducateurs du SAPED qui dès l'audience cessent leur accompagnement. Dans ce contexte d'admission non préparée, les questionnements sont nombreux :

> Comment réaliser une admission cohérente plusieurs mois après une arrivée ?

> Comment créer un lien de confiance dans ce contexte ?

> Comment accompagner un jeune tout en lui signifiant que dès qu'une place sera disponible, son accueil prendra fin ?

Cette réalité amène les équipes à mettre en place de nouveaux outils d'accompagnement. Un lien existe entre les équipes éducatives du SAPED et celles des unités de vie afin d'éviter au maximum un morcellement de la prise en charge, une déperdition des informations et une rupture dans le parcours du jeune.

Unités de vie Calder

> 4 replis. Sur les 4 replis, 3 ont duré plus de 15 jours. 2 replis se sont pérennisés en accueil.

Unité de vie Ernst

> 4 replis. Sur les 4 replis, tous ont duré plus de 15 jours. 2 replis se sont pérennisés en accueil.

Des projets éducatifs à poursuivre...

« Les petits moments d'aujourd'hui deviennent de précieux souvenirs de demain »

Proverbe africain

Les professionnels des unités de vie Calder et Ernst ont pu organiser deux séjours éducatifs durant l'été puis durant les vacances d'hiver. Ces temps de séjours sont des moments importants dans la vie d'une unité. Il s'agit de se construire des souvenirs communs loin de l'institution et du cadre de l'unité de vie. Ces moments sont des temps de découverte et de partage. Le partage du quotidien pendant les séjours permet la valorisation des compétences de chacun (préparation des repas, activités communes...). Les séjours sont des parenthèses permettant aux jeunes de se poser et de s'ouvrir sur l'extérieur.

La médiation animale via l'association « En Paty » s'est mise en place de manière pérenne en atelier collectif mais aussi en séance

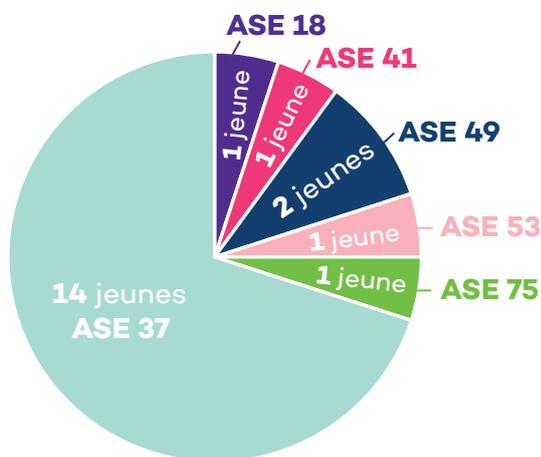
individuelle selon les besoins des jeunes. Il s'agit de maintenir ou favoriser le bien-être physique et psychologique via la relation à l'animal. Ce dernier favorise le lien, la relation à l'autre. C'est un médiateur qui cherche l'interaction. Il va vers l'autre sans jugement, sans intention, sans communication verbale. Il est spontané, stimule, éveille, réconforte de manière naturelle. Il permet le partage et une relation authentique. L'animal assure un rôle de catalyseur social et procure de l'apaisement.

Sur l'année 2022, ces projets vont se poursuivre tout comme des initiations aux sports de combat en partenariat avec le MMA Fight Club de St Cyr Sur Loire.

Pour l'équipe des unités de vie Calder et Ernst
Julie CADEAU
Cheffe de Service Éducatif

Qu'est ce qu'un SAPPPA ?

Pour les jeunes de 16 à 18 ans et les jeunes majeurs, dont le processus d'émancipation est fragilisé par un parcours de vie complexe, un accueil en appartements éducatifs collectifs assure une attention, une disponibilité éducative permanente pour un apprentissage sécurisé d'un quotidien plus autonome.



ORIGINE DES MESURES

20
jeunes accompagnés
(agés de 16 à 18 ans) dont :

14
jeunes au titre de
l'assistance éducative

5
jeunes avec un contrat
jeune majeur

1
mineur non-
accompagnés

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

4 mois

- JEUNES SORTIS**
- 4** jeunes ont été orientés vers une autre structure du pôle hébergement.
 - 4** jeunes sont rentrés dans leur famille avec une mesure de milieu ouvert.
 - 1** jeune a été orienté dans une autre structure de protection de l'enfance.
 - 1** jeune a été orienté dans une autre structure pour adulte handicapé.



RÉPARTITION PAR SEXE

Le projet de service d'accompagnement de protection, de proximité en pré-autonomie « La Chaumette » a continué de se déployer en 2021. L'accompagnement éducatif de jeunes, garçons et filles, âgés de 16 à 18 ans et jeunes majeurs, vise à les préparer à un passage en appartement individuel ou en colocation, in fine à une sortie du dispositif de la protection de l'enfance, en acquérant des compétences en termes d'autonomie fonctionnelle, psychosociale et affective. L'accueil en chambres individuelles ou en studios sur site, dans un cadre collectif, assure une attention, une disponibilité éducative permanente pour un apprentissage sécurisé d'un quotidien plus autonome.

Cette modalité d'accueil fait sens pour les jeunes : le cadre plus souple que sur une unité de vie (pas d'obligation à dîner ensemble par exemple) favorise finalement le lien entre les jeunes et l'équipe éducative. Les jeunes apparaissent reconnaissants de pouvoir gérer seuls certains aspects de leur quotidien (alimentation, budget...) et, valorisés, s'engagent plus volontiers pour d'autres démarches. Plusieurs ont reconnu, une fois accueillis en appartement individuel, mesurer les bienfaits de cette transition par le SAPPAA collectif pour mieux appréhender le quotidien de manière indépendante ; la charge de la formation / travail, du quotidien et de la gestion de la solitude étant complexe à appréhender seul à cet âge.

Néanmoins, l'équipe éducative se doit d'être constamment vigilante face à la recherche incessante de cadre et de limite des jeunes au SAPPAA, avec pour certains des difficultés à gérer la frustration.

Problématiques et difficultés des jeunes accueillis

Au-delà des problématiques liées à des carences affectives et éducatives, nombre de jeunes sont en réelle panne de projet d'insertion, avec une absence voire une incapacité de projection et d'investissement. Cela a engendré des fugues, de l'errance parfois et des mises en danger. De nombreux séjours de rupture ont été envisagés ; cela a pu se mettre en place pour une jeune notamment.

L'équipe a aussi accompagné jusqu'à ses 6 mois de grossesse une adolescente sur le collectif, dans l'attente d'une réorientation : l'accompagnement médical et social a été conséquent et cela a généré, sur le collectif, des échanges intéressants entre les jeunes.

Un jeune en relation amoureuse avec un jeune homme présentant de sévères troubles de la personnalité a également été accompagné : cela a amené de nombreuses intrusions diurnes et nocturnes au sein du SAPPAA, avec interventions des forces de police, eux aussi démunis ; les effets sur ces 2 garçons étant inefficaces. Cela a généré de l'insécurité tant pour les jeunes que pour les professionnels.

Nous avons été, à plusieurs reprises, impactés par les différences de temporalité entre la protection de l'enfance et le secteur du médico-social, notamment dans l'accompagnement de jeunes majeurs ayant une reconnaissance MDPH, travaillant en ESAT et en attente d'une place en foyer d'hébergement. Cela a amené à maintenir des accueils ne répondant plus directement aux besoins des jeunes, sans solution familiale et en incapacité de vivre de manière autonome et indépendante. De même, le SAPPAA a accompagné des jeunes au prise de maladies physiques et mentales, les empêchant dans leurs capacités d'autonomie (incapacité à cuisiner, à prendre les transports en commun...), les besoins quotidiens relevant d'une prise en charge médico-sociale.

De nombreuses démarches administratives ont aussi été effectuées avec les mineurs et jeunes majeurs non accompagnés : demande d'asile, de document de titre de circulation, de passeport, d'extrait d'acte de naissance ; démarches auprès de la préfecture pour les titres de séjours et du tribunal d'instance pour une naturalisation.

Travail avec les familles

En 2021, le SAPPAA a accueilli moins de MNA que d'autres années ; le travail avec les familles étant ainsi plus prégnant. Certains parents, présentant des troubles psychiques ou des déficiences, ont été soutenus dans leur fonction parentale, la nécessité première étant de médiatiser les interrelations pour viser l'apaisement et la restauration des liens. Ce travail avec les familles a donc été complexe, mais indispensable pour le développement des jeunes.

Situation sanitaire et influence sur l'organisation du quotidien

Du fait de la pandémie liée à la COVID-19, l'accompagnement éducatif s'est adapté aux fermetures de classes, au confinement de jeunes testés positifs ou cas contacts. Une adaptation quasi quotidienne s'est opérée. Certains jeunes ont refusé de se faire tester et de se faire vacciner : cela a nettement remis en cause leur projet scolaire / professionnel ;

certaines préférant être dans l'inactivité sociale et professionnelle, plutôt que d'acquiescer un pass sanitaire et répondre à la commande de l'État.

Activités ludiques et de socialisation

Afin de permettre aux jeunes de s'extraire du service, plusieurs sorties ont été organisées : quelques journées à la mer, un séjour de 2 jours d'activités sportives nature, une soirée concert au festival de musique Yzeures'N'Rock, une journée à TerraBotanica, des sorties piscine... Les jeunes ont particulièrement apprécié ces temps hors du service, vécus comme des bouffées d'oxygène.

De manière plus improvisée, des moments de sport ont été très régulièrement proposés (badminton, gril, footing, renforcement musculaire...). Une activité sculpture est engagée et se poursuit encore, selon les jeunes présents et intéressés. Des soirées dansantes se sont organisées pour fêter des départs, des anniversaires : cela a participé à une bonne cohésion de groupe et à une ambiance conviviale.

Un partenariat avec l'association CPIE a permis la création d'un jardin autour du SAPPPA : les jeunes ont également créé un potager avec des aromates, des fraises et plants de tomates. Un salon de jardin a aussi été fabriqué en palettes de récupération avec les jeunes, qui ont pu en profiter aux beaux jours.

Relais et sécurisation des projets de jeunes externes au service

Plusieurs périodes de répit ont eu lieu au cours de l'année 2021 afin de permettre à certains jeunes d'autres services du pôle hébergement d'être sécurisés sur un espace collectif. Ainsi, l'équipe du SAPPPA a accueilli, sur des périodes ponctuelles, des jeunes d'ordinaire hébergés en colocation ou en logement individuel, sur le collectif pour les protéger et leur permettre une permanence éducative permettant de veiller à leur sécurité immédiate et leur état de santé globale.

Équipe pluriprofessionnelle

Durant cette année 2021, l'équipe éducative a connu plusieurs départs et arrivées de professionnels. L'équipe a profité de ces mouvements pour donner une nouvelle dynamique de travail, accueillant au mieux les remplaçants, dans un objectif d'être le plus sécurisant et bienveillant à l'égard des jeunes.

L'accompagnement d'étudiants en formation a permis une dynamique de partage et de transmission du savoir-faire et savoir-être

d'un moniteur éducateur, éducateur spécialisé ou technicienne en intervention sociale et familiale en protection de l'enfance.

Les professionnels du DiSSIP, du secrétariat et de la comptabilité, du service entretien et de la cuisine, la psychologue, l'infirmière coordonnatrice santé, ont tous été mobilisés à leur endroit pour permettre – conjointement à l'équipe éducative – un accompagnement des jeunes au plus près de leurs besoins.

Perspectives

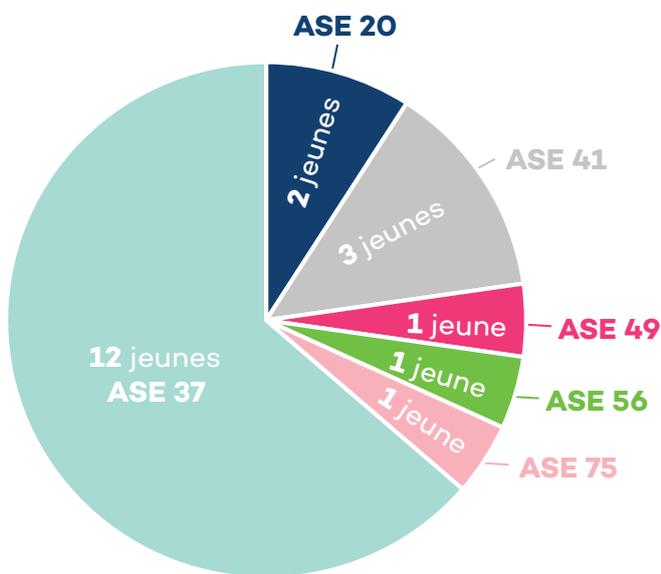
Outre un besoin de stabilisation de l'équipe éducative avec des compétences différentes mais complémentaires, la poursuite du travail en partenariat doit s'engager pour étayer les projets d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Le projet du SAPPPA « La Chaumette » vise à répondre aux besoins de sécurisation de jeunes engagés dans un processus d'autonomisation dans leur vie quotidienne. Cette modalité d'accueil collective se décline dans une prise en compte individualisée des besoins repérés par les professionnels et exprimés par les jeunes accueillis et leurs parents.

Golhenn ROUXEL

Chef de service éducatif



L'UNITÉ ÉDUCATIVE DE LA « BOUCHARDIÈRE »



ORIGINE DES MESURES

20
jeunes accompagnés
(agés de 15 à 18 ans) dont :

10
jeunes au titre de
l'assistance éducative

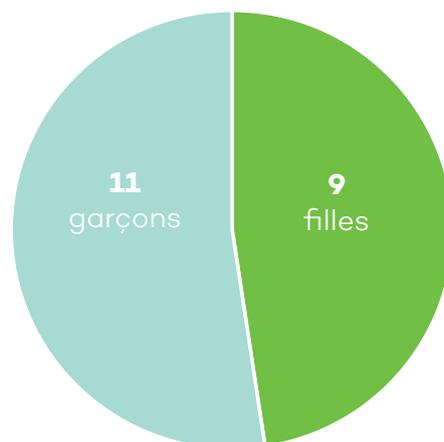
7
jeunes avec un contrat
jeune majeur

3
mineurs non-
accompagnés

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :
7 mois

JEUNES SORTIS

- 7** jeunes ont été orientés vers une autre structure du pôle hébergement.
- 1** jeune est rentré dans sa famille.
- 1** jeune a été orienté dans une autre structure de protection de l'enfance.
- 1** jeune a été orienté dans une autre structure pour adulte handicapé.



RÉPARTITION PAR SEXE

Le service d'accompagnement de protection de proximité en pré autonomie « La Bouchardière » (SAPPPA collectif) est une modalité du Pôle Hébergement accueillant de façon permanente 10 jeunes âgés.es de 16 à 18 ans.

Le service est installé dans une maison particulière située sur la commune de Joué-Lès-Tours. L'environnement se veut particulièrement adapté pour permettre le bien-être des jeunes accueillis. L'organisation des espaces et la localisation des lieux favorisent la mise en œuvre du projet de service visant l'autonomisation des jeunes.

Le projet de service en 2021

De manière générale, le projet de service est adapté et répond aux problématiques et besoins des jeunes accueillis.

Il est à noter que pour certaines situations de jeunes et du fait des difficultés rencontrées dans leur prise en charge, il a souvent été nécessaire d'ajuster l'accompagnement éducatif. En effet, il est observé que les jeunes présentant une immaturité affective et / ou souffrance psychique importante sont empêchés pour accéder à une autonomie fonctionnelle. Ainsi, une impulsion de l'équipe éducative est nécessaire au quotidien et s'inscrit parfois dans le temps pour permettre à ces jeunes d'accéder à une nécessaire restauration, préalable au travail d'autonomisation.

Les jeunes accueillis.es

Pour l'ensemble de l'année 2021, le SAPPPA « La Bouchardière » a accueilli 20 jeunes, garçons et filles, âgés de 15 à 18 ans.

8 jeunes accompagnés en 2021 ont directement été admis par le service après avoir été confiés à l'ASE. Pour les 12 autres, leurs admissions a fait suite à une orientation interne émanant des unités de vie principalement.

En 2021, le service a réalisé 10 admissions pour autant de sorties. La majorité des jeunes sortants a ensuite été admise sur une autre structure du pôle hébergement (DAEMNA, SAPPPA collocation, SAPMN). Un jeune, suite à un choix personnel est retourné vivre en famille à la veille de sa majorité.

Le SAPPPA « La Bouchardière » a accompagné 16 jeunes dans le cadre d'une assistance éducative. 4 jeunes ont été pris en charge par le service au-delà de leur majorité dans le cadre d'un accueil provisoire jeune majeur. Le service a également accueilli 3 mineurs non accompagnés.

12 jeunes pris en charge par le service en 2021 dépendaient de l'aide sociale à l'enfance 37 ; les 8 autres jeunes provenant des départements extérieurs avec lesquelles l'association à l'habitude de travailler.

Pour l'année 2021, l'équipe éducative indique avoir principalement rencontré les problématiques suivantes : importantes carences affectives et éducatives et jeunes particulièrement en quête d'affection auprès des adultes ; jeunes ayant fortement besoin de présence éducative et particulièrement demandeurs à bénéficier de temps privilégiés avec les éducateurs ; jeunes ayant besoin de soutien quant à leur insertion professionnelle et sociale, jeunes exprimant un important besoin de soins psychologiques.

Pour cette année, deux jeunes en « situation complexe » ont été accompagnés par le SAPPPA « La Bouchardière ». Pour ces jeunes, la prise en charge a pu être adaptée et des moyens supplémentaires développés, permettant de soutenir leur accompagnement et leur intégration tout en répondant aux besoins du collectif.

Durant l'année, la dynamique du groupe a généralement permis de soutenir une évolution positive des jeunes. Les prises en charge et les orientations ont dans l'ensemble été en cohérence avec les projets individuels des jeunes.

Les projets scolaires et professionnels

L'ensemble des jeunes accueillis au SAPPPA « La Bouchardière » en 2021 ont été, au moins à un moment, inscrits dans un projet scolaire ou professionnel. Les jeunes accompagnés ont été inscrits au lycée, à l'université, au CFA avec contrat d'apprentissage, à la MFR, à l'IME ou dans des actions de remobilisation qui se sont développées durant l'année.

Plusieurs d'entre eux ont obtenu un diplôme à l'issue de leur temps de formation (BAC, DELF).

L'équipe éducative reste en lien étroit avec le DiSSIP, la mission locale et pole emploi permettant d'être au plus près des projets scolaires et professionnels des jeunes et de penser, avec eux, un projet réaliste et cohérent au regard de leurs compétences.

La santé des jeunes

Comme l'année précédente, l'équipe éducative collabore régulièrement avec différents services de soin pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes. Le SAPPPA « La Bouchardière » travaille particulièrement en

lien avec le centre Oreste, le service d'urgence psychiatrique de l'hôpital, les CMP, le planning familial, la CPU.

À plusieurs reprises, des jeunes dans un état de tension important et en difficulté psychique ont dû être, sur un temps court, hospitalisés. Il reste difficile de profiter du soutien médical du secteur hospitalier qui malgré les situations de jeunes dégradées ne propose pas systématiquement de réponse du fait de la saturation du réseau.

De plus, les orientations permettant aux jeunes de bénéficier d'un suivi psychologique extérieur prennent du temps à se mettre en œuvre et arrivent parfois en décalage avec le temps de « crise » pour lequel, le jeune, l'équipe, sont particulièrement en attente de soutien.

Pour l'équipe éducative, l'année 2021 a été fortement impactée par la gestion de la crise sanitaire et par les restrictions qui en ont découlé. Il a été nécessaire de s'adapter régulièrement à l'évolution des règles et des protocoles représentant des contraintes pour la vie collective tout en permettant à chacun de bénéficier de façon éclairée de ses droits (vaccination ou non). Même si cette période a pu être positivement accompagnée, il reste à noter qu'elle a été fortement anxiogène pour les jeunes.

L'intervention de la référente santé facilite la compréhension des problématiques de certains jeunes et permet en lien avec l'équipe éducative, de proposer des réponses adaptées ainsi qu'un accès facilité aux spécialistes de santé.

Le soutien à la parentalité

L'équipe éducative relève l'importance toujours plus grande de soutenir les parents des enfants confiés. Les professionnels interviennent ainsi en proximité auprès des familles. Ils se chargent selon les situations : d'encadrer les droits de visite ; d'accompagner les droits de visite et d'hébergement ; d'évaluer les conditions d'accueil ; d'évaluer la possibilité de faire évoluer les droits des parents en lien avec l'ASE et le juge des enfants. Le soutien à la parentalité permet de sensibiliser les parents au projet de leur enfant, de considérer leur avis et surtout de leur permettre de prendre une place qui représente un réel soutien pour les jeunes en attente d'implication de leurs parents.

Les parents sont régulièrement invités à participer aux temps forts de la vie de leurs enfants (scolarité, santé, convocation judiciaire, actualisation du projet, orientation...).

Relation avec l'ASE et la DPTM

L'équipe est régulièrement en lien avec les référents ASE, particulièrement lorsqu'il y a une nécessité à réévaluer le projet du jeune. L'ASE reste impliquée même s'il peut parfois s'avérer compliqué de construire des réponses adaptées aux besoins du jeune dans une temporalité réduite.

Concernant la DPTM, il peut être nécessaire de justifier la nécessité de prolonger l'accueil sur le SAPPPA. En effet, certains jeunes âgés de plus de 16 ans devant normalement être pris en charge par le DAEMNA, ont encore besoin de bénéficier d'une prise en charge contenante et d'une présence éducative répondant à leur besoin de sécurité permanente notamment au vu de leur vulnérabilité.

Relations partenariales

En 2021, pour profiter d'un étayage extérieur concernant certaines situations de jeune, l'équipe éducative a pu rencontrer l'association HEBE, le référent cybercriminalité du commissariat de Tours, le mouvement du Nid et le planning familial.

Le planning familial continue d'intervenir régulièrement dans le cadre d'actions de prévention auprès des professionnels et auprès du public.

Vie de l'équipe éducative

L'équipe indique que pour 2021, malgré les différents mouvements de personnel, elle s'est trouvée dans une situation stable. Les professionnels verbalisent leur satisfaction de la dynamique de travail et plus généralement la vie de l'unité. L'accent mis sur la bienveillance dans l'accompagnement favorise ce sentiment. De plus, l'implication de chacun des professionnels de l'équipe permet de se centrer sur la qualité de la réalisation des missions du service.

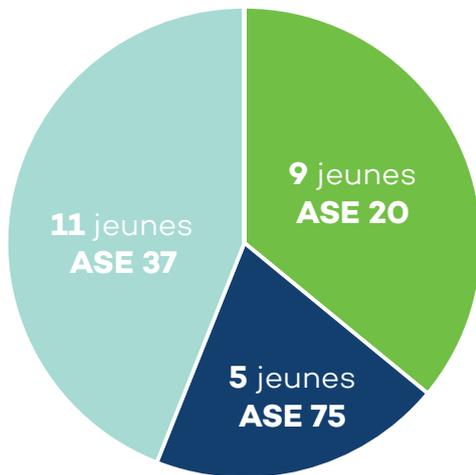
Les professionnels de l'équipe soulignent le fait de travailler en lien avec le service comptable, le secrétariat et le service entretien permettant ainsi de trouver des solutions adaptées aux besoins des jeunes et au bon fonctionnement du service.

En 2021, 5 éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs en formation ont été accompagnés par l'équipe. Leur mobilisation dans la vie quotidienne et dans les différents projets du groupe a été un réel atout pour le service.

Clément DUCOURTIOUX

Chef de service éducatif

L'UNITÉ ÉDUCATIVE « FRANC PALAIS »



ORIGINE DES MESURES

25
jeunes suivis
(agés de 15 à 19 ans) dont :

19
jeunes avec un
contrat jeune majeur

2
jeunes au titre de
l'assistance éducative

4
mineurs non-
accompagnés

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

9 mois

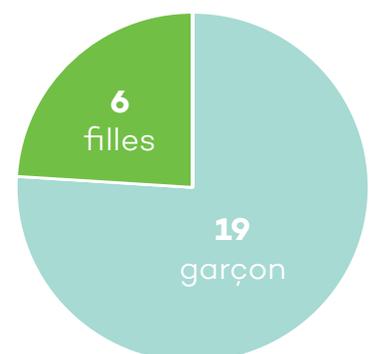
JEUNES SORTIS

4 jeunes ont été réorientés vers une autre structure du pôle hébergement.

2 jeunes ont pu sortir du dispositif vers une vie autonome et indépendante.

2 jeunes sont retournés dans leur famille.

2 jeunes ont une situation inconnue à la sortie.



RÉPARTITION PAR SEXE

Les appartements éducatifs du SAPPPA, accueillent 2 à 3 jeunes par logement et permettent à des jeunes de 16 à 18 ans, filles ou garçons, potentiellement d'une même fratrie, de s'inscrire dans un processus d'apprentissage à l'autonomie en bénéficiant d'une présence et d'un accompagnement éducatif permanents.

Les jeunes sont accueillis en logements de type 3 ou 4 sur la métropole de Tours.

L'apprentissage de la vie en autonomie est un processus d'accompagnement au quotidien et s'adapte en fonction de l'évolution des jeunes. La présence éducative est donc variable en fonction du niveau d'autonomie du jeune. Cela peut aller d'une présence quotidienne à une présence hebdomadaire. Les interventions sur les logements se font suite à l'évaluation par les éducateurs des besoins des jeunes et à leurs demandes.

L'accompagnement éducatif s'articule autour de différents axes d'apprentissage et d'autonomisation :

- > l'hébergement et la vie quotidienne, visant à permettre l'intégration sociale,
- > la remobilisation scolaire / professionnelle, la formation et l'insertion professionnelle, permettant de construire son projet professionnel et de rechercher un emploi,
- > les démarches administratives, visant à être en règle et de connaître les différentes administrations et à savoir utiliser les services,
- > la santé et le soin ainsi que la vie sociale pour permettre l'accès à la citoyenneté et l'exercice des droits.

Les fragilités de ces jeunes, consécutives à leurs parcours et aux situations de danger encouru, impliquent la nécessité d'une présence, d'une attention et d'une disponibilité dans tous les domaines de leur vie quotidienne. En effet, s'il s'agit pour tous d'expérimenter l'autonomie. Cela nécessite pour les jeunes les plus vulnérables une protection adaptée, sécurisant leur parcours.

Pour accompagner ce chemin, sont travaillés distinctement pour tous les jeunes :

- > L'autonomie sociale et fonctionnelle : celle-ci consiste dans la capacité d'un jeune à être en mesure de gérer seul les actes de la vie quotidienne : gérer ses relations aux autres, à ses pairs, à son employeur, savoir se repérer dans le temps et dans l'espace, gérer ses levers et temps de repos, les horaires de travail, les rendez-vous, solliciter les bons interlocuteurs, les dispositifs de droit commun, veiller à

son bien-être par des activités sportives, culturelles, sociales, etc.

- > L'autonomie psycho-affective est en lien avec les capacités d'un jeune à veiller à sa santé psychique et physique. Il s'agit d'évaluer régulièrement et d'accompagner chacun dans sa capacité à gérer ses relations familiales, son isolement, les traumatismes liés au parcours de vie, ses émotions, ses sentiments, ses relations amicales et amoureuses, sa santé physique, psychique...

L'apprentissage de l'autonomie en SAPPPA colocation s'appuie aussi sur une dimension de pair-aidance. La découverte de la vie en autonomie en situation réelle est commune à chaque locataire d'un même logement. L'équipe éducative favorise dans chaque appartement le partage d'expériences, le soutien et le respect mutuel, ainsi qu'une organisation commune inhérente à la colocation sur le plan notamment de l'entretien des locaux, les achats communs (décoration, alimentation, gestion des produits d'entretien...).

Le jeune est accompagné à évoluer dans et pour son projet individuel en s'émancipant de son milieu familial, tout en travaillant avec l'équipe éducative à avoir des points d'ancrage sécurisés auprès des membres de sa famille. La relation parent / enfant est donc soutenue dans cet objectif.

De plus, il est à noter que l'apprentissage de l'autonomie en SAPPPA colocation est étayé par des actions collectives. Les observations faites sur chaque appartement font émerger des projets d'ateliers collectifs. Ceux-ci sont organisés en réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes et observées par l'équipe, en lien avec une perspective de projet de sortie du dispositif. Les sujets sont centrés sur la « préparation à la sortie » et peuvent traiter, entre autres, des démarches administratives nécessaires à l'entrée en logement, la recherche de logement, l'équilibre alimentaire... Ces actions sont renforcées par l'orientation vers les dispositifs de droits communs ainsi que par l'appui de partenaires essentiels tels qu'AGIRabcd, l'UEAJ, le planning familial, l'espace santé jeune, les missions locales.

L'accompagnement du SAPPPA colocation, par un étayage permanent, favorise le développement des apprentissages, des habiletés et compétences psychosociales à visée d'autonomie et d'émancipation. Cela permet une expérience sécurisée d'un quotidien plus autonome, préparant au passage en

logement individuel et/ou à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

Le SAPPPA Franc Palais a connu durant cette année 2021 des difficultés liées à l'accompagnement éducatif de jeunes provenant d'une même communauté. Nous avons été rapidement confrontés à une délinquance organisée et d'envergure avec une mise à distance massive de la relation éducative de la part de ces jeunes. Cette problématique a considérablement entravé nos possibilités d'intervention, allant jusqu'à des vécus d'insécurité des professionnels, des jeunes accueillis voire des mises en danger et ce malgré les différentes stratégies mises en place par l'équipe éducative pour y remédier.

Cette situation a eu des répercussions importantes dans l'accompagnement dans son ensemble en générant des difficultés de régulation avec les autres jeunes accueillis, mais également avec le voisinage. Bien que soucieux d'accompagner chaque jeune dans sa singularité, nous avons été mis en difficulté par des comportements de défiance de la part des jeunes qui mettent à distance toute relation à l'adulte et rendent l'installation d'une relation de confiance impossible.

Durant l'été, l'équipe éducative est partie en séjour éducatif durant plusieurs jours en Vendée avec un groupe de jeunes du service.

Ce séjour a été l'occasion de pouvoir effectuer des observations de vie quotidienne que nous ne pouvons pas réaliser habituellement dans le strict cadre d'un accompagnement en appartement et nous donnant ainsi de la matière pour alimenter le projet d'autonomisation de chacun.

Au regard des problématiques rencontrées et afin de pouvoir soutenir l'équipe éducative dans ces réflexions, et leur permettre d'avoir des temps d'échange autour de sujets auxquels ils sont confrontés dans leur pratique, la psychologue du service a initié des groupes de travail thématiques autour notamment du transfert / contre transfert et des sorties de dispositif. Ces différents temps ont été appréciés par l'ensemble des éducateurs qui sollicitent que ces temps d'échanges puissent se poursuivre.

Perspectives

Cette année, l'écriture d'un nouveau projet de service basé sur l'expérience de 2 années de fonctionnement du SAPPPA sera l'occasion de redéfinir, d'affiner précisément les orientations souhaitées en termes d'accompagnement

éducatif autour de plusieurs axes :

- > préparer, et accompagner les sorties de dispositif de protection de l'enfance à travers une anticipation plus importante des échéances,
- > coordonner l'accompagnement vers l'autonomie à travers notamment les actions collectives thématiques mises en place par les éducateurs, le carnet de majorité,
- > développer les rencontres inter-SAPPPA pour enrichir et mutualiser les pratiques,
- > étendre et asseoir notre réseau partenarial pour orienter au mieux les jeunes qui nous sont confiés notamment au niveau du logement et afin de se doter de solutions plurielles,
- > poursuivre les groupes de travail thématiques menés par la psychologue du service.

Maxime DUPAIN

Chef de Service éducatif

L'UNITÉ ÉDUCATIVE « BEL AIR »



19

jeunes accompagnés
(agés de 16 à 20 ans) **dont :**

1

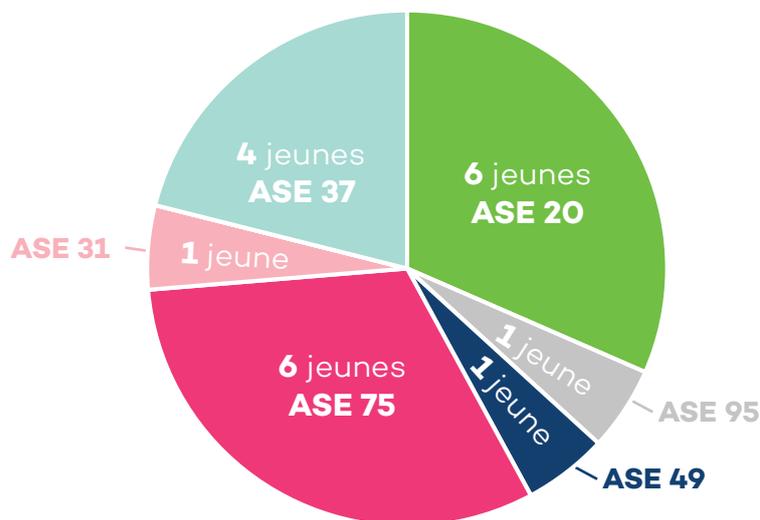
jeune au titre de
l'assistance éducative

11

jeunes avec un contrat
jeune majeur

7

mineurs non-
accompagnés



ORIGINE DES MESURES

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

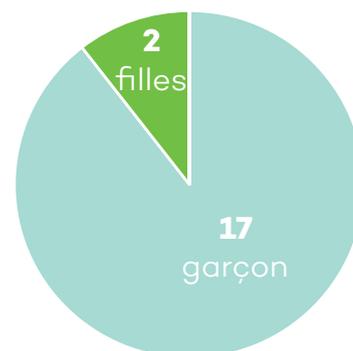
10 mois

JEUNES SORTIS

3 jeunes ont été réorientés vers une autre structure du pôle hébergement.

1 jeune a été incarcéré.

1 jeune a une situation inconnue à la sortie.



RÉPARTITION PAR SEXE

Le service d'accompagnement de protection de proximité en pré-autonomie en colocation Bel Air accompagne 15 jeunes filles ou garçons en appartement collectif (2 ou 3 jeunes) répartis sur les communes de Tours, Joué-lès-Tours et Saint-Pierre-des-Corps. Les bureaux éducatifs sont situés sur le site de la Chaumette de la Sauvegarde 37 à proximité du second SAPPAA colocation.

Les jeunes accueillis

Les jeunes accompagnés au sein du SAPPAA colocation Bel Air sont tous âgés entre 16 et 20 ans. Ce sont des jeunes en difficulté et en danger sur le territoire français de par leur situation familiale, administrative et éducative. Les jeunes pris en charge sont soit des jeunes français soit des mineurs non accompagnés venant de pays tel que l'Albanie, la Guinée, la Côte d'Ivoire ou encore le Mali.

C'est un public en difficulté et qui a besoin d'accompagnement et d'étayage sur les plans éducatif, social, de l'insertion, de la sécurité, de la santé, de la moralité ou encore du cadre. Leurs conditions de développement physique, affectif, intellectuel et social sont compromises. Ce sont des jeunes en quête d'autonomie fonctionnelle et affective et présentant un besoin de s'insérer socialement, professionnellement et administrativement. Il est nécessaire pour eux de participer à la vie citoyenne et de trouver un repère dans la société.

L'ensemble des axes travaillés avec ce public est emprunt de leur réalité de futur ou de jeune majeur. En effet, l'approche de la majorité est source d'angoisse pour ces jeunes qui peuvent être sans solution à 18 ans. Il est essentiel pour eux d'être apaisé et soutenu afin de se sentir dans un cadre sécurisant pour intégrer le fonctionnement du système et développer l'envie d'avancer dans le monde des adultes.

Ces jeunes se retrouvent, du fait de leur statut, à arborer une position d'adulte très rapidement et sous une pression importante de la société du fait des échéances de placement. Il est constaté que pour certains de ces jeunes, il est nécessaire de se confronter à l'échec pour rebondir et avancer. Ces échecs peuvent développer une faible estime et confiance en soi qui viennent freiner toutes les démarches en cours.

L'équipe pluriprofessionnelle

L'équipe du SAPPAA colocation est composée de 4 éducateurs spécialisés (initialement prévu 2 éducateurs spécialisés et 2 moniteurs

éducateurs et / ou technicien de l'intervention sociale et familiale), 2 surveillants de nuit (présents pour les 2 SAPPAA colocation), 1 psychologue, 1 agent d'entretien, 1 secrétaire, 1 comptable et 1 chef de service éducatif. L'année 2021 a été marquée par différents départs et arrivées de professionnels sur le service.

L'ensemble du travail passe beaucoup par l'écrit et l'évolution des supports à la communication qui ont pu se mettre en place en 2021 notamment Sil'age, le serveur commun à la Sauvegarde 37, Octime ...

Différents membres de l'équipe ont pu bénéficier de formations collectives : mouvement du nid, réforme de la protection de l'enfance, le coordonnateur, centre de psychotrauma, CRIAVS, fondamentaux des droits des étrangers. Des groupes de travail avec la psychologue et l'équipe éducative ont été mis en place afin de travailler certaines thématiques (la majorité, le transfert...).

Au travers des différentes actions menées et citées en amont et forte du recul pris par l'équipe, il a été mis en exergue les difficultés et avantages d'un service tel que le SAPPAA colocation.

Les axes de prises en charge

Le soin / la santé

L'année écoulée a permis de comprendre la difficulté à trouver des médecins traitants et spécialistes qui sont extrêmement prisés et qui n'acceptent bien souvent pas de nouveaux patients. La prise en charge a été marquée et freinée également par la poursuite de la pandémie mondiale. Une grande majorité des jeunes accueillis au sein du SAPPAA s'est vue administrer le vaccin contre la Covid 19. Chaque jeune, au début de son accompagnement, bénéficie d'une rencontre avec la psychologue du service ainsi qu'un entretien individuel au planning familial puis 2 séances collectives sont mises en place dans l'année.

L'insertion professionnelle

Le service vise à aider et accompagner l'insertion professionnelle. L'équipe travaille en collaboration avec le DiSSIP (dispositif de soutien à la scolarité et à l'insertion professionnelle), la mission locale, AGIRabcd, la chambre des métiers, le CIO et l'UEAJ. Un bilan, avec le DiSSIP est organisé à l'admission afin de déterminer le niveau et le projet du jeune. Cet entretien permet d'orienter l'accompagnement autour des besoins et

attentes du jeune. Il est tenté, du fait de son âge, d'inclure le jeune autour de son projet et de le rendre acteur de celui-ci en l'intégrant à toutes les instances décisionnaires. L'équipe recherche avec ces jeunes des stages afin qu'ils affinent leur projet et les accompagne pour qu'ils puissent trouver un apprentissage ou scolarité. Cet aspect est déterminant pour que le jeune s'insère et qu'il puisse obtenir une carte de séjour (pour les MNA).

Les démarches administratives

L'ensemble des jeunes est accompagné, en fonction de son profil, de son degré d'autonomie et son parcours dans les démarches administratives notamment à travers l'obtention de documents d'identité (recensement, CNI, Passeport, carte de séjour...). Par ailleurs, les jeunes sont orientés vers les dispositifs de droits communs afin de permettre une insertion sociale et une intégration optimale dans la société (CAF, CPAM, banque, assistant social de secteur...).

L'hébergement et la vie quotidienne

Le principal de l'autonomie fonctionnelle est appris au jeune au début de son accompagnement puis approfondi à mesure du temps et de son évolution. En effet, les jeunes apprennent à gérer leur temps (gestion des rendez-vous, réveil...), leur budget (un budget leur est alloué d'abord en liquidité puis il y a une ouverture de compte bancaire, dans un premier temps, le budget est remis hebdomadairement puis petit à petit mensuellement), gérer les déplacements, l'entretien de leur espace de vie, les courses, le repos...

La vie en colocation peut faciliter cette autonomie (affective, fonctionnelle, intégration ...) à travers l'entraide et la solidarité, la pair-aidance, et permet d'apprendre la solitude petit à petit. En effet, les jeunes ont des espaces communs avec les autres membres de l'appartement et un espace intime (chambre).

Ce qui est complexe dans la vie en colocation, c'est la gestion des conflits dans les appartements lorsque les jeunes n'arrivent pas à trouver de terrain d'entente pour le partage des pièces communes (bruits, entretien des espaces...). Force a été de constater, en ce début de mise en place de service, de l'importance de désamorcer rapidement les conflits et de trouver des colocations avec des profils qui peuvent se correspondre.

L'autonomie et l'intégration passe également à travers le respect des voisins dans les

immeubles, élément qui peut être parfois complexe de part et d'autre.

L'ensemble de ces axes de travail a pu être travaillé par le biais de l'entraide avec l'expertise des autres équipes de la Sauvegarde 37. Le partenariat est également un travail important avec des jeunes proches de la majorité, notamment l'espace santé jeune, l'association plurielle, la préfecture...

L'année 2021 s'est vue marquée également par des actions collectives : mini camp estival à la mer, sortie à la journée à la Rochelle, fête de l'été du pôle hébergement, barbecue, réunions de jeunes, ateliers collectifs...

Perspectives

La fin de l'année 2021 et les changements d'équipe ont permis à travers l'arrivée prochaine sur l'équipe d'un moniteur éducateur, de redéfinir les rôles et missions de chaque professionnel en s'appuyant sur les fiches de poste mises en place.

Un travail autour des ateliers collectifs est aujourd'hui encore à approfondir notamment au travers d'ateliers autour de la santé, du logement, de la gestion budgétaire...

Après l'ouverture du SAPPPA colocation Bel Air suite à l'appel à projet « offre d'hébergement et d'accueil de jour », il est aujourd'hui essentiel de pouvoir définir à partir de ce socle, le projet de service.

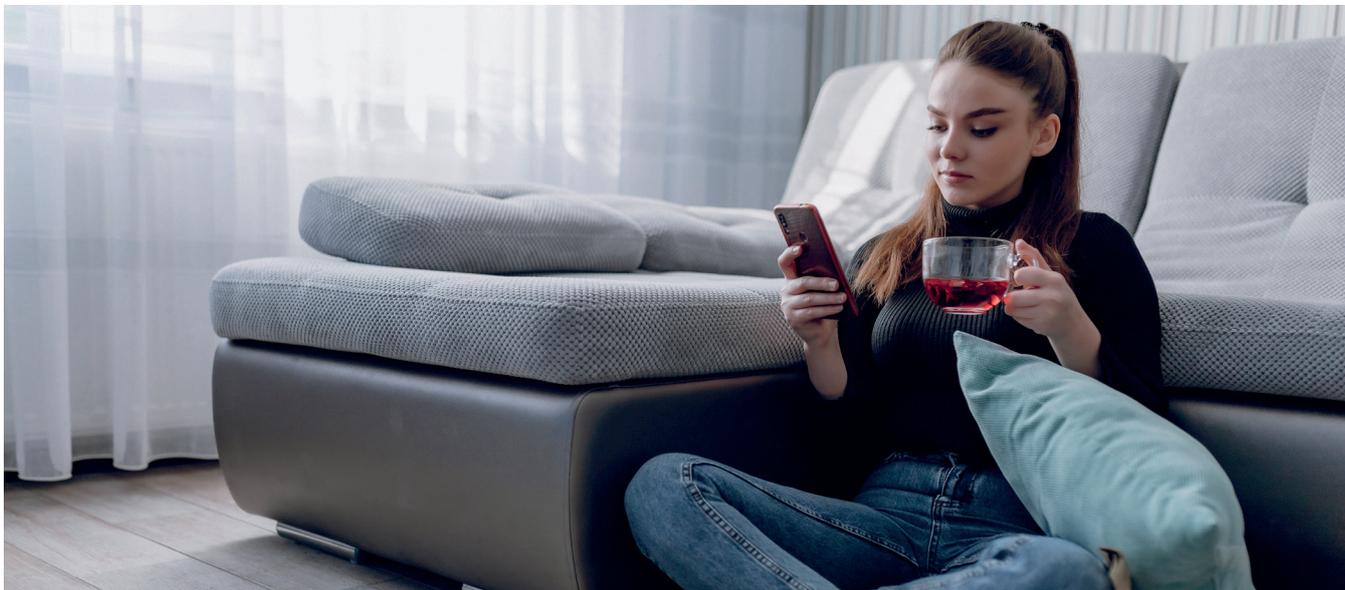
Clélia BERNARD

Cheffe de service éducatif

en collaboration avec l'équipe

Qu'est ce que le SAPMN ?

Pour les jeunes de 16 à 21 ans, en ayant la capacité, l'accueil et l'accompagnement en appartements individuels offre la possibilité de soutenir les processus d'autonomisation, d'insertion professionnelle et d'intégration sociale et citoyenne.



64

jeunes suivis
(agés de 16 à 20 ans)
dont :

51

jeunes en contrat
jeune majeur

7

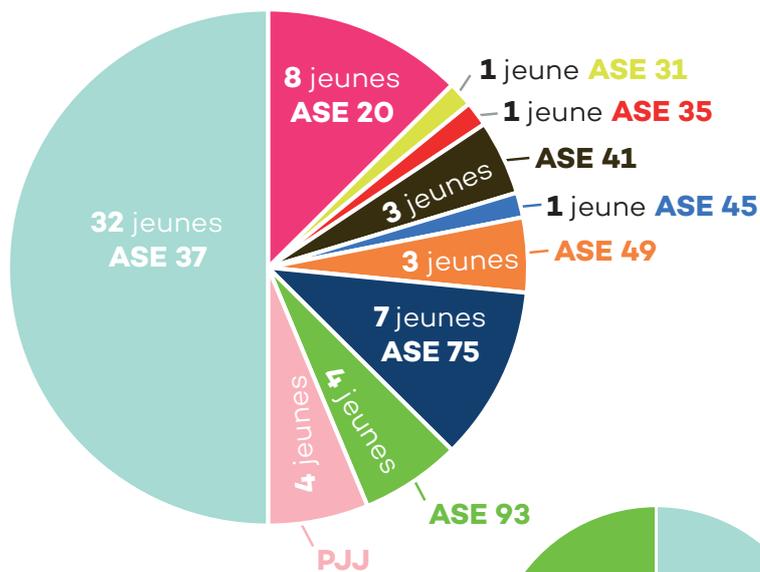
jeunes au titre de
l'assistance éducative

4

jeune au titre de
l'ordonnance 45

2

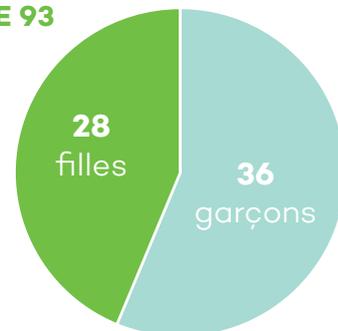
mineurs non-
accompagnés



ORIGINE DES MESURES

Durée moyenne du placement
des jeunes suivis :

13 mois



RÉPARTITION PAR SEXE

JEUNES SORTIS

16 jeunes ont pu sortir du dispositif vers une vie autonome et indépendante.

3 jeunes sont retournés dans leur famille.

2 jeunes ont été réorientés vers une autre structure de protection de l'enfance.

2 jeunes ont fini leur mesure au titre de l'ordonnance 45.

En 2021, le service d'APMN a accueilli 64 jeunes : 23 entrées et 23 sorties. Après une année 2020 de montée en charge conséquente suite à la mise en œuvre des appels à projet, le service accueille en appartements individuels 46 jeunes, garçons et filles âgés de 16 à 20 ans.

Quelques chiffres

En 2021, 10 ont été accueillis dans le cadre d'une assistance éducative, 4 jeunes ont été confiés directement au SAPMN dans le cadre d'un placement pénal. 50 jeunes ont été pris en charge par le service dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire jeune majeur.

Pour 32 d'entre eux, l'accueil au SAPMN émane des services de l'ASE 37 ; les 32 autres jeunes étant orientés par des départements extérieurs ou la PJJ.

Le service a également accueilli plusieurs jeunes mères avec enfant.

Plusieurs jeunes admis au SAPMN durant l'année 2021 ont été orientés par les SAPPPA collectifs et colocations du pôle hébergement.

Prise en compte des besoins du jeune

Le projet du SAPMN permet une personnalisation de l'accompagnement, au plus près des besoins du jeune. Durant cette année, une grande majorité des jeunes accompagnés a quitté le dispositif de protection de l'enfance avec une situation socioprofessionnelle engagée. La plupart quitte le service en ayant son propre appartement, avec un niveau de connaissance des dispositifs de droit commun et une autonomie psychosociale lui évitant une situation de rupture.

Pour autant, l'accompagnement de certains jeunes vers l'insertion professionnelle se trouve freiné par une problématique personnelle difficile qui doit être mise au travail. La modalité d'accompagnement vise à préparer les jeunes vers une sortie du dispositif de protection de l'enfance. Cela n'est possible que quand les jeunes accompagnés sont disponibles psychologiquement et personnellement pour s'engager dans la mise en œuvre d'un projet professionnel. Le besoin de certains est d'abord l'accès à des démarches de soins, qui s'inscrivent parfois dans une temporalité en contradiction avec les échéances de placement et les perspectives de fin de prise en charge.

Suite aux différents confinements et aux contraintes sanitaires liées à la Covid-19, le service a repéré l'émergence de troubles sur le plan psychique : renfermement, troubles

alimentaires, addictions aux jeux vidéo et d'argent, difficulté d'accès à la santé, effondrement psychique ... Les professionnels se sont adaptés à chaque situation en tentant, non sans mal, de « bricoler » des relais en matière de scolarité, d'accès au soin...

Difficultés d'accès aux soins

Le SAPMN repère que les situations psychologiques de nombre de jeunes sont de plus en plus dégradées. Si l'accès au droit commun est aujourd'hui limité voir saturé, les délais d'orientation (CMP, centre psychotrauma...), notamment pour les jeunes majeurs, n'ont pas permis de proposer des prises en charge médicales et un soutien psychologique dans un délai acceptable répondant aux besoins du jeune.

De plus, le financement des suivis et des dépassements d'honoraires ne permet pas aux jeunes d'engager une prise en charge médicale pourtant nécessaire. Ces contraintes s'ajoutent aux difficultés des jeunes de moins de 20 ans à mettre au travail leur histoire familiale et personnelle.

De même, nombre de spécialistes n'acceptent pas de nouveaux patients ayant seulement des droits CSS.

Situation des jeunes étrangers

La mention « travailleur temporaire » des titres de séjour n'assure qu'une stabilisation provisoire des situations administratives des jeunes : ils n'ouvrent pas droit aux allocations chômage à l'issue de leur contrat d'apprentissage et doivent présenter aux services de la préfecture un nouveau contrat de travail pour accéder à un renouvellement de leur titre de séjour. Même si ces jeunes quittent le dispositif de protection de l'enfance dans des conditions favorables, leurs situations sont amenées à possiblement se dégrader, à l'issue de leur prise en charge : recherche d'un nouvel emploi à assumer seul, maintien dans le logement, situation financière précaire...

Contrats d'accueil provisoire jeune majeur

La prise en compte des besoins individuels des jeunes majeurs a été effective au regard des contrats d'APJM accordés en 2021. Ils ont permis à nombre de jeunes de sécuriser leur situation sociale et professionnelle. Toutefois, lorsque ceux-ci sont accordés avec une échéance courte, même avec une possibilité de renouvellement, cela peut provoquer une pression source d'effondrement pour le jeune majeur. Lorsque ces contrats s'établissent avec des objectifs relatifs aux besoins d'insertion du

jeune, cela est plus mobilisateur pour eux et évite de rajouter à la tension interne que génère une fin de prise en charge éducative.

Accueil mère-enfant

L'accueil de jeunes mères est possible au SAPMN lorsque le lien parent - enfant n'est pas altéré. La mesure éducative vise seulement la mère. En cas de maltraitance repérée sur l'enfant, le service évalue, en s'appuyant notamment sur le référentiel ESOPPE, pour réorienter la dyade. Des rencontres avec la PMI, le SESAME, les services hospitaliers et les services de l'ASE doivent être réguliers pour assurer la sécurité de la mère et de son enfant.

Placement pénal

Le SAPMN a accueilli plusieurs jeunes orientés dans le cadre d'une mesure de placement pénal. Lorsque le jeune n'est pas en capacité de fixer ses propres limites, le projet du service est trop peu étayant et contenant pour empêcher la reproduction, voir la dégradation de sa situation pénale. Ces jeunes ont des comportements transgressifs importants qu'il est difficile de contrôler lors d'un accueil en appartement individuel, a fortiori avec des troubles psychiatriques et du comportement associés. Lorsque l'accueil est préparé et que le jeune est engagé dans une dynamique de restauration de sa situation personnelle et professionnelle, l'étayage éducatif du SAPMN prend tout son sens.

Accès au logement

La saturation du parc immobilier en Indre-et-Loire a amené à des délais très conséquents d'accession à un logement autonome. Une fois l'installation du jeune dans son logement, une poursuite de prise en charge est requise et pertinente pour stabiliser la situation administrative et financière du jeune qui n'a pu expérimenter concrètement l'accès aux démarches de droits communs (CAF, impôts, assistant social de secteur...). Les sorties de dispositif de protection de l'enfance ont pu être ralenties du fait de ces absences de logements disponibles.

Aussi, la recherche de logement individuel reste complexe car elle requiert les capacités de financement suffisantes.

Partenaires

L'équipe pluriprofessionnelle du SAPMN a rencontré la FRAPS le temps d'une formation portant sur les compétences psychosociales. Des rencontres avec le SAJJEEP, une pension de famille, le Mouvement du Nid ont permis

de venir soutenir les accompagnements et rencontrer des partenaires partageant des préoccupations communes. En lien avec les situations individuelles, nous avons orienté certains jeunes en foyer d'hébergement, en SAVS, sur le PCPE, et sommes co-intervenues avec GEIQ Avenir Handicap et les mandataires judiciaires.

Équipe pluriprofessionnelle

L'équipe du SAPMN compte la présence d'une maîtresse de maison, en passe d'engager une formation de TISF. Son intervention auprès des jeunes est complémentaire à celles des éducateurs spécialisés ; ses interventions étant notamment axées sur la question de l'habitat, d'une veille concernant le lien mère-enfant...

L'ensemble des professionnels œuvre de manière complémentaire pour répondre aux besoins des jeunes : service entretien, comptabilité et secrétariat, concernant notamment la recherche, l'équipement et l'entretien des logements et le suivi des situations individuelles.

La référente santé de la Sauvegarde 37 a également permis de coordonner les parcours de soins et d'être relais pour des situations complexes en matière d'accès aux soins.

La présence d'une même psychologue pour l'ensemble du service permet les croisements entre les deux équipes. L'organisation des astreintes éducatives, obligent également les professionnels à être en veille sur l'entièreté du service et à rester sensibles à l'ensemble des situations de jeunes accueillis au SAPMN.

Golhenn ROUXEL et Clément DUCOURTIOUX

Chefs de service éducatif

LE SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL - SPF

Qu'est ce que le SPF ?

Les enfants de 0 à 12 ans sont pris en charge par des assistants familiaux, soutenus par une équipe pluri professionnelle.



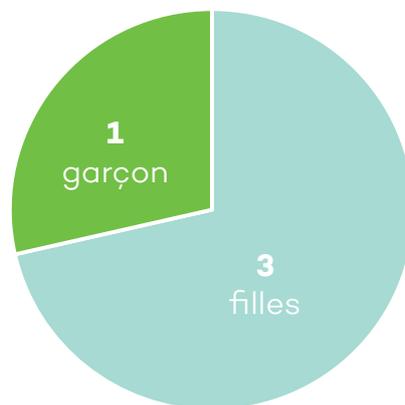
4

jeunes accompagnés
(agés de 4 mois à 6 ans)

dont :

4

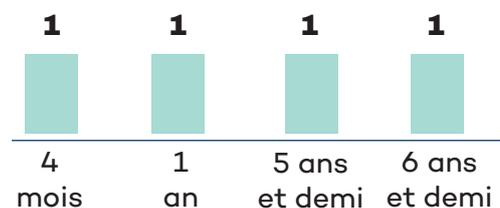
enfants au titre de
l'assistance éducative



RÉPARTITION PAR SEXE

Durée moyenne du placement
des enfants suivis :

15 mois



EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE

Le SPF est composé d'une équipe pluriprofessionnelle : deux assistants familiaux, une coordinatrice et une psychologue. Le service est placé sous la responsabilité directe d'un directeur adjoint du pôle hébergement.

Les enfants sont accompagnés au domicile des assistants familiaux, qui sont titulaires du diplôme d'État d'assistant familial et agréés par le service agréments du Conseil départemental.

Les assistants familiaux accueillent de manière permanente (7j/7 et 24h/24) les enfants à leur domicile. Les membres de l'équipe pluriprofessionnelle organisent leurs interventions du lundi au vendredi. En dehors de ces temps, l'astreinte peut être sollicitée directement par les assistants familiaux.

Cette modalité de prise en charge répond aux besoins des enfants de 0 à 12 ans, scolarisés ou non, en danger ou en risque de danger et ayant besoin :

- > d'un hébergement dans un cadre de vie chaleureux et maternant, protecteur, encadrant, familial et équilibré,
- > d'un accompagnement individualisé, permanent et contenant,
- > de la création d'un lien privilégié, qui favorise la verbalisation et la construction de l'estime de soi.

Pour cela, des objectifs d'accueil et d'accompagnement ont été définis et se déclinent de la manière suivante :

- > le partage de la vie quotidienne ordinaire,
- > des relations de proximité axées sur une acceptation de l'enfant,
- > l'accompagnement de la coordinatrice dans le cadre de visites et de rencontres avec les assistants familiaux, les parents et les enfants bénéficiaires,
- > la création d'une relation individualisée entre les professionnels et les enfants,
- > la mise en place d'une rencontre avec la psychologue pour chaque enfant dans le cadre de l'admission et d'un suivi lorsque le besoin est évalué,
- > une collaboration renforcée entre les assistants familiaux et l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle, afin de favoriser un espace de vie sécurisant et épanouissant pour l'enfant.

Dans ce contexte, il s'agit pour l'enfant :

- > d'offrir au domicile de l'assistant familial un

environnement sécurisant, avec l'aide et le soutien de l'équipe pluriprofessionnelle,

> de s'attacher avec les plus petits aux concepts de « holding » et de « handling » dans la fonction maternante,

> de veiller à la satisfaction des besoins fondamentaux et au suivi du bon développement psycho-affectif, moteur, social, moral et intellectuel,

> de proposer un rythme de vie régulier par la répétition des actes quotidiens, l'apprentissage des limites et un cadre éducatif adapté à son développement,

> de garantir sa place particulière entre sa famille naturelle et sa famille d'accueil,

> d'accompagner ses relations à ses parents, d'assurer les liens familiaux,

> de soutenir, autant que possible, son retour dans sa famille.

Concernant les parents, l'ambition est de :

> développer ou renforcer les compétences parentales afin de leur permettre d'assurer leurs responsabilités éducatives et d'exercer leur autorité parentale,

> rechercher les ressources familiales de l'environnement,

> aider le système familial à trouver ses propres solutions aux difficultés éducatives rencontrées.

Depuis décembre 2020, les 4 places d'accueil sont occupées. L'enfant le plus jeune avait 4 mois à son arrivée. L'enfant la plus âgée, 6 ans et demi.

Les assistants familiaux recrutés résident à Rigny-Ussé et à Hommes.

Cette dimension est à prendre en compte concernant le soutien des assistants familiaux par la coordinatrice et la psychologue, au regard de leurs disponibilités. Cela est aussi à considérer dans l'accompagnement physique des enfants lors des rencontres avec leurs parents ou pour des démarches de santé.

En 2021, les congés des assistants familiaux ont nécessité la mise de place de relais pour les enfants, qui ont pu bénéficier pour les unes de séjours éducatifs et pour les autres d'accueil chez des assistantes familiales agréées d'une autre association.

La création du SPF a permis une prise en charge d'enfants très jeunes et de fait le développement de nouvelles compétences, de nouveaux savoir-faire et de nouvelles

pratiques, qui s'affirment avec l'expérience.

L'expérience, après 16 mois de fonctionnement, permet de confirmer l'intérêt de cette modalité d'accompagnement et devrait aboutir, pour 2022, à un développement du service avec le recrutement de nouveaux assistants familiaux.

Laurent Ponchaux

Directeur adjoint du Pôle Hébergement

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DES MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS - DAEMNA

Qu'est ce que le DAEMNA ?

Ce dispositif a pour mission de proposer aux jeunes mineurs non accompagnés (MNA) de 16 à 18 ans, privés de la protection de leur famille sur le sol français, des modalités diversifiées et adaptées à leurs problématiques spécifiques et leurs capacités d'autonomie.



JEUNES SORTIS

30 jeunes ont été orientés vers le DAS.

12 jeunes ont pu sortir du dispositif vers une vie autonome et indépendante.

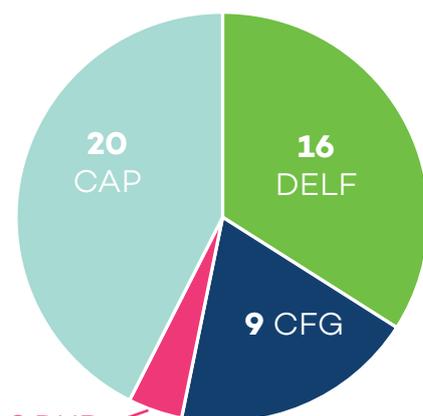
2 jeunes ont été orientés vers une autre structure.

2 jeunes ont été orientés vers un centre d'accueil d'urgence.

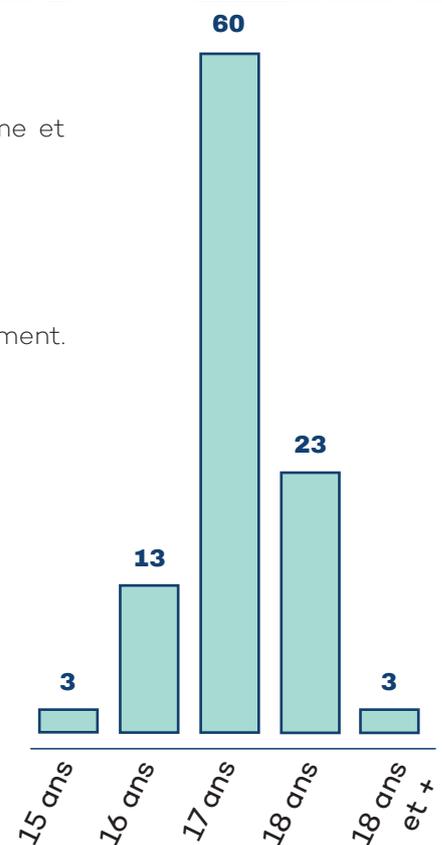
1 jeune a été orienté vers une autre structure du pôle hébergement.

1 jeune a été reconnu majeur.

1 jeune a une situation inconnue à la sortie.



DIPLÔMES OBTENUS EN 2021



RÉPARTITION PAR ÂGE à l'arrivée au DAEMNA des jeunes présents au 31/12/2021

Le dispositif accompagnement éducatif pour les mineurs non accompagnés (DAEMNA), créé en 2018 s'est vu renouvelé en 2020, pour une durée de deux ans, soit jusqu'en mai 2022. En lien avec le contexte géopolitique et la baisse du flux migratoire, la capacité d'accueil initiale de 100 places s'est vue réduite à 79 en 2021. Ces places mixtes sont réservées à des mineurs à partir de 16 ans, confiés au département au titre de la protection de l'enfance.

Les modalités d'accueil

Jusqu'à la fin de l'année 2021, les orientations émanent de la DPTM (Direction des projets transversaux migrants) aujourd'hui nommée Service MNA, rattaché au service de l'ASE. L'ensemble des demandes d'orientation au sein du DAEMNA ont été acceptées.

Les mineurs et jeunes majeurs sont hébergés dans des logements sans permanence éducative. Chaque jour, un éducateur spécialisé réalise une astreinte éducative supervisée de l'astreinte d'un cadre hiérarchique.

Des appartements de type 3 et 4 en colocation sont loués en Métropole et sur plusieurs territoires d'Indre-et-Loire : Amboise, Bourgueil, Chinon. Cette modalité d'accueil permet l'entraide, la pair-aidance, la collaboration et le soutien. Des studios (12) sont loués pour préparer la sortie du dispositif par l'insertion sociale et professionnelle. À noter en 2021, la fin de l'accompagnement sur les territoires de Loches, Azay-le-Rideau et Bléré.

État des lieux

> L'année 2021 a été encore marquée par la crise sanitaire et l'importante baisse du flux migratoire liée au contexte géopolitique international. Les mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire, en vigueur jusqu'en juin 2021 ont interrompu les démarches en présentiel et par voie de conséquence ont altéré l'accompagnement des jeunes accueillis. Une incidence significative sur le développement de leur autonomie fonctionnelle est constatée.

> Il est constaté également une hausse de mineurs et jeunes majeurs présentant des fragilités psychiques et de délinquance. Cette donnée est à mettre en corrélation avec l'évolution des parcours migratoires.

> Force est de constater que les structures adaptées de type résidences sociale, FJT, CIAS, sur la métropole sont saturées et ne peuvent plus répondre dans un délai satisfaisant. Le

dispositif « AUTONOMISE TOIT », mis en place en avril 2021 a très vite été saturé et ne permet pas d'apporter un soutien dans les délais impartis.

> Durant la période d'état d'urgence, une grande partie des jeunes accueillis a pu bénéficier de contrats jeunes majeurs (éducatif, social ou « de confinement »). À noter un allongement de la durée des APJM, permettant ainsi de faciliter et sécuriser les sorties du dispositif.

> En lien avec la baisse de l'effectif d'accueil, l'équipe pluridisciplinaire du DAEMNA / DAS s'est vu fortement modifiée. Progressivement diminuée, elle comprenait au 31 décembre 2021 : 4 éducateurs spécialisés, 4 moniteurs éducateurs, 2 conseillers en insertion sociale et professionnelle, 2 psychologues (à temps partiel), 1 secrétaire, 1 comptable, 1 agent de service intérieur, 1 conseiller économie sociale et familiale, 1 agent d'entretien et 2 cheffes de service éducatif (équivalent 1.5 ETP).

> Une accentuation de la démarche de dématérialisation des données et des fichiers informatiques : Sil'age pour les dossiers des jeunes, systématisation de Octime pour les horaires de travail, dossier caisse (Excel pour la comptabilité) et serveur commun à la Sauvegarde 37 et l'installation de box internet dans les colocations de Métropole.

Les actions mises en œuvre

La formation interne

> L'intervention du service de rétablissements des liens familiaux de la Croix rouge a sensibilisé les professionnels et soutenu les mineurs dans leur souhait de recherche de proches. En effet, l'abord des liens familiaux est un axe complexe dans l'accompagnement des mineurs non-accompagnés.

> Les professionnels ont bénéficié de formations collectives internes à la Sauvegarde 37 : fondamentaux des droits des étrangers, mouvement du nid, centre ressource pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIA VS), centre de psychotrauma, protection de l'enfance, nouvelles pratiques et nouveaux enjeux, le coordonnateur...

> Des groupes de travail animés par les psychologues du service ont été proposés aux professionnels sur différents thèmes : la prise en charge et les représentations des maladies psychiatriques, le récit de vie ...

> Des séances d'analyse de la pratique, à raison d'une fois par mois.

Le suivi médical

La prise en compte de la santé (dans toutes ses composantes) représente une attention tout au long de l'accompagnement. La période de l'accueil est particulièrement sensible. Une évaluation est mise en œuvre en partenariat avec les dispositifs médicaux de droit commun : centre de vaccination, centres de lutte antituberculeuse (CLAT), planning familial... Les parcours migratoires sont quasiment tous générateurs de traumatismes psychologiques et physiques altérant significativement la santé des mineurs. De nombreux jeunes souffrent également de différentes pathologies notamment tuberculose, hépatite B...

Dans le contexte de raréfaction de l'offre de soin, nous adaptons notre fonctionnement afin d'accompagner les jeunes vers des praticiens parfois éloignés de leur domicile. Malgré ces efforts, il reste peu de latitude pour permettre le libre choix du médecin traitant. Les délais d'attente chez les spécialistes sont de plus en plus en longs et difficiles à obtenir.

Le suivi psychologique

Une évolution du tableau clinique des jeunes accueillis est constatée ces derniers mois. La santé mentale des mineurs pris en charge semble se dégrader avec une augmentation de la fréquence des symptômes psychiatriques qui nécessitent une prise en charge de soins spécifiques (hospitalisations en service psychiatrique, suivis de soin, prises de traitements).

Les jeunes peuvent bénéficier d'entretiens psychologiques individuels à leur demande ou sur sollicitation des éducateurs qui repèrent un mal-être. Les entretiens avec les psychologues peuvent être ponctuels ou réguliers en fonction de la demande et de la problématique de chaque adolescent. Les deux psychologues du DAEMNA ont par ailleurs mis en place un groupe mensuel photolangage pour l'ensemble des jeunes accueillis.

Un premier rendez-vous avec la psychologue du service a été systématisé dans les semaines suivant l'arrivée du mineur.

L'insertion professionnelle et scolaire

Au regard de la procédure mise en œuvre, chaque jeune bénéficie d'une rencontre avec le CISP de référence afin de réaliser un bilan des acquis (lire, écrire, parler français...) et travailler l'orientation. Un bilan au centre d'information et d'orientation (CIO) est ensuite réalisé. Un réseau partenarial s'est tissé favorisant l'insertion professionnelle et scolaire sur les

territoires ; mission locale, AGIRabcd, accueil formation culture pour les migrants (AFCM), union française des centres de vacances (UFCV), les CFA, l'association Lire et dire.

La vie quotidienne

En étroite collaboration avec la chargée de communication Andréa Mingot et l'équipe pluridisciplinaire un livret d'accueil accessible a été réalisé.

Des ateliers collectifs ont été poursuivis tout au long de l'année 2021, sur des thèmes répondant aux besoins des jeunes, (budget, respecter ses engagements, santé).

Des sorties et des activités à la journée ont été proposées (visite de château, bowling, chasse aux trésors, sortie vélo, cinéma ainsi que des séjours en Auvergne et à Paris).

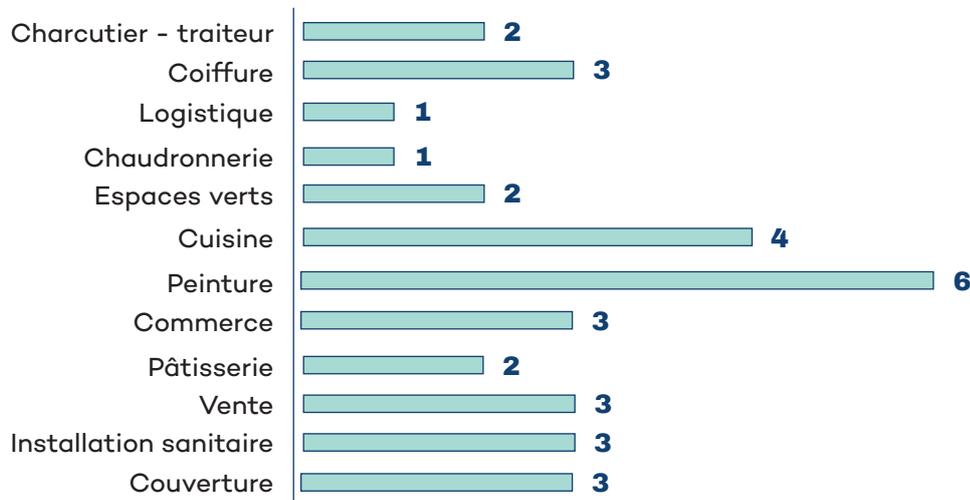
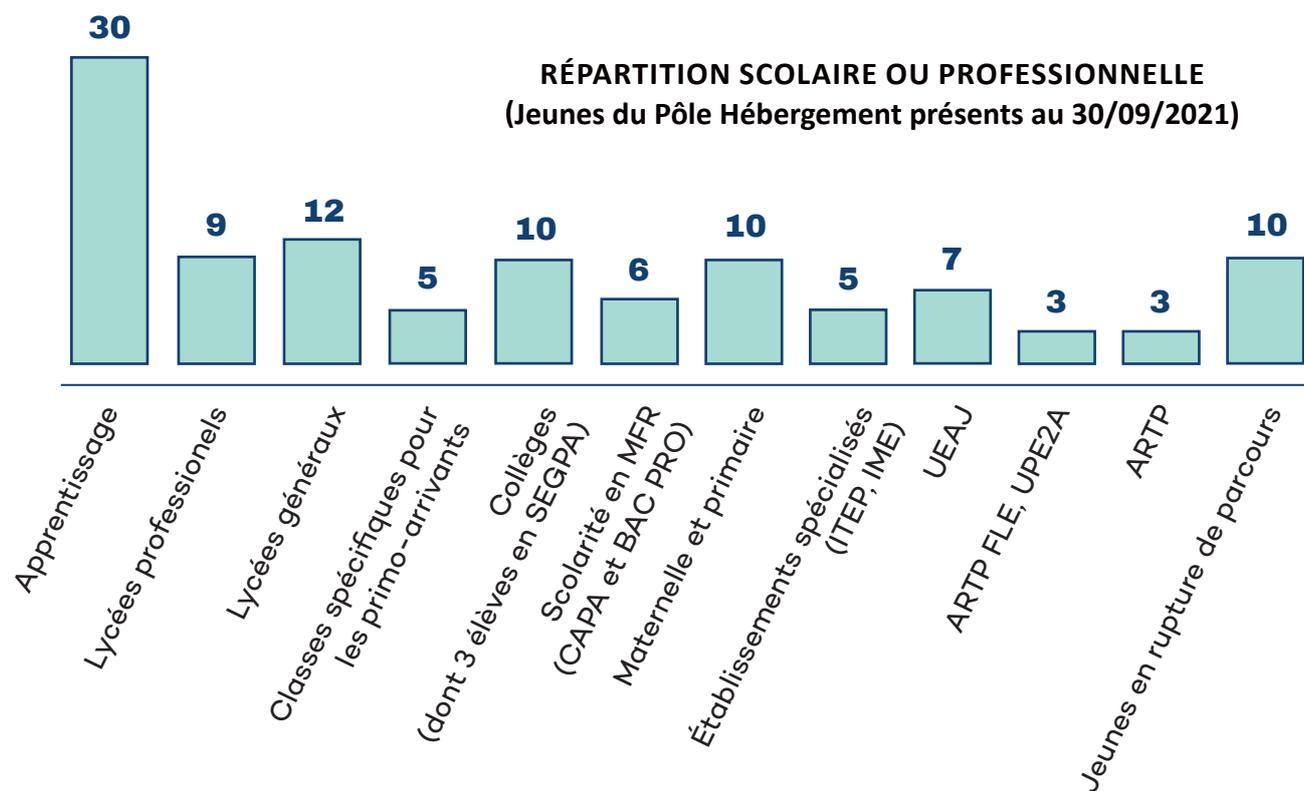
Perspectives

- > Pérennisation du DAEMNA ;
- > Ouverture du projet « château de l'Auberdière » afin de répondre aux besoins (accompagnements plus soutenus pour les jeunes fragiles, les moins de 16 ans, les filles ...);
- > Ouverture d'une colocation fille à proximité des bureaux éducatifs ;
- > Renforcer le lien avec la référente santé ;
- > Poursuite du projet cinéma avec la réalisation et projection d'un film documentaire en juillet / août 2022 ;
- > Maintenir les rencontres avec les services MNA (participation au tournoi MNA) ;

Clélia BERNARD, Sophie KNEZEVIC,
Cheffes de service éducatif

également de parfaire notre technicité sur les procédures à mener auprès de ces administrations que l'on sollicite très régulièrement.

À la rentrée scolaire de septembre 2021, la répartition des situations scolaires ou professionnelles des enfants et des jeunes s'établit ainsi :



Éléments marquants

L'année 2021 a été marquée par une reprise progressive des activités scolaires et professionnelles en présentiel. Néanmoins, pour les jeunes en formation au CFA, plusieurs cours se sont déroulés en distanciel toute l'année.

Pour certains des jeunes, il a fallu un temps de réadaptation à ce nouveau rythme soutenu et plus empreint aux difficultés du monde du travail et aux exigences scolaires.

Ainsi, nous avons été attentifs afin que l'ensemble des besoins relevant du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs soit satisfait. À ce titre, l'équipe du DiSSIP a piloté l'intervention des bénévoles d'AGIRabcd et de France Bénévolat. Ces derniers se sont montrés très volontaires et disponibles pour mener à bien leur mission pilotée par l'équipe du DiSSIP.

Aussi, nous avons fait le constat que les aides débloquées par l'état accentuées par le retard

lié à la crise, ont conduit les entreprises à recruter en main d'œuvre de façon exponentielle. Ainsi, nous avons pu recevoir de nombreuses offres en contrats d'apprentissage et accompagner chaque jeune vers son souhait d'orientation professionnelle.

Nous avons organisé plusieurs rencontres partenariales sur le site de la Chaumette (MDPH et DSDEN). Ces temps d'échanges nous ont permis de mieux repérer nos missions respectives mais également de parfaire notre technicité sur les procédures à mener auprès de ces administrations que l'on sollicite très régulièrement.

Accompagnement à la scolarité

Les enfants accueillis à la MAJE Debré bénéficient d'un accompagnement scolaire individuel chaque soir de la semaine. Il est dispensé par un étudiant salarié. L'éducatrice scolaire spécialisée a en référence scolaire tous les enfants accueillis à la MAJE. Elle participe aux divers temps de travail d'analyse et de synthèse, aux rencontres scolaires avec les familles, au travail de partenariat avec les écoles et les instituts spécialisés, à la constitution des dossiers MDPH, à toutes démarches en lien avec la scolarité.

Dans les unités de vie, pour les 11 – 16 ans en situation d'obligation scolaire, le champ des partenariats avec l'éducation nationale, les MFR, les dispositifs spécialisés ou spécifiques, ou les unités d'accueil de jour est plus vaste et multiple.

Dans l'unité de vie Calder, une bénévole est intervenue chaque soir au premier semestre de l'année. Depuis septembre, au besoin, nous organisons des interventions avec une bénévole de France Bénévolat.

Dans l'unité de vie Ernst, chaque mardi, une bénévole a rencontré 1 ou 2 jeunes de l'unité.

Dans l'unité de vie des Renardières, deux bénévoles de France bénévolat sont intervenues au premier semestre 2021 chaque mardi soir et une chaque mercredi après-midi. Depuis septembre, seule la bénévole du mercredi poursuit cette mission.

Dans l'unité de vie de l'Epan, chaque jeudi soir, une éducatrice du DiSSIP se rend dans l'unité pour du soutien scolaire auprès de 2 jeunes,

Concernant les SAPPFA, il n'y a pas eu de besoins supplémentaires à l'équipe éducative en 2021. À la Chaumette, une bénévole est intervenue pour du soutien individuel en anglais au 1er trimestre de l'année.

La grande majorité des jeunes MNA du pôle hébergement a bénéficié de cours individuels de soutien en français et en mathématiques chaque semaine (y compris certains week-end) avec les membres de l'association AGIRabcd. À cela s'ajoute les cours collectifs sur le site de la Chaumette chaque lundi et chaque vendredi pendant toute l'année scolaire.

En parallèle, nous travaillons en partenariat avec l'Association AFCM qui intègre chaque année des jeunes sur des cours collectifs pour l'apprentissage de la langue.

Ainsi, 9 bénévoles d'AGIRabcd et 7 de France bénévolat sont intervenus.

Projections 2022

- > travailler en lien avec la chargée de communication pour le développement de l'image du service et l'accès au média,
- > recruter dès janvier, 2 services civiques avec le support d'UNICITÉ,
- > écrire le projet de service,
- > développer des journées de rencontres partenariales,
- > mettre en œuvre les outils d'une évaluation régulière des actions afin qu'elles s'adaptent rapidement aux besoins des enfants et des jeunes,
- > répondre aux appels à projet en lien avec l'activité du service.

**Pour l'équipe du DiSSIP,
Johanna Geffre, coordinatrice**

84 | Le mot de la directrice

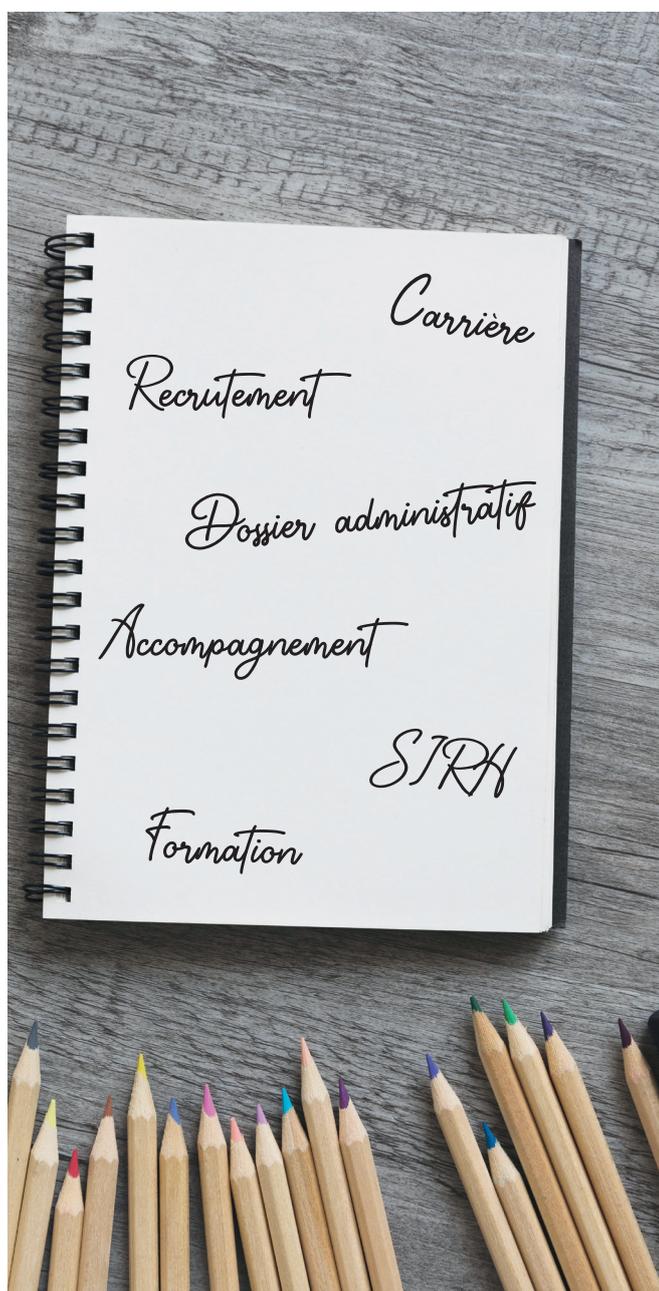
86 | Les ressources humaines en chiffres

89 | Les actions de formation

Qu'est ce que le « service ressources humaines » ?

Le service ressources humaines, service support des services du siège a pour missions de :

- › conseiller la direction et de soutenir les managers,
- › accompagner les salariés tout au long de leur carrière au sein de l'association pour l'ensemble des démarches qu'ils doivent accomplir, de la signature du contrat jusqu'à leur départ,
- › gérer le dossier administratif du salarié et élaborer sa paie en lien avec le logiciel de planification du temps de travail,
- › développer les compétences des salariés, notamment par la mise en œuvre de formations,
- › élaborer l'ensemble des documents et déclarations obligatoires,
- › appliquer et respecter les règles législatives du code du travail et de la convention collective du 15 mars 1966.



Malgré la crise du Covid - 19 encore omniprésente en 2021, les ressources humaines, face aux risques sanitaires et aux enjeux d'organisation du travail, ont dû s'adapter et parfois même improviser. Cela a permis d'affermir la collaboration au sein des équipes et la cohésion du service ressources humaines, en faisant preuve d'agilité et d'une plus grande transversalité.

« Cette crise a prouvé la place centrale de l'humain dans l'entreprise »

Projets Ressources Humaines en 2021

La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Dès le début de l'année 2021, pour faire face aux nombreux changements de l'association et son environnement dans l'évolution des modes d'accompagnement, aux mutations technologiques et aux modifications du projet associatif et des projets de pôles, pour répondre au mieux à ces défis une démarche de GPEC a été conduite par l'association aux fins :

- › d'établir un diagnostic sur la GRH (gestion des ressources humaines,) le management, le climat social, les points forts, les points faibles,
- › d'accompagner la conduite du changement (plan d'action, projection des besoins, propositions d'outils).

Par le biais de la mise en place d'un comité de pilotage composé de différents salariés de l'association, de groupes de travail, d'un

état des lieux partagés et la diffusion d'un questionnaire auprès de l'ensemble des salariés sur les emplois et les compétences, questionnaire avec un taux de participation de 78.90 %, a été fixée une feuille de route sur le court et le moyen terme sur 4 actions prioritaires :

- > accompagnement des parcours professionnels,
- > rôle et positionnement des cadres intermédiaires,
- > communication interne,
- > préservation du sens au travail et prévention de la qualité empêchée.

Depuis septembre 2021, ces actions se mettent en place progressivement (réunion d'information sur l'évolution du secteur animée par la directrice générale, le livret d'accueil pour les salariés, stagiaires et bénévoles en cours de construction devrait voir le jour en 2022).

En lien avec la démarche GPEC, un accord collectif a été signé ainsi qu'une décision unilatérale de l'employeur en 2021 :

- > accord collectif sur l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite,
- > décision unilatérale de l'employeur en complément de l'accord sur l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite.

L'employeur a également mis en application :

- > une décision unilatérale de l'employeur sur l'attribution des repas fournis aux salariés surveillants de nuit.

Vers la digitalisation pour la gestion Ressources humaines

Le SIRH

En 2021, l'association a fait le choix de modifier son logiciel de paie, en lien avec le développement de l'association en prévoyant l'acquisition d'un SIRH (ou Système d'Information de ressources humaines). Ce SIRH a pour vocation d'automatiser les tâches liées à la gestion des ressources humaines et de permettre à terme, une dématérialisation des documents.

Il permet à la fois de structurer les processus en encadrant la saisie selon les règles de l'association et de fiabiliser ces données pour sécuriser les différentes données RH (paie, contrats de travail, entretien professionnel,

gestion du suivi du plan de développement des compétences, tableaux de bord).

Dès septembre 2021, l'équipe RH s'est engagée dans la formation de paramétrages et déploiement de ce nouveau logiciel métier RH, qui est opérationnel pour la partie paie depuis le 01.01.2022.

Le logiciel métier de Planification « Octime »

Le logiciel de planification «Octime» en place au sein de l'association depuis 2016 qui permet aux différents cadres hiérarchiques de faire le suivi des temps de travail des équipes a été complété de la fonctionnalité web salariés, afin que chaque professionnel puisse avoir accès à son planning horaire et permettre également la saisie des demandes d'absences et modifications horaires. Un accompagnement spécifique auprès de chaque équipe professionnelle concernant ce déploiement a été mené par l'équipe RH. Ce déploiement se poursuit au 1er trimestre 2022.

Le recrutement

Les métiers de notre branche d'activité ne sont pas ou plus attractifs. Cela génère un manque de candidatures à l'entrée dans les centres de formation. Par ailleurs, les jeunes qui s'inscrivent dans ces cursus ont une représentation erronée de la réalité de terrain, ce qui peut engendrer des abandons en cours ou en fin de formation.

Parallèlement à ces constats, nous observons un manque de candidatures accru face au nombre de postes à pourvoir, que ce soit de manière pérenne ou temporaire.

Consciente de cette réalité, l'association a recherché des pistes de travail de manière à soutenir les professionnels en charge du recrutement.

- > une journée porte ouverte en lien avec Pôle Emploi,
- > la création d'un LinkedIn « Sauvegarde 37 » pour donner une visibilité des offres d'emploi en plus de notre site internet (sauvegarde37.fr),
- > un réseau de partenariat avec l'ITS,
- > un compte Instagram (avril 2022),

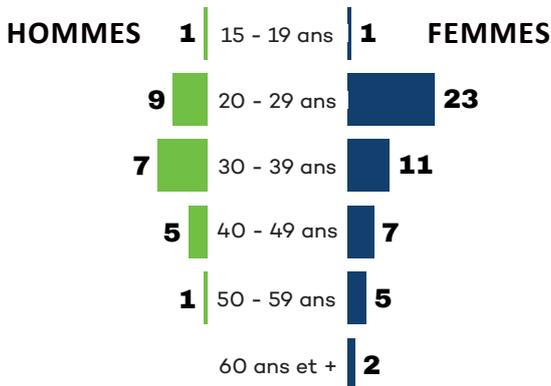
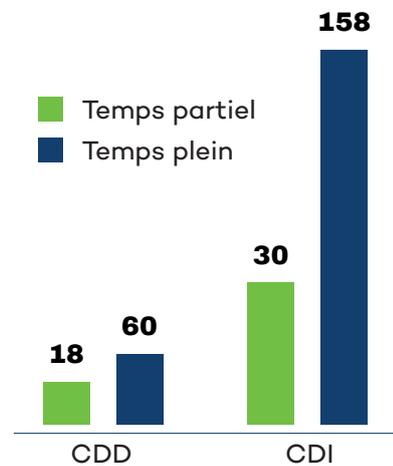
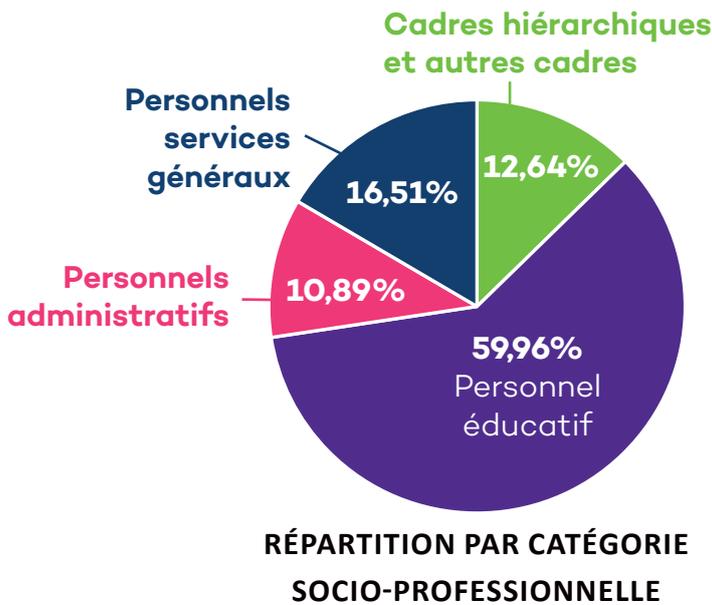
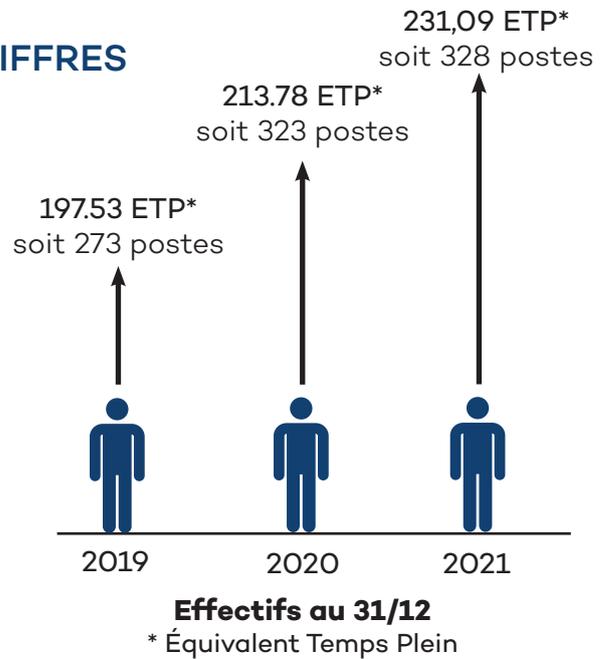
Pour autant cette difficulté reste d'actualité.

Isabelle DE AMORIM

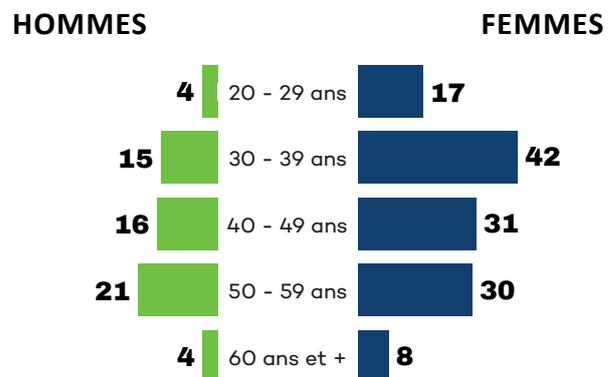
Directrice des Ressources Humaines

LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES

Les effectifs au 31/12/2021



PYRAMIDE DES ÂGES (salariés en CDD)



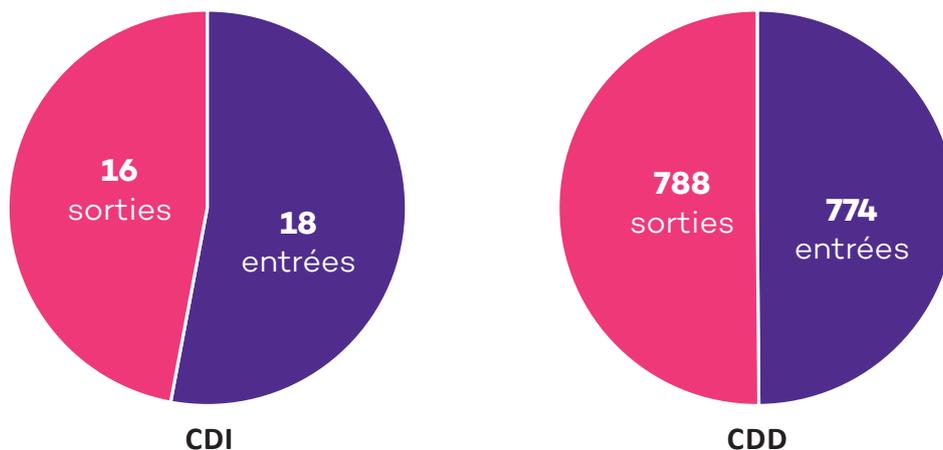
PYRAMIDE DES ÂGES (salariés en CDI)

Âge moyen des salariés en CDD :
34 ans

Âge moyen des salariés en CDI :
44 ans

Moyenne d'ancienneté des salariés en CDI :
11 ans

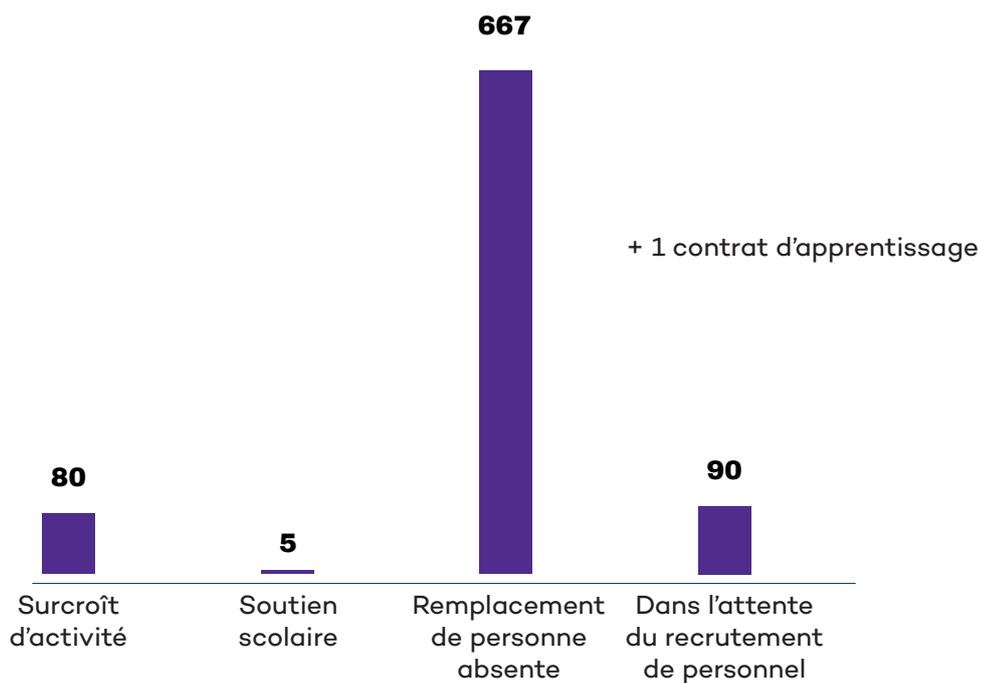
Les mouvements du personnel pour 2021



ENTRÉES ET SORTIES – TOUT PERSONNEL CONFONDU



843 CDD
ont été réalisés en 2021



MOTIF DES CDD ÉTABLIS EN 2021

Conditions d'hygiène et de sécurité

11 Jours

de congés paternité posés
en 2021 (pour 1 salarié)

603 Jours

d'accidents du travail en
2021 (pour 51 salariés)

Taux
d'absentéisme :
10,41 %
en 2021

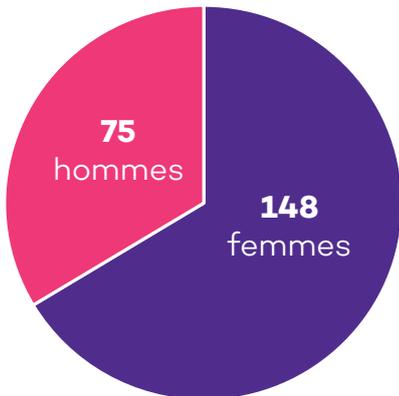
669 Jours

de congés maternité posés
en 2021 (pour 6 salariés)

5114 Jours

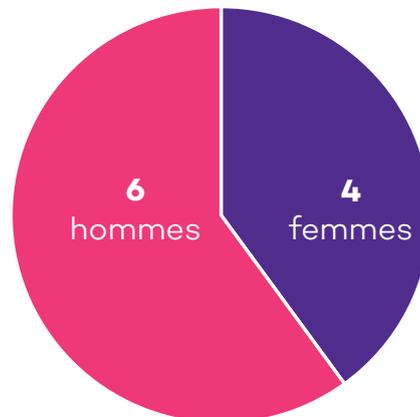
d'arrêts maladie en 2021
(pour 177 salariés)

Égalité femme - homme



RÉPARTITION FEMMES / HOMMES
DE L'EFFECTIF PERMANENT

Index d'égalité F/H : **80**/100



TOP 10 DES PLUS HAUTES
RÉMUNÉRATIONS



EFFECTIFS EXPOSÉS À DES
RISQUES PROFESSIONNELS

100 %

des femmes revenant
de congés maternité
ont été augmentées
l'année suivante

LES ACTIONS DE FORMATION

À l'inverse de 2020 avec le contexte de la pandémie où les formations ont été annulées ou reportées, l'année 2021 a été riche : plus de 176 salariés ont pu bénéficier d'actions de formations en lien avec les orientations prioritaires liées notamment :

à la prévention des différents risques professionnels :

> La gestion du stress et de la violence, risques routiers, sauveteurs secouristes du travail, gestes et postures, les risques électriques, incendie, hygiène etc...»

> L'adaptation au poste de travail, l'évolution des emplois ou le maintien des emplois

> Les actions de formations liées à l'utilisation de l'informatique et des outils numériques.

à l'évolution des politiques publiques de protection de l'enfant et des besoins du public (en particulier celles non réalisées en 2020) :

> L'évaluation des compétences parentales et le soutien à la parentalité.

> La participation des usagers : Co formation travailleurs sociaux/familles.

à la promotion des salariés peu qualifiés ou sans qualification.

4 033,5 heures

de formation pour un
montant de 125 928,39 €

176 salariés

ont assisté à une formation

51

stagiaires
accompagnés



63

tuteurs

46

entretiens
professionnels réalisés

92 | Les faits marquants 2021

93 | Bilan au 31.12.2021

94 | Les grandes masses du bilan

95 | Les ratios et l'analyse financière

98 | Le compte de résultat associatif au 31.12.2021

100 | Résultat



LES FAITS MARQUANTS 2021

Pandémie covid-19

L'association a engagé des dépenses supplémentaires lui permettant d'appliquer les mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la propagation du virus de la COVID 19. En particulier l'achat de consommables et matériels pour un montant de 6 895 €.

L'activité des établissements et services s'est maintenue tout au long de la pandémie, elle s'est même accrue au regard des besoins du public. Des protocoles ont été mis en place au fur et à mesure des décisions gouvernementales pour permettre la continuité de l'activité.

Création d'un service de réparation pénale

La réponse associative à l'appel à projet de l'Etat visant à la création d'un service de réparation pénale a été retenue. Ce nouveau service a rejoint le pôle milieu ouvert au 4 octobre 2021.

Réhabilitation d'un bâtiment associatif pour les nouveaux locaux du siège

La rénovation des anciens locaux de la cuisine du site « Auberdrière » ont permis l'installation des services du siège et de la direction générale en juillet 2021.

Projet partenariat avec Val Touraine Habitat pour la construction d'un établissement sur Chambray-Lès-Tours.

Les deux acteurs ont signé en 2020 une convention de partenariat prévoyant l'achat du foncier par Val Touraine Habitat et la location par la Sauvegarde 37 sur la base d'une redevance annuelle, calculée sur la base du prix de revient et de financement de l'opération. Plusieurs difficultés relatives à la maîtrise du foncier, au dépôt du permis de construire et aux consultations pour les travaux retardent à nouveau le calendrier prévisionnel du projet. La date de livraison, novembre 2022, ne pourra pas être tenue.

Contentieux portant sur une fin de location de l'association à Chambray-Lès-Tours

Les locaux loués pour un ancien établissement associatif dit « SAH » depuis 1997 ont été libérés en mars 2020. Cette sortie fait l'objet d'un contentieux auprès du tribunal judiciaire. L'affaire a été régulièrement reportée aux audiences de décembre 2021, janvier 2022 et mai 2022.

Les plaignants présentent des demandes de réparations pour un montant global de 210 000 €. Les travaux envisagés allant bien au-delà de réparations locatives, sans prise en compte de la vétusté, s'avèrent exorbitants et infondés. Néanmoins, constatant les frais de conseils déjà engagés et des travaux potentiels, l'association provisionne 50 000 € pour ce contentieux.

Contentieux relatif à l'allègement des charges URSSAF

L'allègement des charges URSSAF a été demandé en début d'année 2018 pour les services du pôle milieu ouvert sur les années 2015, 2016, 2017 en application de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Un remboursement de 316 909 € a été effectué par l'URSSAF. Un contrôle URSSAF a été réalisé entre mai et juillet 2018 générant un redressement de 310 909 € et des pénalités pour 33 302 €. L'association a obtenu gain de cause en 1^{ère} instance mais la cour d'appel a infirmé le jugement en avril 2022.

Expertise comptable

Le comité social d'entreprise a demandé l'intervention d'un cabinet comptable dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise pour un coût de 39 854 €.

BILAN AU 31.12.2021 EN €

ACTIF		
	2021 en €	2020 en €
Actif immobilisé	4 415 751	3 535 660
Immo. Incorporelles	21 994	19 464
Immo. Corporelles		
- terrains et constructions	3 636 218	3 000 395
- installations et matériels	271 146	295 887
- immo. corporelles en cours	412 895	156 231
Immo. financières	73 498	63 683
Actif circulant	3 065 862	3 761 563
Créances	683 825	594 870
Disponibilités et autres	2 382 037	3 166 693
Total général	7 481 614	7 297 222

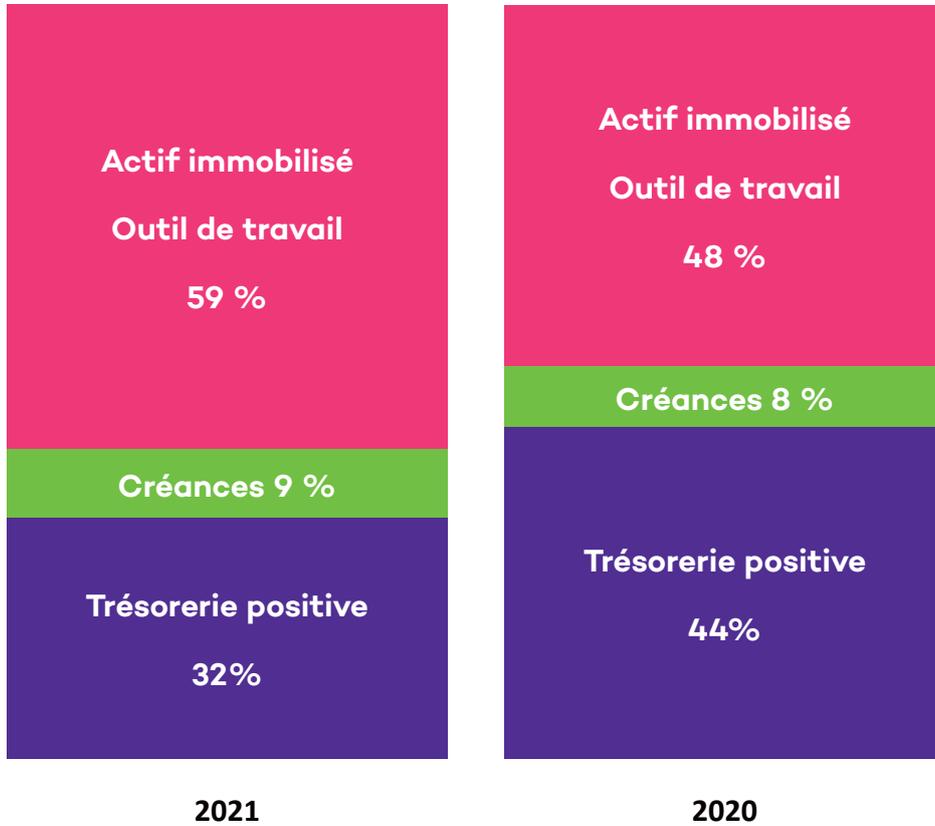
PASSIF		
	2021 en €	2020 en €
Fonds propres	4 493 274	4 734 765
Fonds propres sans droit de reprise	4 484 401	4 504 017
Réserves	759 610	281 523
RAN gestion contrôlée	- 953 124	285 964
Excédent ou déficit de l'exercice	- 241 489	- 336 739
Subvention d'investissement	414 353	
Provisions réglementées	29 523	
Fonds reportés et dédiés	131 865	133 492
Provisions	771 682	748 770
Dettes	2 084 793	1 680 195
Dettes financières	188 393	26 907
Dettes d'exploitation	1 896 400	1 653 288
Total général	7 481 614	7 297 222



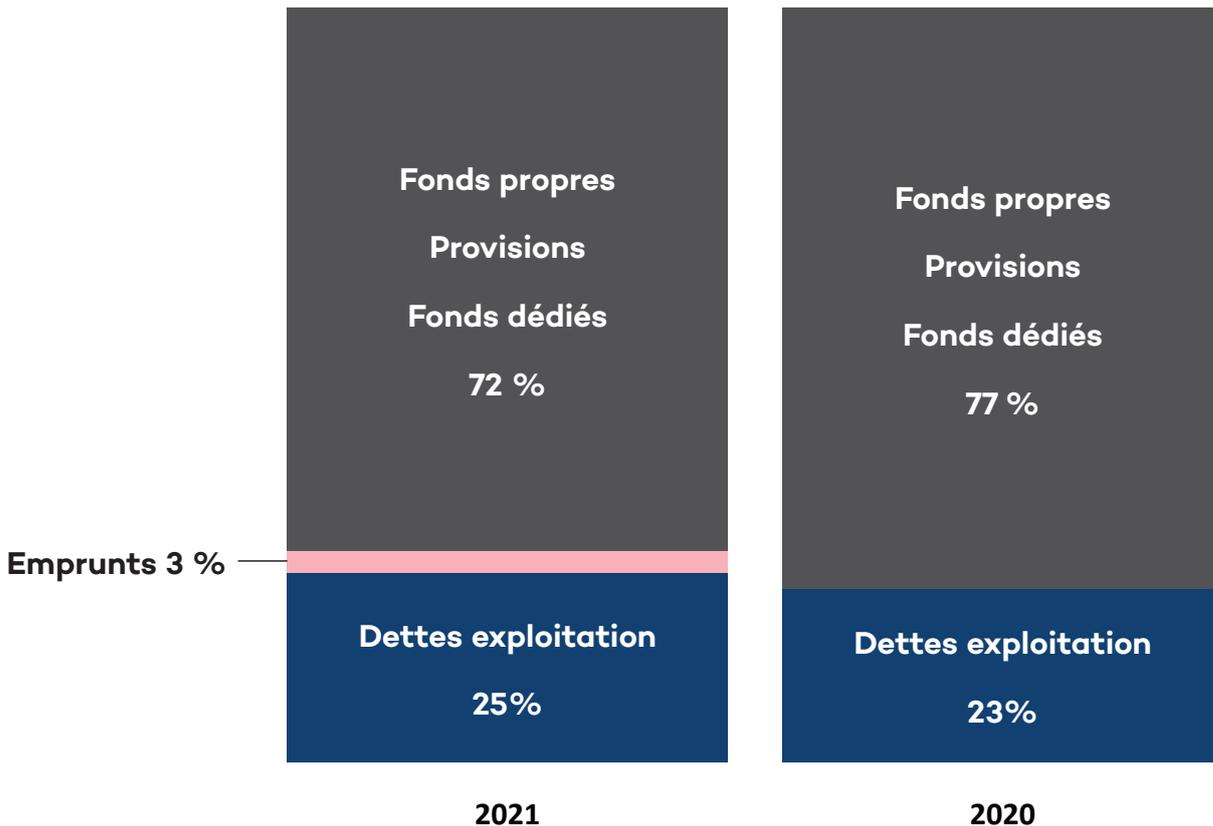
LES GRANDES MASSES DU BILAN

L'équilibre entre « l'actif » et « le passif » se présente comme suit :

ACTIF



PASSIF



BIENS	2021	FINANCEMENT	2021
FR Investissement négatif		FR Investissement positif	700 919 €
FR Exploitation négatif		FR Exploitation positif	468 544 €
FRNG négatif		FRNG positif	1 169 463 €
Besoin en fond de roulement		Excédent de financement d'exploitation	1 171 871 €
Trésorerie positive	2 341 334 €	Trésorerie négative	

Fonds de roulement d'investissement

> Les immobilisations présentent au global et par catégories une importante vétusté, avec un taux bien supérieur à 50%.

IMMOBILISATION (Hors financières)	2021	2020	2019
Taux de vétusté	66,72 %	70,10 %	70,80 %

CONSTRUCTIONS	2021	2020	2019
Taux de vétusté	66 %	72,50 %	70,80 %

INSTALLATION MAT. OUTIL	2021	2020	2019
Taux de vétusté	86 %	71,70 %	70,70%

AUTRES IMMOBILISATIONS	2021	2020	2019
Taux de vétusté	72 %	70,50 %	71,80%

¹ Le bilan financier est présenté en intégralité en annexe.

› Les financements stables restent positifs mais insuffisants pour les investissements nécessaires au renouvellement des immobilisations, outils de travail pour l'accueil des enfants et des familles.

FRI	2021	2020	2019
Montant	700 919 €	1 075 996 €	3 461 633 €

› La capacité d'autofinancement est réduite.

CALCUL DE LA CAF		Réalisé 2021 en €
RÉSULTAT COMPTABLE		- 241 489
+ Flux internes (charges)		662 349
FRI		
+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		429 270
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI		21 079
FRE		
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		202 000
+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)		10 000
- Flux internes (produits)		203 466
FRI		
- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI		12 751
FRE		
- Autres Reprises sur dépréciations et provisions		179 088
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)		11 627
CAF		217 394

Le taux CAF : $\frac{217\,394 \times 100}{14\,469\,641,46 \text{ (produit)}}$ = 1,50 % pour un taux devant être compris entre 5 à 10 %

› La trésorerie en baisse (financement des travaux des bâtiments du siège et du « château ») ne peut plus être sollicitée pour les futurs travaux de rénovation.

	2021	2020	2019
Trésorerie nette	2 341 334 €	3 123 669 €	3 491 493 €
En jours	61	81	97

> Le taux d'endettement très faible ouvre des possibilités pour le nécessaire renouvellement des immobilisations.

	2021	2020	2019
Taux endettement	3,69 %	0,4 %	0

Fonds de roulement d'exploitation

> Les réserves de compensation des déficits sont à peine suffisantes pour couvrir les reports à nouveau déficitaires et le résultat déficitaire 2021.

> Les provisions pour risques et charges sont constituées de la provision pour risque contentieux liée à l'ancienne location du « SAH » (50 000 €), des provisions retraites (653 426 €) et d'une provision liée au caractère expérimental du DAEMNA (68 256 €).

> Les fonds dédiés correspondent à la transformation d'une unité de vie hébergement en service alternatif au placement, aujourd'hui SAPED et à un projet de séjours éducatifs pour les familles bénéficiaires de ce même service.

L'excédent en fonds de roulement

L'excédent est :

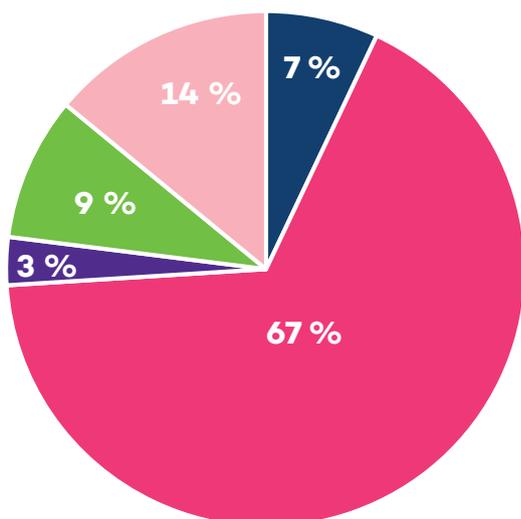
- > Lié au paiement de la dotation mensuelle du Conseil départemental d'Indre et Loire.
- > Relatif compte rendu des dettes sociales et fiscales en grande partie à payer au 1.01 de l'année N+1.



LE COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATIF AU 31.12.2021 EN €

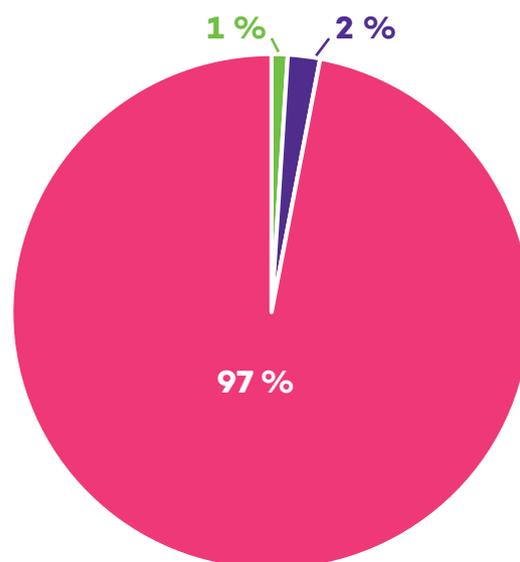
CHARGES			PRODUITS		
	2021 en €	2020 en €		2021 en €	2020 en €
Charges d'exploitation	14 626 876	13 959 943	Produits d'exploitation	14 460 058	13 622 082
Achats/services extérieurs/impôts taxes /divers	4 326 235	3 975 076	Cotisations	324	312
Charges de personnel	9 861 371	9 494 660	Vente de biens et services /divers	287 189	321 854
Dotations aux amortissements et provisions	429 270	490 207	Produits de la tarification	14 131 445	13 113 095
Report en fonds dédiés	10 000		Utilisation de fonds dédiés	11 627	11 627
			Reprises de provisions	29 473	175 194
Charges financières	656	63	Produits financiers	2 141	3 247
Charges exceptionnelles	274 313	120 781	Produits exceptionnels	198 157	118 720
Total général	14 901 845	14 080 787	Total général	14 660 356	13 744 048
Résultat (déficit) :	- 241 489 €				

RÉPARTITION DES CHARGES 2021



- Charges du personnel
- Impôt, taxes et versements assimilés
- Services extérieurs
- Achats
- Dotation aux amortissements

RÉPARTITION DES PRODUITS 2021



- Produits de la tarification
- Vente biens et services
- Produits exceptionnels

Analyse des charges

- > **Les charges d'exploitation** sont en augmentation de 666 933 € (+ 4.78 %) par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse s'explique par la croissance globale de l'activité des établissements et services associatifs.
- > **Les achats, services extérieurs** sont en augmentation de 279 896 € (+9.59 %) du fait de l'augmentations des postes énergie, eau, carburant et de la reprise des activités de vie quotidiennes pour les enfants accueillis (prestations extérieures, vacances, sorties, alimentation).
- > **Les impôts, taxes** sont en augmentation de 74 401 € (+7.88%) en lien avec l'augmentation de la taxe sur salaires et la formation professionnelle liée à la croissance des effectifs salariaux.
- > **Les salaires, traitements et charges** sont en augmentation de 284 192 € (+4.09 %) pour les raisons identiques.
- > **Les charges financières** de 656 € sont composées des intérêts d'emprunts.
- > **Les dotations aux amortissements** présentent une diminution de 60 937 € liée au basculement des provisions retraites en charges exceptionnelles.
- > **Les charges exceptionnelles** sont en augmentation de 153 532 €, liés au basculement des provisions retraites et de la constitution d'une provision pour les risques contentieux relatifs à la location du SAH.

Analyse des produits

- > **Les produits d'exploitation** sont en augmentation de 1 018 350 € (+ 7.77) % du fait de l'augmentation globale de l'activité des ESMS (augmentation des dotations CPOM et des accueils de jeunes des départements extérieurs, réalisation d'accueils supplémentaires pour le département d'Indre et Loire et création du SRP).
- > **Les autres produits** sont en baisse de 44 709 € (-15,86 %) liée à baisse des indemnités journalières moins importantes qu'en 2020 et à une diminution des remboursements de formation).
- > **Les produits financiers** sont en diminution de 1 106 € (-34,06%) du fait des baisses des intérêts des livrets.
- > **Les produits exceptionnels** présentent une augmentation de 79 437 € à mettre en parallèle des charges exceptionnelles comprenant les provisions retraites.

RÉSULTAT

L'association présente un déficit comptable de

- 241 489 €

Gestion propre (association)

- 98 644 €

Gestion sous contrôle autorités

- 142 845 €

Gestion propre

	2021
Association (hors financeurs)	- 98 644 €

Charges :

- 44 K€ congés payés;
- 17,5 K€ de dot amort;
- 6 K€ énergie;
- 6 K€ honoraires;
- 2,5 K€ assurance;
- 12 K€ charges et prestations diverses;
- 50 K€ provisions exceptionnelles contentieux.

Produits : 33,6 K€ CSTA

Gestion contrôlée : pôle hébergement

	Résultats comptables en €	Propositions de compensation de résultats en €	Propositions de reprise de résultats antérieurs en €	Résultats administratifs proposés après reprise en €	Propositions d'affectation résultats 2021
MAJE	26 261,50	- 5 418,71		20 842,79	Investissement
SPF	- 5 418,71	+ 5 418,71		0	
SAPMN	103 509,64	- 103 509,64		0	
MECS - UV SAPPAA	- 45 662,89	+ 103 509,64		57 846,75	Investissement
Pôle hébergement CPOM	78 689,54			78 689,54	
DAEMNA	- 483 456,17		316 951,61	- 166 504,56	Reprise de déficit 3 ans

Gestion contrôlée : pôle milieu ouvert

	Résultats comptables en €	Propositions de compensation de résultats en €	Propositions de reprise de résultats antérieurs en €	Résultats administratifs proposés après reprise en €	Propositions d'affectation résultats 2021
SIEMO	165 746,99			165 746,99	Investissement
SAPED	36 186,79			36 186,79	Investissement
Pôle milieu ouvert CPOM	201 933,78			201 933,78	
SIE	49 105,05		134,48	49 239,55	Investissement : 30 000 R. de compensation : 19 239,55
SRP	10 882,60			10 882,60	Réserves de compensation
Total justice	59 987,67			60 122,15	

Résultat effectif global de l'entité

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2021 en €	Exercice 2020 en €
Résultat comptable	- 241 489	- 336 739
Reprise de résultat antérieurs	317 086	530 412
Excédent ou déficit global		
Dont résultat sous gestion propre	- 98 644	- 39 964
Dont résultat sous gestion contrôlée	174 214,91	233 637

BILAN FINANCIER (annexe)

PPI Bilan financier (résultat non affecté)

Dossier : ADSE37 - ADSE 37 - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

BIENS	2019	2020	2021
Biens stables			
Immobilisations incorporelles nettes	15 574	19 464	21 994
Immobilisations corporelles brutes			
Terrains	98 649	98 649	98 649
Constructions	9 966 290	10 188 939	11 124 984
Installations techniques, matériels et outillages	604 424	680 013	714 140
Autres immobilisations corporelles	491 936	568 273	629 816
Immobilisations en cours	18 690	156 231	412 895
Immobilisations financières			15 000
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			
Charges à répartir			
Autres	56 133	63 683	58 498
Comptes de liaison investissement			
TOTAL II	11 251 696	11 775 251	13 075 976
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)			
Actif stables d'exploitation			
Report à nouveau déficitaire (4)	2 203 739	12 530	282 832
Résultat déficitaire (4)		336 739	241 489
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	627 195	683 083	717 031
Droits acquis par les salariés non provisionnés (5)			
Autres			
Comptes de liaison trésorerie (stable)			
TOTAL IV	2 830 934	1 032 352	1 241 352
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)	844 587		
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF			
Valeurs d'exploitation			
Stocks			
Avances et acomptes versés			
Organismes payeurs, usagers	608 252	545 780	599 965
Créances diverses d'exploitation	67 623	55 834	83 860
Créances irrécouvrables en non-valeur (6)			
Charges constatées d'avance	92 950	43 024	40 703
Dépenses pour congés payés (7)			
Autres			
Comptes de liaison exploitation			
TOTAL VI	768 826	644 638	724 528
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)			
Liquidités			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	3 491 492	3 123 669	2 341 334
Autres			
Comptes de liaison trésorerie			
TOTAL VIII	3 491 492	3 123 669	2 341 334
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)	3 446 480	3 037 742	2 144 603
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	18 342 947	16 575 910	17 383 191
Comptes en dehors du plan comptable officiel biens (à analyser)			

(1) Concerne les établissements publics: compte 1064.

(2) Compte 1161.

(3) Exemple: résultats non contrôlés ou non affectés par tiers financeurs.

(4) Sous contrôle de tiers financeurs.

(5) Compte 1163: compte épargne-temps (CET), provisions pour départ à la retraite non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45 du code de l'action sociale et des familles.

(6) Concerne les établissements publics.

(7) Compte 1162, concerne les établissements privés.

FINANCEMENTS	2019	2020	2021
Financements stables			
Apports ou fonds associatifs	6 405 357	4 255 940	4 484 401
Réserves des plus values nettes (1)			
Excédents affectés à l'investissement			
Subventions d'investissements			414 353
Réserve de compensation des charges d'amortissement	80 733	80 733	
Provisions pour renouvellement des immobilisations	145 119	0	0
Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif	248 076	248 076	29 523
Emprunts et dettes financières		26 907	188 393
Dépôts et cautionnements reçus			
Amortissements des immobilisations			
Constructions	6 999 587	7 287 193	7 587 415
Installations, matériels et outillages techniques	481 315	551 805	618 683
Autres immobilisations corporelles	353 142	400 594	454 127
Autres (3)			
Comptes de liaison investissement			
TOTAL I	14 713 329	12 851 247	13 776 895
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)	3 461 633	1 075 996	700 919
Financements stables d'exploitation			
Excédent et provisions affectés à la couverture du BFR			
Réserves de compensation des déficits	222 360	1 182 368	759 610
Résultat excédentaire (4)	430 749		
Report à nouveau excédentaire (4)	515 161		46 739
Provisions pour risques et charges	818 076	748 770	771 682
Fonds dédiés		133 492	131 865
Autres			
Comptes de liaison trésorerie (stable)			
TOTAL III	1 986 347	2 064 630	1 709 896
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)		1 032 277	468 544
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	2 617 046	2 108 273	1 169 462
Dettes d'exploitation			
Avances reçues			
Fournisseurs d'exploitation	217 644	144 774	192 932
Dettes sociales	1 333 385	1 374 786	1 451 892
Dettes fiscales	45 393	47 054	52 647
Dettes diverses d'exploitation			
Dépréciation des stocks et créances			
Produits constatés d'avance	450	6 577	458
Ressources à reverser à l'aide sociale			
Fonds déposés par les résidents			
Autres	1 388	915	1 740
Comptes de liaison exploitation			
TOTAL V	1 598 260	1 574 107	1 699 669
EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)	829 434	929 470	975 161
Financements à court terme			
Fournisseurs d'immobilisations	45 012	85 927	196 731
Fonds des majeurs protégés			
Concours bancaires courants			
Ligne de trésorerie			
Intérêts courus non échus			
Autres			
Comptes de liaison trésorerie			
TOTAL VII	45 012	85 927	196 731
TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)			
TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	18 342 947	16 575 910	17 383 191
Comptes en dehors du plan comptable officiel financements (à analyser)			



Sauvegarde de l'Enfance d'Indre et Loire

4, avenue Marcel Dassault - 37200 Tours
02 47 71 15 95
direction.generale@adse37.fr

www.sauvegarde37.fr



Sauvegarde37

